

ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



CHARTREUSE de **ROSTOCK**

↔ La Loi-de-Marie ↔

(PROVINCE DE SAXE)

Le dernier Prieur Marquard Behr et la suppression
de la chartreuse

+ 63 Pièces (1515 à 1576)

Marquard Behr
dernier prieur de la chartreuse de Marienehe
près de Rostock
et la ruine de la chartreuse

par
le D^r G. C. F. Lisch,
membre du Conseil des archives du grand-duché
de Mecklenbourg, conservateur des monuments
artistiques, chevalier de l'Ordre de l'Étoile rouge, etc.
Schwerin 1862.

Sur la rive gauche de la Warnow, qui est large
et navigable dans cette partie de son cours, entre
Rostock et Warnemünde, on voit dans une situa-
tion tranquille et paisible, une ferme pernicieuse
qui porte le nom de Mariene, ^{mais qu'on appelle}
~~aujourd'hui~~ ^{aujourd'hui} ~~Marienehe~~. Là, ~~à~~
~~environ~~ ^à un demi-mille de la ville transcati-
que de Rostock, dans un lieu qui procurait à l'aper-
cevoir de cette ville ^{qui était jadis} ~~un~~ ^{un} ~~de~~ la célèbre abbaye
de ~~de~~ cistercienne de Doberan, on voyait au moy-
en-âge la chartreuse de Marienehe, dont il ne res-
te plus le moindre vestige depuis près de trois siècles.
Lorsqu'on descend le cours de la Warnow, ~~on~~
on aperçoit à peine la paisible ferme qui occupe
la place où était jadis, avec un vaste cimetière, l'é-
glise dominant la contrée.

L'Ordre des Chartreux fut fondé en 1086 par
le chanoine Bruno de Reims, qui fut canonisé plus
tard. Il était originaire de Cologne. À la suite de la
démoralisation croissante qui existait alors, il se

retira avec six compagnons dans la sauvage solitude de La Chartreuse près de Grenoble, pour s'y vouer à la mortification, au travail et à la prière, pour y mener la vie des anachorètes sous une forme cenobitique. C'est l'origine de l'Ordre sévère de la Chartreuse, qui a reçu son nom du lieu où il a pris naissance et qui s'est ensuite répandu dans toute l'Europe. Chaque couvent était sous les ordres d'un prieur; et tous les couvents étaient entre 17 provinces, et tous soumis au prieur de la maison-mère, de la Grande-Chartreuse, qui était le Général de l'Ordre.

Cet Ordre se distinguait entre tous les autres par une grande sévérité, par son esprit de mortification, par la valeur et la science de ses membres. Outre les vœux ordinaires des autres Ordres religieux, les Chartreux se condamnaient à un silence perpétuel, à la solitude, à une tempérance inviolable, à un travail assidu, à une prière sincère. À l'exception de certaines ~~circumstances~~ ^{nécessités} rares et courtes, ils devaient observer ~~le~~ silence perpétuel, et quand ils parlaient, ils devaient le faire le plus brièvement possible et ne dire que les choses les plus nécessaires. Ils devaient d'habitude demeurer seuls dans leur cellule simple, ne pas quitter le couvent sans permission, travailler sans cesse et s'abstenir ^{totallement} de toute espèce de viande. Ils se livraient à des travaux manuels, à ceux de l'agriculture, mais surtout à l'étude des sciences et à la copie des livres (1) après avoir toutefois assés aux exercices

(1) Les Statuts disent: « Quot libros scribimus, tot nobis veritatis precones facere videmur, sperantes a domino mercedem pro omnibus, qui per eos vel ab errore correcti fuerint, vel in catholica veritate profecerint etc. »

la sauvage solitude, pour s'y vouer
 la prière, pour y me-
 forme cenobitique.
 re de la Chartreuse,
 pris naissance et
 toute l'Europe. Cha-
 d'un précieux; et
 r provinces, et dans
 mère, de la Grande-
 del'Ordre.
 tous les autres par
 de mortification,
 membres. Outre les
 religieux, les Char-
 taires perpétuel, a-
 olable, à un travail
 exception de certains
 rts, ils devaient ob-
 and ils parlaient,
 nent possible et ne
 s. Ils devaient d'ha-
 cellule simple, ne
 ion, travailler sans
 viande. Ils se li-
 eua de l'agriculture,
 ces et à la copie
 rts à des exercices

du culte divin. Ce qui les entourait d'une auréole
 de gloire plus belle que celle des autres religieux,
 c'est qu'ils observèrent toujours leur règle avec la
 même fidélité, tandis que les autres Ordres, dans le
 cours des temps, tombèrent dans la négligence et
 foulèrent ^{succesivement} aux pieds les diverses prescriptions de
 leurs statuts. D'un autre côté, après que les Chartreux
 eurent fait peu à peu de leurs ermitages des couvents
 fermés, leur vie eut ses agréments et ses ~~avantages~~ ^{avantages}
 en ce que, malgré leur sévérité et leurs mortifications,
 ils trouvèrent sous différents rapports des commodités, et
 de la liberté dans leurs cellules, dans leur entourage
 et dans leur travail. Tous se distinguaient par une
 certaine douceur et par leur calme, par leur instruc-
 tion, par une piété vraiment chrétienne, et c'est pour-
 quoi ils jouissaient d'une considération et avaient
 une réputation supérieure à celle des autres Ordres.
 Mais dans leur sévérité et dans leur amour pour la
 pureté de la règle, ils ne souffraient pas que celle-
 ci fut violée; aussi étaient-ils d'une sévérité dure
 et inexorable à l'égard des ceux qui devenaient im-
 pliciter à leur devoir, qui sortaient du couvent ou qui
 refusaient d'obéir. Il y eut peu de couvents de fem-
 mes, et dans la suite des temps ils furent même com-
 plètement interdits. Toute relation avec les femmes
 leur était prohibée; il leur était même défendu d'
 entendre leur confession ¹¹⁾. Les Chartreux étaient

bros scribimus, pot
 nuer, sperantes a do
 n eos vel ab errore
 ritate profecerint, etc.

11) Ces points de leurs statuts sont empruntés à un
 recueil des Statuta ordinis Cartusienis, recueil qui a
 été imprimé à Bâle en 1510 par Jean Amerbach aux
 frais de la chartreuse de Ferbourg. L'exemplaire dont je
 me suis servi appartenait autrefois à la chartreuse de
 Marienthal; il est conservé aujourd'hui aux archives du
 conseil de Rostock.

privés pour toujours du commerce du monde et ne seraient plus jamais du territoire ~~maritime~~ de l'île et s'enfermés. Au mois d'août 1404, les vîcheus, les prieurs de Guinaw et de Nördlingen fixèrent les limites (1) pour les Frères de Marienehe. Les Frères purent autorisation de se mouvoir ^{avec la permission du pape} dans l'espace compris, en largeur, entre une porte placée derrière le chœur de l'église et la limite de la ~~territoire~~ de Rostock le bord de la Warnow qui est voisine, et en longueur, entre le village de Marienehe et la limite du territoire de Rostock, il fut toutefois statué que des femmes ne devaient plus paraître dans cet espace. Le pape eut autorisation de se mouvoir jusqu'à huit milles autour de Marienehe. Les Chartreux portaient un costume complètement blanc avec un manteau noir. Il y avait encore beaucoup de couvents de Chartreux au 18^e siècle; mais aujourd'hui ils ont presque tous disparu.

Dans la seconde moitié du 14^e siècle, ^{tous les esprits,} toute l'Europe civilisée et ^{de même degré} comme elle les puissantes et florissantes villes hanseatiques, s'intéressaient vivement à la création de monuments grandioses et durables; les nombreuses cathédrales gothiques construites alors attestent encore aujourd'hui la grandeur de cette époque brillante. C'est à cette époque

(1) Pour la chartreuse de Stettin, les prieurs Théophile de Marienehe et Grégoire d'Arnsböck (Complum Marienprope Lubek), à l'occasion de la visite de ce couvent, étendirent, le 19 juin 1458, les limites de l'espace où les moines pourraient se mouvoir, en y ajoutant le jardin du couvent. (Communication de M. l'archiviste D^r Klemm à Stettin.)

en l'an 1396, que le bourgeois Baggel, fonda (1) la ~~ce~~ moment même où se créa à Rostock l'église de Ste parue.

Winold Baggel descendait d'une ancienne et distinguée famille par ses richesses, et, jouissant et par l'influence, fut bientôt après 1402. Ses armoiries un écu divisé: droite porte une corne de cerf, s'élevait à la fin de quel était déjà conseiller et il était bourgeois de la ville où le roi de Suède Albert, ne dans les différents em, toutes les affaires de la République politique et guerrière, du roi Albert, il porta 5

(1) Le professeur Schuster raconte l'histoire de la fondation de Marienehe. Son travail a paru dans les Nouvelles de l'année 1826, nos 19-24, pag. 7.

(2) Voir Lisch, Recherches sur l'histoire de Rostock au XI^e siècle, géographie III.

(3) Dans la galerie de l'ancien château se trouve un bon vieux jardin d'herbier, il y a long temps, obscure du vieux château

en l'an 1396, que le bourgeois de Rostock, Winold Baggel, fonda (1) la chartreuse de Marienehe, au moment même où se construisait la ^{église} chartreuse à Rostock l'église de St Gertrude aujourd'hui dis-
parue.

Winold Baggel descendant d'une famille patricienne ancienne et distinguée de Rostock qui se distin-
guait par ses richesses, et par la considération ~~et~~ ^{qu'elle} elle
jouissait et par l'influence qu'elle exerçait. Il mou-
rut bientôt après 1402. Cette famille ⁽²⁾ qui avait pour
armoiries un cheu divisé en deux parties dont celui de
droite portait une corne de cerf et celui de gauche trois ro-
ses, s'éteignit à la fin du 16^e siècle (3). Winold Bag-
gel était déjà conseiller de Rostock en 1378; en 1393,
il était bourgeois de la ville. En ces temps difficiles
où le roi de Suède Albert était en captivité, il fit beau-
coup dans les différents emplois qu'il occupa et dans
toutes les affaires de la Hanse d'une grande activité
politique et guerrière, pour obtenir la mise en liberté
du roi Albert, il prêta 500 marcs (4). Toute cette af-

(1) Le professeur Schuster de Rostock a, d'après documents,
raconté l'histoire de la fondation des couvents de Ma-
rienehe. Son travail a paru dans le supplément des
Nouvelles lettres annuelles hebdomadaires de Rostock,
1826, nos 19-24, pag. 73-95.

(2) Voir Lisch, Recherches sur quelques familles patri-
ciennes de Rostock au XI^e siècle, page 187 et table typo-
graphique III.

(3) Dans la galerie de tableaux grand d'écalle à Schte-
rin se trouve un bon vieux tableau peint sur bois que
j'ai découvert il y a long temps déjà dans une chambre
obscur de vieux château. C'est un des rares tableaux

coeur, car Rostock
important, et
ranch du roi Al.
chartreuse de Ma-
fut un acte de
la patrie. Winold
"Ordre des Char-
oble et de omieu.
avec son beau-
ns de Borken
épouse Marie de
succès à tous.

ions privées. Il
mbre de la famit-
n homone portant
de paisle? (schau-
b'noie. Dans le
59. Dans le haut
nes: un écu à
(ou bleu) avec
u cheun chappe
dus aucun men-

3.
ipreant
couvent de Ma-
ntique:
m inceptum
e proconsulem
em ejus.
q. 529, et Schro-

7.
Winold Buggel fonda la chartreuse de Marren-
che, le 2 février 1396, et us fut, d'après les termes
de l'acte de fondation le bourgmestre Winold
Buggel et le bourgeois Matthias de Borken domi-
ciliés à Rostock, avec le consentement libre et sponta-
né de leurs parents et de leurs héritiers, pour con-
tinuer à bâtir sur le fondement posé par Jésus-Christ,
offrent à Dieu très-haut, en l'honneur de la Vierge
Marie et de tous les saints, leur ferme de Mergene
avec toutes ses dépendances, à condition que sur
le sol de la ferme soit bâti un couvent de l'Ordre
des Frères Chartreux et qu'on y prie pour eux, les
premiers fondateurs du couvent. (1) D'après la cou-
te chronique du couvent, celle qui, après Winold
Buggel, contribua le plus à la fondation, fut
sa femme Marie de Borken qui consacra probable-
ment sa dot à cette œuvre. La fondation se fit en pré-
sence des deux autres bourgmestres et plus quatre
membres du conseil de la ville, ainsi que du proto-
notaire de la ville Conrad Römer, vicaire de l'église
de Notre-Dame et évêque de la cathédrale de Schwe-
rin, qui favorisa la fondation, et d'autres témoins.

Le 27 février 1396, Albert, roi de Suède et duc
de Mecklenbourg (2) donna son « consentement
royal » (3) (« consensum regium ») à la fondation

(1) L'acte de fondation a été reproduit par Schriöter,
loc. cit. pag. 86 N° 1.

(2) Albert de Suède, battu à Falcoping, en 1388, par les
troupes de Marguerite de Danemarck, est fait prison-
nier, enfermé au château de Laholm et ne recouvre sa
liberté en 1394, qu'en renonçant à sa couronne. (Le
traducteur).

(3) Reproduit par Schroeter loc. cit. pag. 88 N° II.

d'un couvent de Chartreux à « Mergkeren ». Le roi est plein d'éloges pour les Chartreux, les plus braves combattants d'Israël, et il espère que Dieu, qui l'a laissé tomber entre les mains et au pouvoir de ses ennemis pour le punir de ses péchés, considérant la faveur accordée aux Frères qui arrivent, et exauçant leurs prières, le consolera et le fortifiera après son retour chez lui. (Le roi parle de son retour dans ses états ? Il ne recouvra la liberté, en 1394, qu'en renonçant à sa couronne. V. not. du traducteur).

* Il vint sans doute dans le Mecklenbourg, dont il était souverain.

La fondation et la confirmation de la chartreuse de Rostock au mois de février de l'an 1396 eurent sans doute quelque corrélation avec le second mariage du roi Albert avec la princesse Agnès de Brunswick, qui eut lieu dans le courant du même mois. La fondation de la chartreuse fut un beau cadeau de noces et un témoignage éclatant de la fidélité des conseillers de Rostock envers leur prince.

Dans les actes de fondation, la ferme sur le sol de laquelle l'église chartreuse a été construite, est appelée Mergene et Mergkeren : c'était l'ancien nom du village (1). Le professeur Schöter a étudié dix documents concernant ce village qui sont conservés aux archives de Rostock (2) et qui sont antérieurs à la fondation du couvent. Dans ces actes qui sont de 1333 à 1395 le village reçoit constamment le nom

(1) Ce village qui apparaît ici et qui portait le nom de Mergene me fait supposer qu'il faudrait peut-être traduire hof = ferme par cour colongère ou domaine colonger, que le village entier était la propriété de Baggel. Le traducteur.

(2) Voir Schöter, loc. cit. pag. 82 sqq.

de Mergenerne ou Merg nement d'origine wena que le nom de person trouve dans des docum exemple dans la chartre et qu'on écrit Mirograr te slave. Il pourrait s. modérée (voir Rosege et 84). Les noms de person is comme noms de lieux était en 1333 un fief de kow qui commença alors de Rostock. En 1393 le geberg vendit la moitié chevalier Matthias d' village) et ferme (ou co au Bourg mette Winold dit de nouveau la mo tock Matthias de Bork propriétaires qui le tte vellement fondé.

Le 8 septembre 1396 le roi confirma la nouve d'une indulgence à la une certaine solennité. à un duc de Mecklenbourg Mecklenbourg. Sargar ment pour la délivrance d'olphe était couris du ro.

(1) C'est ainsi que l'ancien lieu a pris souvent, de ce Grevesmühlen.

(2) Voir Schöter, loc. cit.

Mergeneren". Le roi
meux), les plus braves
re que Dieu, qui l'a
t au pouvoir de ses
chés, considérant la
vivent, et exaucant
fortifiera) après son
et ici de son retour
liberts, en 1394, qu'on
l'œuvre).
de la chartreuse
l'an 1396 eurent
ec le second mariage
Agnes de Brunsw.
ut du même
euse fut un beau
age éclatant de
tock eurent leur
terme sur le sol de
vulle), est appelée
et l'ancien nom
iter) a été dit dix
qui sont conservées
si sont antérieures
ces actes qui sont
ustamment le nom
qui portait le
ed qu'il faudrait
var cour colongère
y entre) était la
ur.
2 sqq.

9.

de Mergeneren ou Mergner. Ce nom est certaine-
ment d'origine wende et pourrait être le même
que le nom de personnes wende Miregnen qu'on
trouve dans des documents mecklenbourgeois, par
exemple dans la chartre de Dargun de l'an 1173,
et qu'on écrit Mirognan (1) d'après un autre dialecte
slave. Il pourrait signifier alors : «ancune
modérée» (voir Rosegarten, Codex Jomier, I. p. 31
et 84). Les noms de personnes wendes sont aussi employ-
és comme noms de lieux. La localité de Mergner
était en 1333 un fief de la famille noble de Barne-
kow qui commença alors à l'abandonner à des patriciens
de Rostock. En 1393 le bourgeois de Rostock Wan-
zeberg vendit la moitié, ~~de ce village~~ et en 1395 le
chevalier Mathias d'Anekow (l'autre moitié du
village) et ferme (ou ^{domaine} cour colongère) de Mergner
au bourgeois Winold Baggel. Celui-ci en ven-
dit de nouveau la moitié au bourgeois de Ros-
tock Mathias de Borken. C'est de ces deux derniers
propriétaires que le village passa à nouveau non-
vellement fondé.

Le 8 septembre 1396 l'évêque Rodolphe de Schwe-
rin confirma la nouvelle plantation (2), lui accor-
da une indulgence à laquelle il donna du relief par
une certaine solennité. L'évêque Rodolphe était
un duc de Mecklenbourg, un fils du duc Jean I de
Mecklenbourg. Stargard, qui avait lutté vaillam-
ment pour la délivrance du roi Albert. Ainsi Ro-
dolphe était cousin du roi Albert. La fondation fut

(1) C'est ainsi que l'ancien nom de ville Grewesmil-
len a pris souvent, de bonne heure, la forme de
Grewesmühlen.

(2) Von Schröter, loc. cit. pag. 90 N° III.

favorisée surtout par les princes faits prisonniers en Suède avec le roi Albert. Rodolphe dit dans l'acte même de confirmation que le roi Albert et son fils Esch, le comte Günther de Lindow, son oncle, le comte Albert de Holstein et lui-même sont tombés en la dure captivité de la reine Marguerite, affirmation avec laquelle la chronique de Lübeck de Setmar est complètement d'accord (1). Rodolphe avait été autrefois élevé à l'évêché de Skara (2) en Suède par le roi Albert, mais sa captivité lui avait fait perdre son siège en 1389; en 1390 il fut cependant promu à l'évêché de Schwerin. L'évêque Rodolphe reconnaît dans son acte de confirmation que ce sont surtout le comte Günther de Lindow, son oncle, et d'autres hauts personnages qui l'ont engagé à ouvrir le pays aux Châteaux que divers princes favorisèrent. Le comte Günther était lui-même présent à Rostock au moment de la confirmation. Parce que, comme s'exprime l'évêque, « l'Ordre des Frères Châteaux brille parmi tous les Ordres comme une étoile dans le brouillard matinal et brille comme l'aurore » il confirme la donation faite du domaine de Mergene et d'une maison située dans la ville de Rostock et appelée le nouvel hôpital, donation faite à l'Ordre des Châteaux, afin que la fondation contribue au bien de toute la patrie, du pays de Mecklenbourg et des pays voisins, que le pays

1) Voir Schroder D. M. I. pag. 1592, et Rudloff, M. G. II. pag. 526 et 518.

2) « Quod ab omni nostro pontificalis iuris cohercione est exemptum. » Acte de confirmation reproduit par Schröter, loc. cit.

avec ses bienfaits fleurisse. En même temps il affirme de la juridiction et de la (voir le texte latin 2), abandonne ainsi la général de l'Ordre. Dans l'évêque donna au couvent Himmelszinnen, rempli mais inévitable dans la double signification étymologique de Mergene, que le nom fut jamais employé. Il dit en allemand Ma- en latin Mariae lex; le mot de municio (fortification) de Marie est un vrai mot de mot coeli mœnia (sens que Lex Mariae ne avait sa longue ^{employé} etymologie rarement dans un quisit Marienehe; mais table rempart (mur) de muri un rempart (mur) Mer-gresse ou Mer-Mergen-érel ou Mer une étymologie, mais Le nom de Marie se trouve Mergen dans et le terme érel haut-érel ou é en haut-allemand nouveau, 1192 ordre. C'est pour quoi lement à traduire le

ses prisonniers en
 le dit dans l'acte
 Albert et son fils Berch,
 oncle, le comte Al.
 tombés en la dure
 affirmation avec
 de Detmar est com.
 avait été autrefois
 l'écrit par le roi
 avait fait perdre
 cependant prome
 scolphe reconnaît
 ce sont surtout le
 de, et d'autres hauts
 vait le pays aus
 isant. Le comte
 à Rostock au mo.
 ed), comme s'expri-
 Chartreux brit.
 e une étoile dans
 me l'aurore))
 domaine de Mer-
 dans la ville de
 natal, donation
 in que la fonda-
 à patrie, du pays
 sines, que le pasie
 et, et Rudloff,
 realis iuris coker.
 firmation reproduit

avec ses bienfaits fleurisse et que la vertu se deve-
 loppe. En même ^{temps} il affranchit le futur couvent
 de la juridiction et de la surveillance épiscopales
 (voir le texte latin à la page précédente, note
 2), abandonne ainsi la direction supérieure au
 général de l'Ordre. Dans l'acte de confirmation
 l'évêque donna au couvent, il est vrai, le nom de
Himmelszinnen, remparts du ciel (« coeli moenia »)
 mais même dans le document lui-même une ex-
 plication étymologique si ^{habile} par faite du mot Wend.
 de Mergene, que le nom « Himmelszinnen » ne
 fut jamais employé. Il dit : « Mergene veut
 dire en allemand Marien-ee, ce qui signifie
 en latin Mariae lex; le mot latin moenia (mur)
 vient de munio (fortifier); or, parce que la loi
 de Marie est un vrai mur du ciel (« celicis murus »),
 le mot coeli moenia (« Himmelszinnen ») a le même
 sens que Lex Mariae (« Marienehe »). Il termi-
 ne ainsi sa longue ^{explication} étymologique, comme on le trou-
 ve rarement dans un document : Mergene si-
 gnifie Marienehe; mais Marienehe est un véri-
 table rempart (mur) du ciel; ainsi Mergene est
 aussi un rempart (mur) du ciel. L'explication de
Mer-gene ou Mer-gene ou Mer-gene par
Mergen-ee ou Mergen-é n'est au fond pas
 une étymologie, mais simplement un jeu de mots.
 Le nom de Marie se prononçait souvent sous la
 forme Mergen dans le dialecte bas-allemand,
 et le terme ~~Wend.~~ haut-allemand ancien ēwa,
ēwe ou ē en haut-allemand moyen, ēre en haut-
 allemand nouveau, signifie : statut, loi, religion,
ordre. C'est pourquoi l'on a pu en arriver faci-
 lement à traduire le mot wende Mergen-é par

par Los de Marie (Maringesetz) ou Ordre de Marie (Marien = Orden); mais le mot latin ~~pendant~~ exactement ce terme est Lex Mariae. — Le ^{nom} mot de Marienche fut bien accueilli parce qu'il avait une grande ressemblance avec l'ancien nom wende et il fut si bien reçu que le nom de Himmelszinnen ne fut pas employé et qu'à partir de l'an 1404 le nom de Marienehe ^{resta} ^{en usage} fut seul employé (1) dans les actes et sur les sceaux (2). La ~~raison~~ ^{raison} principale qui a fait conserver ce nom, c'est sûrement sa ressemblance avec l'ancien mot wende Mergese. Pour voyer du reste que même dans des temps plus modernes le clergé s'est servi de termes anciens pour exprimer des idées religieuses, comme ce fut le cas lors de l'introduction du christianisme. — On entend encore aujourd'hui le peuple prononcer le nom du domaine de Marsie.

Il est probable que la construction du couvent commença immédiatement. C'est sans doute le nouvel hôpital situé dans l'antérieur de la ville de Rostock qui rebâtit les premiers religieux. Le 3 mars 1399 le protonotaire de la ville de Rostock Conrad Roemer, évêque de la cathédrale de Schwerin, qui avait poussé avec ardeur à la fondation

(2) Sur la couverture de la Chronique de Rostock de 1310 à 1314 ou des Documents ~~historiques~~ pour servir à l'histoire de Mecklenbourg, cahier 1, Rostock 1846, Schuber a fait reproduire en xylographie l'ancien sceau du couvent de Marienehe; c'est un sceau de forme ronde portant l'image de la Vierge Marie debout avec l'enfant Jésus et la devise: S. Lex Mariae humilitas (Sch. 13)

(1) Voir Schroeter loc. cit. pag. 86.

du couvent et avait pu fonder, fit ~~don~~ à la ^{ville} avec ses frères Henri, vicar (1), et Mathieu, Nicolas Farchin, don au ~~seul~~ Himmelszinnen (ce qui fut sans doute le premier de l'entreprise) ~~(voir~~ ~~l'acte~~ ~~de~~ ~~l'entreprise)~~ et marcs en deniers de Ros et l'Overhagen (2) pour l'acquisition de l'entreprise (3) constituant dans l'ancien couvent de Himmelszinnen Schelp, qui fut sans doute Tièrre Chartreux d'abbaye entre Warnemünde et réellement incorporé (3, 1405; il paraît qu'à lors était déjà terminée.

(1) Rostock fut primitivement une ville fondée vers 1200 par des colons venus des contrées rhénanes et des bords de l'Elbe. Ses habitants la rendit bientôt l'une des villes fondatrices de la Hanseaticque. Elle de son tour formaient les quatre par aujourd'hui. L. Madus (2) Voir Schroeter, loc. cit. (3) Voir Schroeter, loc. cit.

l'Ordre de Marie
 pendant un acte.
 Le ^{nom} mot de Marien-
 avait une grande
 vogue et il fut
religieusement
 l'an 1404 le nom
 dans les actes et
 l'acte qui a fait con-
 ensemblance avec
 Tous voyons que
 modernes le
 pour exprimer
 le cas lors de
 — On entend
 voyons le nom
 du couvent
 sans doute le non-
 de la ville de
 religieuse. La
 ville de Rostock
 théâtrale de Schone-
 a la fondation
 que de Rostock de
 pour servir à
 Rostock 1846, Schö-
 l'ancien sceau
 sceau de forme rom-
 ai debout avec
 l'airie humilitas

du couvent et avait pris part à tous les actes de
 fondation, fit don à la chartreuse, conjointement
 avec ses frères, Henri, vicaire de l'église de St. Geor-
 ges (1), et Mathieu, Nicolas et Albert, conseillers à
 Parchim, don au recteur du nouveau couvent de
Himmelszinne (Coeli moenia) Jean Schelp qui
 fut sans doute le premier prieur, pour l'incorporation
 de l'entreprise (nori monasterii — — ad consti-
 tutionem incepti) d'une rente annuelle de 11
 marcs en deniers de Rostock à percevoir au village
 d'Overhagen (2) près de Marienehe, pour l'incor-
 poration de l'entreprise (nori monasterii — — ad
 constitutionem incepti), au recteur du nouveau
 couvent de Himmelszinne (Coeli moenia), Jean x
 Schelp, qui fut sans doute le premier prieur des
 Frères Chartreux établis sur le domaine de "Marienehe"
 entre Warnemünde et Rostock. Le couvent fut
 réellement incorporé (3) à l'Ordre en 1404 et en
 1405; il paraît qu'alors la construction du couvent
 était déjà terminée.

(1) Rostock fut primitivement une colonie slave.
 La ville fut fondée vers la fin du 12^e siècle par des
 colons venus des contrées du Bas-Rhin, de la West-
 phalie et des bords de l'Elbe moyen. L'énergie de
 ses habitants la rendit bientôt florissante. Elle fut
 l'une des villes fondatrices de la Hanse ou Ligue
 hanséatique. Peu de temps après sa fondation s'y
 formèrent les quatre paroisses qui existent encore
 aujourd'hui. L. Prod'homme.

(2) Voir Schroeter, loc. cit. pag. 94 N° 11.

(3) Voir Schroeter, loc. cit. pag. 86.

Dans les actes, la chartreuse a toujours reçu le nom de Marienehe. Sur les lieux ce nom se prononce encore aujourd'hui « Margnè » et le mot de « Marienehe » prononcé distinctement n'est déjà plus connu et reste incompris dans les villages voisins. Il y a que 40 ans, à Rostock aussi, on ne disait que « Marnè ». L'habitude de prononcer « Marienehe » qui est aujourd'hui bien établie à Rostock, n'est que le résultat de recherches scientifiques modernes et de mesures de police.

La ferme qui se voit aujourd'hui à cet endroit n'a que des bâtiments de construction légère. Il ne reste plus aucun vestige du couvent. Tout près de la ferme, derrière et à côté, dans la direction de la Warnow, se trouve un terrain plat, ^{vaste} étendu, désert, couvert de gazon, avec quelques arbres fruitiers. Ce lieu s'appelle aujourd'hui « le désert ». Il n'est plus possible de le cultiver parce que le sol ne se compose que de débris et de pierres qui ont servi de fondements. C'est là qu'était le couvent. On y trouve encore quelques briques et quelques fragments de tuiles de terre cuite blanche qui proviennent de la chartreuse qui ~~provenaient~~ ^{provenaient} de la chartreuse, mais qui peuvent être des ~~des~~ ^{de son existence} derniers temps. On fait de débris réellement anciens je n'ai trouvé, en 1861, qu'une moitié de brique moulée en terre cuite rouge qui provient d'un des piliers de l'église. Au-dessous et tout à côté de ce terrain plat se trouve un étang qui est alimenté par un petit ruisseau; au bord de cet étang qui porte encore aujourd'hui le nom de « étang du moulin », était autrefois le moulin du couvent (1); par le ruisseau du moulin, les eaux

(1) Déjà dans un acte de l'an 1376 reproduit par

de l'étang se jettent de fond, au bord de la Warnow où l'on aperçoit une petite époque où Margnè a été le château et on jouit d'une vue si non jus qu'à la fièvre complètement sous les yeux aussi, à Rostock, l'obelle vue dont la ferme

En 1447 le couvent de ~~est~~ ^{est} à un fils du fondateur Baggel, qui portait également Baggel, une prébende et cellule en pierre située à l'entrée de la cour, ainsi que Baggel devint en ~~son~~ ^{son} nommément, sa vie de « dans le service de Dieu, ble et pur. »

C'est ainsi que la ville au commencement du breu), comme en avait des villes. Il y avait qu. St. Pierre, de St. Nicolas Jacques avec une clergy ^{pu} pital dédié à St. George, sous le patronage du St. Gertrude, un couvent a

Schrioter, loc. cit. pag. 89 sont cités Merghehenne avec les moulins, les deux

sejours recu le nom
m se prononce en
mot de « Marian »
et déjà plus connue
et voisins. Il y a
re disait que
cer « Marian »
tabli à Rostock,
scientifiques mo.
si à cet endroit
tion légère. Il ne
ient. Tout près
la direction de
plat, ^{vaste} étendu, de
arbres fruitiers.
desert ». Il n'est
le sol ne se com-
qui ont servi de
uvent. On y trou-
ues fragments
provenant de
la chartreuse,
^{de son existence}
le temps. On fait
trouve, en 1861,
n terre cuite rouge
église. Au-dessous
trouve un étang
eau; au bord de
« lui le nom et
lois le moulin
le moulin, les eaux
reproduit par

de l'étang se jettent dans la Warnow. Tout au
fond, au bord de la Warnow, se trouve une prairie
où l'on aperçoit une petite ^{de Warnow} éminence solide. Là,
à l'époque où Margræ était encore un fief, peut-
avoir été le château d'un chevalier. De la ferme
on jouit d'une vue superbe sur le cours de la War-
now jus qu'à la fière cité de Rostock qui s'étale
complètement sous les yeux du spectateur, com-
me aussi, à Rostock, l'on a sur la Warnow une
belle vue dont la ferme forme le fond.

En 1447 le couvent de Marienehe assura par acte
écrit à un fils du fondateur, du Couvent de Winold
Baggel, qui portait également le nom de Winold
Baggel, une prébende à perpétuité et un logement
et cellule en pierre situés près de la porte du couvent
à l'entrée de la cour, ainsi que le chauffage. Le
fils Baggel devant en avoir la jouissance, lui, per-
sonnellement, sa vie durant pour y demeurer
« dans le service de Dieu, honnête, pacifique, hum-
ble et pieux ».

C'est ainsi que la ville de Rostock possédait
au commencement du 15^e siècle un clergé très nom-
breux, comme en avaient ordinairement les gran-
des villes. Il y avait quatre paroisses, celles de
St. Pierre, de St. Nicolas, de Notre-Dame et de St.
Jacques avec un clergé paroissial nombreux, un hô-
pital dédié à St. Georges, un autre hôpital placé
sous le patronage du St. Esprit, une église de Ste
Gertrude, un couvent de Franciscains, celui de Ste

Schriotes, loc. cit. pag. 89 sqq. et à diverses reprises
sont cités Mergkenne et la ferme, ou domaine,
avec les moulins, les deux moulins à eau et à vent.

16.

~~Gothen~~^{Göthen}, un couvent de Dominicains, celui de St. Jean, un couvent de Cisterciennes, celui de St. Croix, à une distance peu considérable le couvent de Cisterciens de Doberan qui avait son grand hôtel en ville, et dans le voisinage immédiat de la ville la chartreuse de Marienhe qui avait également une maison à Rostock (1).

11) Les Frères mineurs s'établirent à Rostock dès 1245. Il y bâtirent un couvent qui existe encore mais qui a aujourd'hui une autre destination, ainsi qu'une église. Les Frères prêcheurs s'y établirent en 1256. En 1272 le couvent de Cisterciennes de St. Croix fut fondé par la reine Marguerite de Danemark; l'église et le couvent sont encore debout et abritent un chapitre de dames nobles luthériennes. A la même époque, il y avait aussi des Béguines comme le fait voir une donation de 1279. La chartreuse a pris naissance en 1396. Comme on le verra encore plus loin, les Frères de la vie commune dont la maison mère était à Münster en Westphalie, arrivèrent à leur tour à Rostock en 1462. Ils y déployèrent une brillante activité jusqu'à l'époque de la réformation. De leur imprimerie sont sortis une foule d'ouvrages: latins, allemands, suédois, populaires, et même danois. Comme toutes les villes du moyen-âge ^{collège} Rostock était pleine d'hospices et d'établissements de bienfaisance pour les pauvres et pour les malades, ainsi que de corporations et de confréries. Ce qui donna ~~une~~ ^{une} importance encore plus grande à Rostock, ce fut l'université qui y fut fondée en 1419. (Note des traducteurs).

La chartreuse de Marienhe fut dans le Mecklenbourg avant au nombre de 19 siècles étaient en général du nord. Il n'y en ~~avait~~ ^{en} ~~avait~~ ^{avait} : Gottes-Grade, Paradise près de Dantzig, de Hildesheim, Gottes-Transport sur l'Oder, Böke Marien-Eke près de Tameranie, Gottesf. dans la nouvelle Mars. Suède) (1). Les chartreux

11) Un supplément des sic imprimés à Bâle en vingt de Chartreux et de Nomina provinciarum et Provincia Gebere Domus Cartusie

— — — — —

Provincia Alerna

1. Domus Neue Celle in G.
7. Horti Christi prope

Provincia Saxonia

1. Domus Gratie Dei pro
2. Paradisi Ma
3. Claustrum Maru
4. Misericordie
5. Templi Maru
6. Legis Marie pro
7. Corone Maru
8. Facis Dei prope
9. Facis Marie in

ainsi, celui de St.
celui de St. Croix,
couvent de Cister-
rand hôtel en
diat de la ville
rait également

à Rostock dès 1245.
encore mais qui
un, ainsi qu'une
abliant en 1256.
de St. Croix fut
Danemark; 14-

ut et abbatibus
iennes. A la mé-
quines comme
1. La chartreuse
en le veira encore
mure) dont la
Westphalie, en
1262. Il y de ploy-
à l'époque de la
ont sortis une
rants, surants,
comme toutes les
est pleine d'hôpi-
taux pour les
si que de corpora-
a ~~re~~ importance
fut l'université
de traducteur.

17.

La chartreuse de Marienhe était la seule qui existait dans le Mecklenbourg. Les chartreuses qui étaient au nombre de 191 au commencement du 16^e siècle étaient en général rares dans l'Allemagne du nord. Il n'y en eut que huit, dans l'ordre suivant: Gottes-Grade près de Stettin, Marien-Paradies près de Dantzig, Marien-Kloster près de Hildesheim, Gottes-Barmherzigkeit près de Francfort sur l'Oder, Marien-Tempel à Arensbök, Marien-Eke près de Rostock, Marien-Kron en Pomeranie, Gottesfriede près de Schivelbein dans la nouvelle Marche (et Marien-Friede en Suède) 11). Les chartreuses les plus rapprochées de

11) Un supplément des Statuta ordinis Cartusien-
sis imprimés à Bâle en 1570 s'énumère tous les cou-
vents de Chartreux et parmi eux:

Nomina provinciarum et domorum ordinis Cartusienis:
Provincia Gebonensis.
Domus Cartusie.

- Provincia Germaniae inferioris
1. Domus Neue Celle in Grunau in Franconia.
 2. Horti Christi prope Nordlingen.
- Provincia Saxonie.
1. Domus Gratie Dei prope Stetin.
 2. Paradisi Marie in Fruscia (Danzig).
 3. Claustrum Marie prope Hildesheim.
 4. Misericordie Dei prope Franckenford.
 5. Templi Marie prope Lubock (Arensbök).
 6. Legis Marie prope Rostock.
 7. Coronae Marie in Pomerania.
 8. Pacis Dei prope Schivelbein in Nova Marchia.
 9. Pacis Marie in Regno Schwecie.

de Stetten (1) dans
la plus ancienne
Arensböck dans le
cavalier. Ils n'
en le disent pas. A
ancienne chartreuse
la chartreuse de
vers 1396 celle de
de Gottes-Gnade
vers 1360 par le duc
le 8 février 1360 par
meuse de Schierel.
été fondée que vers
able que les religieux
l'Allemagne, puis
Grünau en Fran-
Nördlingen vivrent
pour y fixer les
raison. mère de la
elle de Hildesheim,
iers Frères de Marien
dans la chartreuse
facilement à con-
c'était l'évêque
is) qui était pro-
96 ans de la confi-
Schwerin et parait
int de vue ecclésiastique

1.
e à la bienveillance
thien.
ahier 2, pag. 63-271.

19.

Schriöter (1) prétend que les premiers religieux de
Marienehe sortirent de la chartreuse d'Arensböck
dans le Holstein, peu éloigné de Lübeck. Mainte-
nant que les actes (2) relatifs à la fondation du
couvent sont connus, cela ne peut plus guère s'ad-
mettre. On ne peut nier, il est vrai, que les char-
treuses de Marienehe et d'Arensböck aient eues
par des relations étroites, mais il est certain que la
chartreuse d'Arensböck a été fondée un peu après
celle de Rostock. Le 1 février 1386 le comte Adolphe
de Holstein, de concert avec Jacques Krumbek,
chanoine de Schwerin, de Lübeck et de Hambourg
et archevêque à Trilbsee, voulut fonder ^{à côté} auprès
de l'église paroissiale d'Arensböck un couvent de
religieuses qui, d'après le testament de Krumbek
du 14 décembre 1387, devait être un couvent de Sis-
térines. Soeurs de l'Ordre de Prémontré. Mais
le 20 mai 1397, après la mort d'Adolphe, le duc
Gerhard de Holstein, considérant que les donations
faites pour fonder un couvent de Soeurs de l'Ordre
de Prémontré paraissaient n'être pas suffisantes,
permit avec l'assentiment des exécuteurs testamen-
taires de Jacques Krumbek, de fonder à la place un
couvent de Chartreux et le 2 novembre 1399 l'évêque
Jean de Lübeck incorpora l'église paroissiale d'A-
rensböck à la chartreuse de Mariensmühl (Tem-
plum Mariae). Il est donc indubitable, ^{le fait est} établi
par les documents, que le couvent d'Arensböck a été

1) Von Schriöter, loc. cit. pag. 86.

2) Von Recueil de documents des Schleswig-Hol-
stein-Lauenbourg, vol. III, 1^{re} partie; Diplomata-
rium du couvent d'Arensböck, Kiel, 1852.

fondé plus tard que Marienehe), quoique ce dernier se soit précédé l'autre que d'une année. Il paraît que le couvent d'Arensböck a été fondé à la même occasion et pour le même motif que celui de Marienehe. C'est en effet un chanoine de Schwerin qui donna les biens nécessaires à la fondation, et le comte Albert de Holstein qui était frère du comte Gerhard et proche parent de la famille princière de Mecklenbourg, se trouvant au nombre des prisonniers suédois de rang princier pour la délivrance desquels la chartreuse de Marienehe a été fondée. C'est ainsi que la fondation des deux chartreuses de Marienehe et d'Arensböck, qui furent étroitement unies pendant tout le cours de leur existence, paraît à l'air d'un acte politique ayant pour cause des événements extraordinaires. Cependant la chartreuse d'Arensböck, qui trouva une église déjà construite, peut avoir été terminée et inaugurée plus tôt que sa sœur, vu que pendant le carême de l'an 1400 les Chartreux de Marienehe louèrent, avec l'autorisation du prieur Jean d'Arensböck qui était présent, la ferme de Marienehe comprenant 3 1/2 charrees à Nicolas Brandes, et que la chartreuse de Marienehe encore en état de construction n'avait qu'un restant. Aussi Arensböck a constamment la primauté sur Marienehe.

Les liens d'étroite confraternité qui unissaient Marienehe et Arensböck s'expliquent aussi par l'intérêt spécial que la famille princière de Mecklenbourg portait à la chartreuse d'Arensböck. Selon toutes les apparences, les princes de Mecklenbourg participèrent aussi à la fondation de ce couvent et concoururent avec lui d'étroites relations. En 1477

le Chartreux Vicke ment mecklenbourgeois vint prieur de Marie Magnus de Mecklenbourg ^{le vœu} ~~qui~~ ^{qui} ~~promette~~ ^{promette} l'église d'Arensböck et les vitraux des armoiries des ducs venus de son père (me Henri IV. Par le roi probablement le roi de Mecklenbourg, et son et non le roi de Danemark d'Arensböck recut Magnus et sa mère, la chartre y relatif fut exposé par Vicko Sessiv. On des Chartreux remit la fraternité au duc Mecklenbourg, pour les leur donnement à la

Les travaux de construction, les Chartreux de Arensböck livrés à un travail pe-

11) Voir l'Annuaire d'archéologie du Mecklenbourg
12) Le roi Albert et son commencement du 15^e siècle de la peinture sur verre, vitraux de des églises; on reste de tout cela. D'après ils avaient également des vitraux avec leurs pe-

le Chartreux Vicke Dessin qui était probable-
ment mecklenbourgeois de naissance et qui de-
vint prieur de Marienheh en 1481, pria le duc
Magnus de Mecklenbourg de bien vouloir accom-
plir ~~le vœu~~ ^{le vœu} ~~qu'il avait fait~~ de doter ~~de~~
~~l'église d'Arneböck~~ ^{de vitraux} et d'aider à faire
des vitres et à les venir d'occasions, et à y mettre
les armoiries des ducs de Mecklenbourg (1), en son
venir de son père (mort le 9 mars 1477), du duc
Henri IV. Par le roi et la reine il faut entendre
probablement le roi Albert de Suède (2) duc de
Mecklenbourg, et son épouse Agnès de Brunswick,
et non le roi de Danemark. En même temps, le cou-
vent d'Arneböck recut dans sa confraternité le duc
Magnus et sa mère, la duchesse douairière Dorothee.
L'acte y relatif fut expédié au duc en même temps
par Vicke Dessin. En 1498, le Chapitre Général
des Chartreux remit également un acte de con-
fraternité au duc Magnus et à son frère le duc
Balthasar, ~~pour~~ les récompenser sans doute de
leur donnement à la chartreuse de Marienheh.

Les travaux de construction de ce couvent termi-
nés, les Chartreux de Marienheh continuèrent à se
livrer à un travail persévérant et digne d'admi-

(1) Voir l'Annuaire de la Société d'histoire et d'
archéologie du Mecklenbourg XXI pag. 6.

(2) Le roi Albert et son épouse Agnès paraissent au
commencement du 15^e siècle, pendant la belle période
de la peinture sur verre, ^{argent} donnée à diverses reprises des
vitraux à des églises; malheureusement il n'est rien
resté de tout cela. D'après une note retrouvée récemment
ils avaient également donné au couvent de Ribnitz,
des vitraux avec leurs portraits et leurs armoiries.

ration, mais tranquille, sans attirer sur eux l'attention par des faits éclatants.

L'énergie de leur travail et la faveur dont ils jouissaient auprès du peuple sont attestées par les riches possessions que la chartreuse de Marienehe acquit dans le cours d'un siècle. Selon des inventaires du tout de l'époque de la suppression de la chartreuse, celle-ci possédait les villages suivants : dans le Mecklenbourg : Marienehe, Schuton, Sievershagen, Evershagen, Elnenhorst, Stove, Mönckhagen, Custow, Gr. Reetz, Petst. Reetz, situés tous près de Rostock ; dans la principauté de Rügen : Dorsin en entier, Munches et Cordshagen en grande partie, Schmedeshagen, Hohendorf, Teschenhagen, Lüssow, Brandeshagen, Arendsee, Lüdershagen en partie, situés tous près de Stralsund ; dans l'île de Rügen : Göttemitz en entier ; en outre, dans le Mecklenbourg, beaucoup de rentes de moindre importance. La richesse du couvent est déjà attestée par le fait que le professeur Schröter a recueilli plus de 400 documents (1) concernant le couvent qui n'a eu que 150 ans d'existence.

Pendant ses 150 ans d'existence, la chartreuse a été gouvernée par 15 prieurs dont le professeur Schröter a trouvé les noms dans les documents (2). Vu le rang élevé qu'occupait le couvent, les prieurs faisaient partie des prélats des états du pays (3).

(1) Voir Schröter, Documents historiques, II. IX.

(2) Voir Schröter, Documents historiques, II. IX.

(3) Voir Krabbe, Histoire de l'université de Rostock, I, 1854 pag. 108 Not. 1.

A peine les constructions de la chartreuse étaient-elles terminées que la ville de Rostock assista à un événement de la plus haute importance: la fondation de l'université de Rostock (1) qui eut lieu le 12 novembre 1419. Vu la science, l'éducation et l'absence de préjugés qui distinguaient les Chartreux, cette fondation ne pouvait qu'exercer une influence bienfaisante sur la chartreuse, comme aussi l'éclat de celle-ci ne pouvait que projeter son éclat sur l'université. C'est ce qui se vit bientôt, car des articles ajoutés aux statuts de l'université statuent qu'en cas de différends entre le sénat de l'université et le conseil de la ville, des arbitres choisis par les deux parties se réunissent, et que si ces arbitres ne peuvent s'entendre, le prieur de la Chartreuse de Marienehe (2) ou l'abbé de Dobran sera le juge chargé de prononcer en dernier ressort. Cette clause fournissait au prieur de Marienehe l'occasion d'entretenir d'étroites relations avec l'université (3).

Cet événement important fut suivi, vers la milieu

(1) L'original de l'acte de fondation du 12 novembre 1419 a été retrouvé naguère à Stockholm et publié dans l'Indicateur du musée germanique à Nuremberg 1860, décembre n° 12 pag. 446.

(2) Voir Krabbe, loc. cit.

(3) A la fondation de l'université de Rostock ont contribué les villes hanseatiques et les ducs de Mecklenbourg. L'évêque de Schwerin donna sa maison de Rostock, sur les fondements de laquelle repose encore l'université actuelle. Malgré les lettres que se livrèrent les bourgeois de Rostock et qui menacèrent

du 15^e siècle, d'un autre événement qui eut une influence considérable sur l'instruction à Rostock et à Marrenche. Vers l'an 1462 les Frères de la vie commune (11) s'établirent à Rostock et s'y bâtirent un couvent, celui de l'hôtel vert de St. Michel. Ces Frères, quoiqu'obéissant à une règle moins sévère, avaient beaucoup de ressemblance avec les Chartreux puisqu'eux aussi se livraient à la vertu féconde en bonnes oeuvres, à l'humilité et au travail et, cherchaient à s'inspire et pratiquer ~~la crainte de Dieu~~ ^{et pratiquer} la crainte de Dieu. Ils se vouaient aussi à l'éducation de la jeunesse.

à diverses reprises son existence), l'université de Rostock resta longtemps l'établissement d'enseignement supérieur de la Basse-Saxe et de la Scandinavie. On y voyait les fils des plus illustres familles de la Westphalie, du Hanovre, des Pays-Bas, du Danemark, de la Norvège, de l'Islande, de la Suède, de la Livonie, de la Finlande et de l'Esthonie. L'esprit qui régnait primitivement dans cette école est caractérisé par la devise que portait son ancien sceau : On y voit le Christ remettant un livre à un maître et la devise est celle-ci : *Scrutamini scripturas* (Job. 5, 39) *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde.* (Matth. 11, 29). Vers la fin du 15^e siècle, l'esprit des humanistes s'y répandit : les maîtres les plus distingués comme Albert Krantz, Berthold Moller, Gerhard Drilde, Andre Becker, Nicolas Louve, Pierre Boye, Henri Bogher, etc. étaient humanistes et amis des poètes ambulants. Ceux de ces maîtres qui virent la réforme demeurèrent tous fidèles à l'Eglise catholique. Toutefois des bancs de l'école sortirent de nombreux ennemis de l'Eglise qui, comme Sliter, propagerent la réforme.

(11) Voir Lisch, Histoire de l'imprimerie dans le Mecklenbourg, Annuaire 11, p. 1 199.

En 1475, ils établirent la première ~~bonne~~ imprimerie
la première du Mecklenbourg. De cette imprimerie
sont sortis de nombreuses éditions des *Fides de l'E-*
glise, des livres de prière et des livres liturgiques.
Les Frères de la vie commune qui ~~étaient~~ ^{étaient} d'accord avec
si bien avec les Chartreux, rendaient certainement
des services à ces derniers. C'est ainsi que s'explique
la richesse relativement grande de la bibliothèque⁽¹⁾
de Marienehe qui s'est conservée en grande partie et
qui, après avoir passé par la Marien-Bibliothek
(bibliothèque de Marie) est allée, dans ces derniers
temps, se fondre dans la bibliothèque de l'univer-
sité de Rostock.

En toutes circonstances l'esprit de l'Ordre des
Chartreux et des Frères de la vie commune nous
apparaît comme un esprit doué de clarté et de
fermeté, plein de prière et d'activité. Lorsque, vers
la fin du 15^e siècle, le clergé séculier et les autres
ordres religieux tombaient dans une décadence de
plus en plus profonde et lorsque, même avant la
réformation, vers le commencement du 16^e siècle, on
réclamait une réforme des la règle des ordres religi-
eux, les Chartreux et les Frères de la vie commune
furent presque seuls à maintenir énergiquement leur
leur règle.
point de vue. Ce fait nous est attesté par un exem-
ple curieux qui nous permet au même temps de je-
ter un coup d'œil instructif sur la vie et sur les dis-
positions des Chartreux. En 1477 vivait à la char-
trreuse d'Arneböke un moine du nom de Vicke
Deserr. Ce moine était sans ^{doute} un gentilhomme meck-
lenbourgeois sorti de l'ancienne famille noble de

(1) Von Lisch, loc. cit. p. VIII et p. 150.

Dessin et avait servi pendant son jeune âge à la cour princièrè de Mecklenbourg. Il dit lui-même au duc Magnus de Mecklenbourg « qu'il est un homme libre, sujet des ducs, qu'il a nourri par eux des ses jeunes années dans leur pays et qu'il a été à leur service. » Lorsque en 1477 il rappela au duc les fenêtres en verre peint et les peintures à faire aux vitres promises à l'église d'Acensbök et lui envoya de la part de son couvent une lettre de confraternité, il saisit l'occasion pour s'adresser à la conscience du duc. Jean, le frère du duc Magnus, avait été fiancé à la princesse Sophie de Poméranie. Jean étant mort pendant un voyage qu'il avait entrepris de faire à Rome et à Jérusalem avec son frère Magnus, sa fiancée fit avec un peu trop de précipitation vœu de virginité perpétuelle. Dans la suite le duc Magnus sollicita la main de la princesse, mais il trouva dans son vœu fait par elle un obstacle à la réalisation de son désir. Il demanda des conseils à de nombreux docteurs en droit civil et en droit canonique et chargea aussi Vicker Dessin d'étudier la question de concert avec les prélats et les docteurs de Lübeck. Dessin fit ce qui lui avait été demandé, mais il dissuada le duc de l'union projetée, celle-ci étant contraire à l'honnêteté publique (1). En même temps il fit au duc les observations suivantes : « Que Votre Altesse veuille bien considérer la fragilité, les dangers et les apparences trompeuses de ce monde. Dieu ne fait pas acception de la personne, il ne voit que celui qui fait le bien et qui observe ses commandements. C'est pourquoi Votre Altesse doit observer aussi

11) Voir Annales XVI p. 2 et seq.

les commandements de Dieu sans affection, amitié, et être appelé à gouverner mieux que vous rendrez satisfaction. A quoi peut servir de joie, de grands biens, de beauté, à quoi peut servir l'on n'a pas le bonheur, l'éternel? A quoi sert-il Jérusalem et d'avoir été devenu meilleur et si l'on n'est permis à personne de se souvenir de la vérité, qui est le travail, la justice, l'obéissance de Dieu, et l'innocence (s'acquiescer) que ce monde, ne porte pas de fruits et qui ne l'aime que pour cette vie. Votre Altesse meilleurs encore, si vous voulez la liberté spirituelle, et vos couvents de vos états et car ces couvents se font en vérité et sont cependant. Il y a plus à gagner à qu'à faire des œuvres, jeûner et faire des sacrifices. Cette exhortation pres longtemps connue clairement des Chartistes. Ils exigent commandements de Dieu avec pureté, d'humilité, de bon

jeune âge à la
 dit lui-même au
 c'est un homme
 par eux des ses
 qu'il a été à leur
 adu les fe-
 res à faire aux voi-
 et lui envoya de
 confraternité, et
 la conscience des
 avait été fiancé
 me. Jean étant
 vent depuis le fait
 reie Magnus, sa
 inspiration vœu
 suite le duc Ma-
 se), mais il trouva
 vacle à la volée.
 oncils à de nom-
 droit canonique
 des la question
 veus de Lübeck.
 andé, mais il dis-
 lle-ci étant con-
 En même temps
 antes: « Que
 la fragilité, les
 de ce monde.
 onné, il ne voit
 vres commande-
 doit observer aussi

les commandements de Dieu et rendre la justice
 sans affection, amitié, respect et crainte, car vous
 être appelé à gouverner pays et gens de telle ma-
 nière que vous rendrez compte à Dieu de votre admi-
 nistration. A quoi peuvent servir quelques instants
 de joie, de grands biens, une santé florissante, la
 beauté, à quoi peut servir une grande puissance, si
 l'on n'a pas le bonheur éternel, la santé et ce qui est
 éternel? A quoi sert-il d'avoir été à Rome et à
Jerusalem et d'avoir fait des vœux, si l'on n'est pas
 devenu meilleur et si l'on n'a pas fait le bien? Il
 n'est permis à personne de s'écarter de la Ste Ecriteu-
re et de la vérité, qui est Dieu lui-même, si l'on
 veut se sauver; personne ne peut se sauver sans
 le travail, la justice, l'humilité, l'observation des com-
 mandements de Dieu, et ces choses ne peuvent s'ob-
 tenir (s'acquies) que par le travail. Celui qui, en
 ce monde, ne porte pas la croix avec des bonnes œu-
 vres et qui ne l'aime pas, n'aura pas un sort heureux
 après cette vie. Votre Altene pourra produire des fruits
 meilleurs encore, si vous favorisez dans vos Etats la
 liberté spirituelle, et vous rétablirez l'ordre dans les
 couvents de vos Etats et si vous aidez à les reformer,
 car ces couvents se font illusion, ils vivent dans la
 vérité et sont cependant exposés à un grand danger.
 Il y a plus à gagner à observer fidèlement la règle
 qu'à faire des œuvres (soi-disant) pieuses, à prier,
 jeûner et faire des sacrifices.»

Cette exhortation pressante nous fait en même
 temps connaître clairement l'esprit et les aspirations
 des Chartreux. Ils exigeaient l'observation des com-
 mandements de Dieu accompagnée de probité, de tra-
 vail, d'humilité, de bonnes actions, mais ils mépri-

sarent les soi-disant bonnes œuvres qui consistent uniquement dans l'accomplissement de préceptes religieux et de pratiques religieuses, dans la prière, le jeûne et les offrandes. Par là, les Chartreux qui cherchaient à mener une vie apostolique, étaient en opposition directe avec tout le reste du clergé qui n'exigeait et n'encourageait que l'extérieur des soi-disant bonnes œuvres et ne pratiquait pas le commandement de Dieu. C'est pourquoi Vieke réclamait la réforme des autres couvents pour y réveiller un peu la vie chrétienne.

Vieke Dessin ne se faisait le défenseur que d'une congrégation religieuse, de celle des Frères de la vie commune de Rostock. Il dit plus loin : « Dieu, pour l'amour de Dieu, Votre Altesse daigne secourir les pauvres Frères de Rostock appelés les Frères de la vie commune, qui mènent une vie pieuse et sainte, qui vivent d'après l'exemple des apôtres ; c'est pourquoi les mauvais prêtres leur ont donné, pour se moquer d'eux, le nom de « Lollbrüder » ; je les recommande à Votre Altesse en la priant de venir à leur secours, car bien grand nombre de mauvais prêtres sont mal disposés à leur égard. » Ces dispositions font voir clairement quel était l'état du clergé et des couvents de Rostock, et l'on se rend encore mieux compte de la situation quand on sait que le même Vieke Dessin fut, peu de temps après, élu prieur de la chartreuse (1481-1485) (11) et que vers la même époque les Frères de la vie commune commencent, par leur imprimerie et par leur enseignement, la plus grande activité.

(11) Voir Schriöter, Documents historiques, p. 18.

Le duc Magnus ne succéda à son père. D'accord avec le pape, il fut élu évêque de St. Jacques de Brême, et les hauts dignitaires ecclésiastiques et nobles, qui s'étaient réunis à Brême, le firent sacrer. On s'occupait de la réforme du chapitre.

Après Vieke Dessin, encore la chartreuse de Rostock fut le théâtre de la formidable réformation de Vieke Dessin.

Dans le Mecklenbourg, on commença par prendre pied de bonne heure, et solidement, la bourgeoisie qui y était répandue. Le duc Pierre, Joachim Slüter, courageusement et à la tête de sa troupe, se fit martyr victime du poison, et fut à la Pentecôte, les propriétés plus étendues. Le conseil d'État, divisé, fut impuissant. Dès 1529, sur les conseils de l'évêque, des prédicateurs furent envoyés dans les églises paroissiales. Le duc meurt, le 1er avril 1531, ordre

(11) Voir Annales III p. 2

ces qui consistent
ent de préceptes rébi-
dans la prière, le
Chartreux qui cher-
ue), étaient en oppo-
du clergé qui n'exi-
réserve des soi-di-
neait pas le com-
quois Vieke réclamait
ny révéler un peu

l'enseigne que d'une
les Frères de la vie
loin : « Duc, pour
que secouris les
is les Frères de la
e pieux et sainte,
nôtres ; c'est pour-
bonne, pour se mo-
ler » ; je les recom-
de venir à leur
mauvais prêtres.

Ces dispositions
l'état du clergé et
end encore mieux
est que le même
nés, élu prieur de
e vers la même
se commencent.
seignement, la plus

iques, p. 18.

209.

Le duc Magnus ne suivit pas en tout les conseils de
Deccin. D'accord avec le clergé il établit en 1487, mal-
gré la contradiction la plus vive, le chapitre de l'é-
glise de St. Jacques de Rostock. La multiplication
des hauts dignitaires ecclésiastiques déplut d'in-
quiesamment aux habitants de Rostock. Des do-
cuments font voir que les Frères de la vie commune
n'approuvaient pas la nouvelle création et qu'ils
prirent le parti des habitants de Rostock contre
les ducs (1). On s'occupa aussi à Marienhe de l'é-
rection du chapitre.

Après Vieke Deccin trois prieurs gouvernèrent
encore la chartreuse de Marienhe jusqu'au mo-
ment où le formidable orage de la réformation
se déclina.

Dans le Mecklenbourg la réforme de Luther com-
mença par prendre pied à Rostock où elle s'établit
de bonne heure, et solidement, grâce à la volonté éner-
gique de la bourgeoisie et grâce à l'esprit de science
qui y était répandu. Le chapelain de l'église de St.
Pierre, Joachim Flüter commença, en 1523, à prêcher
courageusement et à haute voix l'Évangile. Après
que Flüter se fut marié en 1528 et surtout que,
victime du poison, il fut mort-martyr en 1532 et
à la Pentecôte, les progrès de la réforme ne purent
plus être arrêtés. Le conseil de la ville, qui du reste
était divisé, fut impuissant à contenir le mouve-
ment. Dès 1529, sur les réclamations de la bourgeois-
ie, des prédicants furent installés dans toutes les
églises paroissiales. Le veille du dimanche des Râ-
meaux, le 1 avril 1531, ordre fut donné par l'autorité

(1) Voir Annales III p. 23.

au clergé tout entier d'abolir le culte papiste (1) et en 1534 le couvent des Dominicains et celui des Franciscains furent supprimés et leurs biens confisqués. Le chapitre de St. Jacques continua d'exister encore quelque temps, du moins pour la forme, mais le culte protestant fut aussitôt introduit dans l'église de St. Jacques. Les derniers chanoines voulurent continuer de jouer leur ancien rôle, surtout Maître Detlev Dancwardi (2), vice-doyen du chapitre, officier de l'archidiaconé de Rostock, curé de Kersin et détenteur de toutes sortes de bénéfices. Jusqu'à sa mort qui eut lieu à la fin d'avril de l'an 1556 (3) il persécuta avec un orgueil, un entêtement et une impudence rares quiconque ne pensait pas comme lui (4); ce fut un des derniers papistes du pays. On avait toutefois des moyens pour mettre hors d'état de nuire des hommes de cette espèce ^{du moins} leur conduite rendait fort peu estimables (5).

(1) Voir Annales XVI p. 14 seq.

(2) Voir Annales III, p. 88; XVI p. 22-24 et XIX, p. 67.

(3) Annales XVI p. 24.

(4) Comment Dancwardi s'y prit-il donc pour persécuter les protestants dans une ville devenue protestante et dans un état protestant? L'auteur oublie de nous le dire. Le traducteur.

(5) Un auteur allemand, catholique, B. Leske, raconte ainsi l'introduction de la réforme à Rostock:

M. Joachim Flüter qui fut d'abord maître d'école à St. Pierre et qui fut ensuite nommé par le duc Henri chapelain de la même église, fut le premier prédicateur du nouvel évangile; il se mit à le prêcher pour la première fois en 1523, malgré l'opposition

Les Soeurs de Ste Croix
des autorités de la ville; verain du pays. La rage
fast d'humeur remuant
à plusieurs reprises
put aussitôt son parti
difficile de triompher.
D^r Oldendorp n'avait
la direction du mouvement
D^r Oldendorp, neveu du
enseignait avec éclat le
ennemi acharné de l'Église
justes pour crime de biga
mar Hook dans sa chroni
savant et eloquent, mais
peu de bien à dire. De
ne de résister, Oldendorp
pe d'un soulèvement pro
menten dans son histoire
il inspira au conseil l'a
Vers la fin de l'an 1530 le c
discipline ecclésiastique;
che des Rameaux les par
l'étendard de la révolte.
devant l'émeute et inter
port de l'habit ecclésiast
aux prêtres de la ville q
cérémonies ayant été re
s'abstenir complètement
dre à confesse et de dire
surellement, ou se soumettre
quoi ils furent enfermés de

elle papiste (1) et
us et celui des Fran-
s. b'ens conf'qués.
) d'exister encore
forme, mais le cul-
duit dans l'église
vines voulaient
rôle, surtout Mai-
doyen du chapitre,
stock, curé de Stes-
de bénéfices. Jus-
d'avait de l'han-
il, un entêtement
ce ne pensait pas
is papistes du pays.
ou mette ^{du papier} hors d'é-
spèce ~~de~~ leur con-
les (2).

2-24 et XIX, p. 67.

est donc pour per-
le devance protes-
? L'auteur oublie

, B. Lesker, racon-
tel à Rostock :
ad maître d'école)
mmé par le duc
), fut le premier
il se mit à le prêcher
l'opposition)

Les Sœurs de Sté Croix, les Frères de la vie com-
des autorités de la ville), et était protégé par le sou-
verain du pays. La population de Rostock qui e-
tait d'humeur remuante et qui avait déjà manifesté
à plusieurs reprises ses goûts pour la révolte,
prit aussitôt son parti. Il lui eût été cependant
difficile de triompher, si le syndic de la ville, le
D^r Oldendorp n'avait pris lui-même en main
la direction du mouvement hostile à l'Eglise. Le
D^r Oldendorp, neveu du célèbre Albert Krantz,
enseignait avec éclat le droit romain; c'était un
ennemi acharné de l'Eglise dont il avait encouru les
peines pour crime de bigamie. « C'était, dit Pres-
mar Hock dans sa chronique de Lübeck, un homme
savant et éloquent, mais de la vie duquel il y avait
peu de bien à dire. » Dès que le conseil faisait mi-
ne de résister, Oldendorp faisait apparaître le spec-
tre d'un soulèvement populaire. « Peu à peu, dit Bac-
meister dans son histoire ecclésiastique de Rostock,
il inspira au conseil l'amour du luthéranisme. »
Vers la fin de l'an 1530 le conseil publia un édit de
discipline ecclésiastique; en 1531, la veille du diman-
che des Rameaux les partisans de Luther levèrent
l'étendard de la révolte. Le conseil effrayé capitula
devant l'insolence et interdît la même année que la
port de l'habit ecclésiastique. Il fit enfin notifier
aux prêtres de la ville que « leur doctrine et leurs
cérémonies ayant été reconnues fausses, ils devaient
s'abstenir complètement de prêcher, de lire d'enten-
dre à confesser et de dire la messe. » Les prêtres, na-
turellement, ne se soumettaient pas à ce décret; c'est pour-
quoi ils furent enfermés dans les couvents; les cures

même, les Cisterciens de Doberan dans leur maison

furent confisqués, les objets de valeur enlevés dans les églises furent mis « en dépôt » à l'hôtel de ville, les biens des confréries furent sécularisés. Comme cependant les princes ne voulaient pas tolérer toutes ces violences, la ville se prépara à résister; les gros canons furent trainés sur la place du marché et pendant la nuit des chaînes furent tendues dans les rues pour empêcher la circulation. On défendit aux catholiques fidèles d'aller entendre la messe dans les villages voisins de Birston et de Kessin. Au milieu de toutes ces persécutions infligées aux catholiques, les prédicants se divisèrent et furent sur le point de vider tragiquement leur différend. « Slüter, qui était marié dès 1528, mourut en 1532 de la peste probablement; la plupart des historiens prétendent, sans preuves, qu'il fut empoisonné. Sa mort n'améliora pas la situation des catholiques. Les couvents furent supprimés en 1534. Les Cisterciennes, qui étaient presque toutes originaires de Rostock, reçurent l'autorisation de vivre en communauté et pleurèrent dans leur ancienne foi jusqu'à la mort de la dernière d'entre elles; les Frères de la vie commune en firent autant. Il y avait toutefois encore des prêtres catholiques à Rostock en 1574. Oldendorp qui avait dirigé le mouvement religieux finit par se faire détester de tout le monde. Après avoir protestantisé les écoles, il quitta secrètement Rostock en 1524 et se rendit à Lubeck. A Lubeck, sa ville-sœur qui avait précédé Rostock dans la voie de la révolution religieuse et qui lui avait donné l'exemple, Oldendorp devint le bras droit de Jürgen Mullenreber et l'appuya

désigné ^{à Rostock} sous le nom de

dans ses vaines projets d'abord parvint encore à guerre contre le Danemarck de cette ville. A mesure qu'il progressait, l'université et ses professeurs s'en allèrent à Bourg, qui était le plus sûr, en 1530. Le D^r Niendorf, dut conserver le Pres., jusqu'à sa mort; venus de l'université se perdirent et les études dans la ville d'où la paix en 1526 il n'y eut pas une Santa Rume fut obreligé dit Barmeister. L'union d'Oldendorp, prop. pour mettre l'université. Les souverains de se faire autant, et c'est à l'objet d'un conflit qui la Formula concordie souverains et les auteurs les maîtres de l'école y était une corporation. Pour l'université devint même orthodoxe d'où David Chytrius. La ville coup à souffrir des suites gravement atteinte dans l'audis que le pouvoir se

ran) dans leur maison
valeur enlevés dans les
l'hôtel de ville, les
risés. Comme un peu
est tolérés toutes ces
résister; les gros ca-
r du marché et pendant
lues dans les rues pour
s'opposait aux catholi-
messe dans les villages
en). Sa milice de
i aux catholiques, les
rent sur le point de
end. » Slüter, qui
ran 1532 de la jubilé
historiens prétendent,
onne! La mort si u-
tholiques. Les couvents
Cisterciennes, qui
es de Rostock, reçurent
unauté et plaine
qu'à la mort de la der-
laire commune en
fois encore des prêtres
4. Oldendorf qui avait
d) finit par se faire
reï avoir protestantisme
Rostock en 1534 et se
la ville-soeur qui avait
de la révolution religieuse
gèle, Oldendorf devint
l'ennemi et l'appuyé

33.
Rostock
désigné sous le nom d'hôtel de Doberan, et les
dans ses vaines projets qui échouèrent tous. Olden-
dorf parvint encore à entraîner Rostock dans la
guerre contre le Danemark; et fut pour le malheur
de cette ville. A mesure que la réforme faisait des
progrès, l'université se vidait. Un grand nombre de
professeurs s'en allèrent; Beethold Molles de Ham-
bourg, qui était le plus ferme soutien de l'école, mou-
rut en 1530. Le D^r Nicolas Louwe, professeur de
droit, dut conserver le rectorat pendant 12 semes-
tres, jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1536; Les re-
venues de l'université furent dispersées, les bourses
se perdirent et les étudiants se tinrent éloignés de
la ville d'où la peste avait fui. Pendant l'année
1526 il n'y eut pas une seule immatriculation.
Tanta tunc fuit ob religionis dissidium desolatio,
dit Baconister. L'autorité locale, sous la direc-
tion d'Oldendorf, profita de toutes ces épreuves
pour mettre l'université sous sa complète dépendan-
ce. Les souverains de Mecklenbourg voulurent en
faire autant, et c'est ainsi que l'université devint
l'objet d'un conflit qui ne prit fin qu'en 1563 par
la *Formula concordiae*; en vertu de cet accord, les
souverains et les autorités de la ville devinrent
les maîtres de l'école qui, avant la réformation,
était une corporation indépendante. En même
temps l'université devint une pépinière de luthéra-
nisme orthodoxe d'où sortirent des hommes comme
David Chyträus. La ville de Rostock eut aussi beau-
coup à souffrir des suites de la réformation; elle fut
gravement atteinte dans sa puissance et son bien-être.
Pendant que le pouvoir souverain l'accrut d'autant.

Chartreux de Marrenche) qui avaient également une maison en ville furent priés de plus de fermeté et surent se faire respecter davantage. Toutes ces maisons religieuses étaient situées dans la paroisse de St. Jacques où était aussi l'université.

En 1532 les Sœurs de St. Croix résistèrent à toutes les menaces et à toutes les supplications; en 1533 elles mirent en fuite un prédicant qu'on avait voulu leur imposer. En 1562 Sœur Marguerite Berelin était encore une fille fidèle de l'Eglise romaine⁽¹⁾. On sait que ce couvent s'est conservé jusqu'à nos jours à côté des trois couvents de vierges⁽²⁾ qui existent encore aujourd'hui.

Le couvent des Frères de la vie commune s'est conduit plus dignement. Sans doute les Frères furent contraints en 1534 de déposer leurs habits religieux et de se mettre en 1535 sous la surveillance du conseil, mais au milieu des violences qui accompagnaient l'introduction de la réformation, ils furent non seulement épargnés, ils se virent même entourés de respect. Lorsque les couvents et les confréries furent supprimés en 1534, on laissa les Frères de la vie commune tranquilles et en possession de leurs biens; on leur ordonna de continuer

Attaquée et soumise par le duc Jean Albert I, la vieille ville hanséatique qui ne tenait au Mecklenbourg que par de faibles liens se vit réduite au rang des autres villes sujettes. (Traité de 1579). Il se passa un long espace de temps jus qu'à ce que Rostock se releva et put refleurir (Le traducteur.)

⁽¹⁾ Voir Annales XXI, p. 24.

⁽²⁾ Voir Wigger, histoire ecclésiastique du Mecklenbourg, p. 105.

⁽³⁾ Voir Annales XXII, p. 101.

à tenir leur école allemande dans le passé, mais Murner les ôta au curé confia même le soin d'ouvrages allemandes publiques. obtenu davantage, d'un dernier recteur, Martini ne paraît pas avoir été résister à de pareils orages avant le dernier orage sous le règne du duc Teodor presque entièrement St. Mecklenbourg. Son successeur Maître Henri de temps professeur de l'université que la plupart des grands du Mecklenbourg furent ^{de la du} Frères de la vie commune virent que leur congrégation tendre, les quatre derniers don de tous leurs biens à générosité de laquelle ils virent que la jouissance. La dessus, en 1560, un évêque fut installé dans leur. Henri Arsenius reprit brillant d'un officier, grecs. « Henri Arsenius homme, persévérant, zélé pour la pureté, de mœurs pur

⁽¹⁾ Voir Annales XXI, p. 10.

⁽²⁾ Voir Annales XII, p. 10.

à tenir leur école allemande⁽¹⁾ comme elle avait existé dans le passé, mais de s'abstenir toutefois d'enrainer les élèves au culte romain; le conseil leur confia même le soin d'organiser de nouvelles écoles allemandes publiques. Les Frères ne pouvaient pas obtenir davantage, d'autant moins que l'avant-dernier recteur, Martin Hillemann, 1509-1551, ne paraît pas avoir été armé suffisamment pour résister à de pareils orages. Hillemann mourut avant le dernier orage qui se déchaîna en 1552, sous le règne du duc Jean Albert I, et qui anéantit presque entièrement l'Église catholique dans le Mecklenbourg. Son successeur, le dernier ^{fut} recteur, le digne Maître Henri Arsenius qui fut en même temps professeur de l'université de Rostock. Lorsque la plupart des grands couvents de la campagne du Mecklenbourg ^{de la chapelle de Marienhe} furent supprimés, en 1552, ^{longe} les ^{franchises} Frères de la vie commune. Mais lorsque ceux-ci virent que leur congrégation finissait aussi par s'éteindre, les quatre derniers Frères firent, en 1559, don de tous leurs biens à la ville de Rostock à la générosité de laquelle ils les devaient et ne se réservèrent que la jouissance des revenus leur vie durant. Là-dessus, en 1560, un établissement d'éducation fut installé dans leur maison et en 1571 Frère Henri Arsenius reprit à l'université, qui alors brillait d'un vif éclat, ses leçons sur les auteurs grecs. « Henri Arsenius (2) est un excellent homme, persévérant, zélé, pacifique, digne, ~~et~~ ^{de} ~~sa~~ ^{sa} foi pure, de mœurs pures, ferme dans sa foi; ins-

11) Voir Annales ~~II~~ p. 23 & 9.

12) Voir Annales IV, p. 28.

bruit, plein, jusqu'à la fin de sa vie, d'amour pour la science comme pour la nature; il sut acquiescer et conserver l'estime d'un grand nombre d'hommes distingués qui furent, pendant la seconde moitié du 16. siècle, l'ornement de l'université de Rostock qui brillait alors d'un vif éclat; alors que dans la ville profondément protestante il apparaissait comme la dernière ruse d'un vieux et grand évêque, personne n'osait toucher à l'homme plein de dignité qui s'enfonçait dans un deuil profond et silencieux, et personne n'osait l'offenser. Une ^{conduite} si grande de dignité ne parut pas moins digne de respect que l'esprit et la conduite de la congrégation tout entière, et c'est ainsi que la société ne périt pas dans le tourbillon d'un violent orage; elle s'en alla au devant de la mort avec une noble résignation, avec pleine connaissance, avec une tranquillité parfaite, au milieu de l'estime universelle.

Les Frères de la chartreuse de Marienehe (1) furent preux, dans le combat et dans la mort, d'une grande dignité et de beaucoup de fermeté. Jusqu'à la fin leur fin due à la violence ils ^{existèrent} ~~apparaissent~~ à toutes les attaques avec persévérance; ils observèrent jusqu'au dernier moment leur règle dans toute sa pureté et toute sa sévérité, imitant ainsi

(1) La copie et la description des documents des archives de la ville de Rostock, à l'exception toute fois des copies trouvées dans les papiers du professeur Schröter, sont dues au secrétaire de la cour supérieure d'appel Rogge de Rostock.

les Frères de la vie comme eux tant de traits de sa vie, non moins digne de leur des Frères, qu'Heinrich le dernier preux. Behr qui, pendant son noviciat, de 1525 à 1550, fut une science, une force. Après le digne et savant Viehe Dessin (1481-1489) fut gouverné par 1485-1489, Timothee Cleri 1502-1520 (1) et pour ne nous a conservé Marquard Behr qui y l'époque où la réforme à Rostock. Il fut conservé de son couvent.

Pour bien se rendre compte marqueront la vie de ce demander qui s'était à la question, on peut répondre sûreté: Marquard Behr il sortait de la famille fait la cour de Prüger, rue citérieure, de la grande d'hui Nustrow ou Sen. Neuhof. La famille de se partageant au moyen branches, celle de Behr dorf et celle de Katzer

(1) Voir Schroeter, Docu.

de sa vie, d'amour pour la nature; il sut acquiescer et grand nombre d'hommes pendant la seconde moitié de l'université de Rostock vif éclat; alors que dans le protestantisme il apparaissait et d'un vœu et grand édifié chez à l'homme plein de dans un deuil profond et n'osait l'offenser. Une ^{conduite} si par moins digne de respect l'unité de la congrégation si que la société ne perdit un violent orage; elle s'en est avec une noble résignation, avec une tranquillité de l'estime universelle.

—
une de Mariencheu⁽¹⁾ fit at dans la mort, d'une coup de fermeté. Jusqu'à la violence ils ^{persistèrent} ~~persistèrent~~ persévérance; ils observèrent leur règle dans sa sévérité, imitant avec attention des documents des Rostock, à l'exception toute dans les papiers du produes au secrétaire de l'appel Rogge de Rostock.

les Frères de la vie commune) qui avaient avec eux tant de traits de ressemblance. Non moins ferme, non moins digne de respect que le dernier recteur des Frères, qu'Henri Resenius, nous apparaît le dernier prieur de la chartreuse, Marquard Behr qui, pendant toute la période de la réformation, de 1525 à 1553, gouverna son couvent avec une science, une force et une dignité rares.

Après le digne et savant chartreux d'Arensböck, Vieke Dessin (1481-1485), la chartreuse de Mariencheu fut gouvernée par les prieurs Henri IV (1485-1489), Timothée II, (1490-1502), et Henri V Cleri (1502-1522) (1) sur lesquels l'histoire ne nous a conservé rien de spécial. Ce fut Marquard Behr qui fut élu prieur en 1525, à l'époque où la réforme commençait à se répandre à Rostock. Il fut condamné à assister à la ruine de son couvent.

Pour bien se rendre compte des événements qui marquèrent la vie de ce prieur, il importe de se demander qui était Marquard Behr. A cette question, on peut répondre aujourd'hui avec toute sûreté: Marquard Behr était d'origine noble; il sortait de la famille noble de Behr qui habitait la contrée de Prügen ou la Nouvelle Poméranie orientale, de la branche qu'on appelle aujourd'hui Nustron ou Semlow et de la maison de Neuhof. La famille de Behr, riche et considérée, se partageait au moyen-âge en trois grandes branches, celle de Behrenwalde, celle de Hugoldsdorf et celle de Katzenow (ou Wedder). La blan-

(1) Voir Schroeter, Documents historiques n. 18.

che de Hügelsdorf, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, ~~se perpétuait~~ était déjà tronquée vers le milieu du 14. siècle en deux branches, celle de Löbnitz et celle de Hügelsdorf. La branche de Löbnitz forma deux maisons : celle de Neuhof et celle de Nustrow. La dernière s'est conservée sur ses terres de Nustrow dans le Mecklenbourg et de Semlow dans le pays de Rügen. Quant à la maison de Neuhof, sa ligne masculine s'est éteinte en 1561.

La famille de Behr-Neuhof s'est complètement éteinte pendant la première moitié du 16. siècle, la famille ^{principale} de Behr-Neuhof tendait à s'éteindre dans tous ses membres. A cette époque cette maison était animée de sentiments profondément religieux tandis que le reste de la famille se vouait de préférence aux fonctions politiques ou à l'armée. A la fin du 15. siècle et au commencement du 16. siècle vivait Hermann Behr de Neuhof dont le nom se retrouve sans difficulté dans un grand nombre de documents de 1478 à 1507, et cela d'une manière d'autant plus sûre et certaine que la famille ne possédait aucun autre membre de ce nom. Hermann était sans doute fils de Marguard Behr de Neuhof dont le nom apparaît de 1432 à 1462. Hermann Behr nous apparaît pour la première fois dans une circonstance singulière. Le duc Erich de Poméranie avait, le 19 juin 1473, fondé ^{une confrérie de nobles} un ordre de noblesse sous le ^{nom} vocable de l'Annonciation de la St. Vierge (fraternitas annuntiationis beatae Mariae, confraternitas illustrium et nobilium) dont il avait établi le siège dans le couvent de Bükow. Les chevaliers portaient au cou une chaîne en or ou en argent. Celle-ci

se composait des images naïves dans leurs mains tenues concernant l'incarnation la chaîne était suspendue tombant sur la poitrine nonciation de la St. Vierge de la Vierge Marie et contenant des banderoles dessus le buste du Fils et Marie le St. Les insignes signifiaient ^{tenus de} geaient à servir de l'assistance pour accomplir valerie, pour protéger et les veuves, de donner la colombe, de donner la charité d'une manière que le 25 janvier 1491 va, renouvelé et doté le siège dans l'église à Stettin, Hermann témoin ; il était de l'ordre. Le plus proche Behr de Neuhof, le plus ^{jeune} ment, était celui qui la chartreuse, Marguerite le lien de parenté acquiesce quand on admet que de l'abbesse du couvent situé non loin de Neu Poméranie, était son Behr. Lambert Stagg, le plus du couvent était

soit perpétuée jusqu'à
à droite vers le mi-
hes, celle de Löbnitz
che de Löbnitz for-
hof et celle de
errie sur ses terres
y et de Semlow dans
maison de Neuhof,
en 1561.

est complètement
voit du 16^e siècle,
édait à l'éternité
époque cette maison
fondement religieux
se vouait de préfé-
u à l'armée. A la
ement du 16^e siècle
hof dont le nom
un grand nombre
cela d'une manière
que la famille ne
re de ce nom). Her-
Marquard Behr
de 1432 à 1462.
pour la première
galerie. Le duc
9 juin 1473, fondé
de l'Annon-
eritas annuncia-
eritas illustrium
abli le siège dans
ealiers portaient
argent. Celle-ci

se composant des images des douze apôtres qui te-
naient dans leurs mains des banderoles portant des
textes concernant l'incarnation de Jésus-Christ. A
la chaîne était suspendue une médaille qui re-
tombsait sur la poitrine et qui représentait l'An-
nonciation de la Ste Vierge, c'est-à-dire l'image
de la Vierge Marie et celle de l'ange qui tous deux
tenaient des banderoles dans leurs mains, et au-
dessus le buste du Père béniissant et entre le
Père et Marie le St. Esprit sous forme de colombe.
Les insignes signifiaient que les chevaliers s'enga-
geaient à servir de l'or, de la justice et de la puis-
sance pour accomplir le premier devoir de la che-
valerie, pour protéger les pauvres, les orphelins
et les veuves, d'être demeurés purs et chastes comme
la colombe, d'être donner le bon exemple et de pratiquer
la charité d'une manière pure et parfaite. Or, lors-
que le 25 janvier 1491 le duc Bogislaw X approu-
va, renouvela et dota cet ordre et en transféra
le siège dans l'église collégiale de St. Othou (Otto)
à Stettin, Hermann Behr était du nombre des
témoins; il était sans doute aussi membre de
l'ordre. Le plus proche parent de cet Hermann
Behr de Neuhof, le fait est attesté par les docu-
ments, était celui qui fut plus tard prieur de
la chartreuse, Marquard Behr.

Ce lien de parenté acquiert encore de l'importan-
ce quand on admet que Anna Behr, assistante
de l'abbesse du couvent de Clarisses de Ribnitz
situé non loin de Neuhof, à la frontière de la
Poméranie, était sœur du prieur Marquard
Behr. Lambert Slagghert qui était à cette époque
lecteur du couvent dit dans une liste des princi-

celle-ci a reçu d'Anna
celle Hermann Behr
représentant sans don-
ner pouvoir à l'entre-
prendre une activité
incluse à une parenté
Behr. En 1570, étant
Behr (1) fit revêtu
ouvent, renouveler
bois de lit. A cette
Mecklenbourg
était abbesse de
Behr devant as-
sistance Ursule de
si le Sacrique fut
et mise sous la
Behr. Les temps
même des enva-
la réformation pour
is, de sorte que le
s'ouvrit. C'est la
renonce à ces fonc-
se de ses services
A la place qu'elle
Ursule qui
la sœur de son père,
arrivée en 1586
et à son ordre
ie construisit cepen-
crite du couvent de
est. Des extraits de
dans les Annales III.

dant à une époque où le pays était entièrement
protestant, elle fut, sans doute sur ses ordres, re-
présentée avec le costume des Clarisses. Si l'é-
ducation de la jeune princesse Ursule eût beau-
coup à gagner, certainement, sous la direction
prudente et éclairée d'Anna Behr, il paraît ce-
pendant que celle-ci prit bientôt des idées plus
larges et plus libres tandis qu'au contraire la
princesse persévéra dans des tendances plus sé-
riées. En effet, chose inouïe, Anna Behr et deux
autres religieuses, en l'an 1590, sortirent du cou-
vent contrairement à la sainte obéissance et
malgré les défenses de leur règle et se rendirent à
Kölzow pour y assister à l'enterrement de Joa-
chim von der Liche (de la Liche). Le lecteur
Haggbert considère d'un oeil attristé cette in-
fraction à la règle et, en gémissant, dit avec une
pointe d'ironie: « Voyez comment nos sœurs sont
allées se promener sans nécessité! Que Dieu leur
pardonne. Amen. » Anna Behr était proche par-
renté (des ^{de ceux} membres de la famille) de la Liche,
puisque dans ^{les} arbres généalogiques de la famille de
la Liche Anna Behr apparaît ^{en 1458} en qualité d'épou-
se de Vicke von der Liche de Kölzow et Kresse cri-
ancier maître de Sülz et Marlow. Cette dame ^{Anna} et
Anna Vicke von der Liche, donna ^{aussi} 6 marcs au
couvent de Ribnitz. C'est ce qui raconte Haggbert.
Haggbert rapporte également qu'une dame Run-
ne Beren donna 12 marcs au même couvent.
Toutes ces dames étaient certainement de la famil-
le Neuhof. A part celles-là aucun membre de la
famille Behr n'avait jamais rien donné au couvent
de Ribnitz. L'époque de la mort de l'assistante An-
na Behr n'est pas connue.

Il est possible que Christine Behr qui était en 1508, sous la prieure Elisabeth, duchesse de Poméranie, sous-prieure du monastère de Cisterciennes de Verchen près de Demmin, tirait aussi son origine de la famille Behr de Rügen de la maison de Neuchof; cependant le défaut de tout autre renseignement ne permet de dire rien de positif à cet égard.

Tel est le résultat des recherches faites relativement aux biens de parenté des prieur Marquard Behr. Nous allons essayer d'éclaircir encore un peu plus cette question.

Nous ne savons rien de la jeunesse de Marquard Behr. Il est probable qu'il se vicia de bonne heure à l'étude des sciences et qu'il embrassa l'état ecclésiastique de bonne heure aussi, peut-être à l'étranger. Car, lorsqu'après l'extinction de la branche de Behrenwald tous les membres de la famille Behr de Rügen furent, en 1491, investis de tous les biens laissés comme d'un patrimoine commun, tous les membres de la famille de Behr, qui vivaient alors, furent nommés, le nom de celui qui fut plus tard le prieur Marquard fait seul défaut. Son nom parait pour la première fois dans un acte du 6 mars 1515; il hypothéqua alors à une vicairie de l'église paroissiale de Torsbee une rente de 6 marcs au village de Hoiventhagen pour un capital de 100 qu'il emprunta.

Après la mort de Hermann Behr qui eut lieu entre 1507 et 1517, Marquard Behr, en 1517, entra dans l'ordre sévère des Chartreux et, en s'enfermant dans le couvent de Marieneke, renonça complètement au monde. A la suite de ~~ces démarches~~ cette grave démarche il pria par supplique expédiée de Marieneke le 18 septembre 1517, son souverain le duc

Bogislaw de Poméranie en succession de Hans de Se. fils mineur de feu He. héritier des biens qu. religieux, devaient être conformément à la coutume par les parents. cet acte que Marquard neveu de Hermann L'arbre généalogique Behr pourrait donc être suivant :

	Mary
	de
	1432
<hr/>	
Hermann	Ma
de Neuchof	prieur
1478-1507	se de
† avant 1517.	1507

Lobst
de Neuchof
1529-1540.

Il est toutefois singulier que par sous le nom de et Hermann) parait être frère et la soeur qu'on qu'il a laissé un fils.

Il pourrait donc fort Marquard eût été neveu d'un père demeuré inc et alors l'arbre généalogique

qui était en 1508,
le Fomeranie,
anciennes de Vercken
origine de la famille
hof; cependant
il ne permet de
faites relativement
Marquard Behr.
un peu plus
de Marquard
bonne heure a
l'état ecclésiastique
à Wttinger.
unehe de Behren.
Behr de Riigen
ens laissés comme
membres de la
furent nommés;
prieur Marquard
pour la première
il hypothéqua
issiale de Tribsee
à Kopenhagen
prunté.
hr qui eut lieu
en 1517, entra
et, en s'enfermant
nead complètement
par cette grave
expédier de Ma-
souverain le duc

Bogislav de Fomeranie se de confirmer la dési-
gnation de Hans de Schverin comme tuteur des
fils mineurs de feu Hermann Behr, son plus pro-
che héritier des biens qui, à la suite de ses vœux
religieux, devaient revenir légalement au mineur
conformément à la convention conclue à cet é-
gard par les parents. Il ressort évidemment de
cet acte que Marquard Behr était le fils ou le
neveu de Hermann Behr de Neuhof.

L'arbre généalogique du prieur Marquard
Behr pourrait donc se construire ^{peut-être} de la manière
suivante :

Marquard Behr
de Neuhof
1432 - 1462.

Hermann de Neuhof 1478-1507 † avant 1517.	Marquard prieur de la chartre. se de Marienehe 1507 † 1553.	Anna assistante à Ribnitz 1510-1530.
--	--	---

Sobst
de Neuhof
1529-1540.

Il est toutefois singulier que Marquard ne dési-
gne pas sous le nom de frère son parent défunt,
et Hermann, paraît être un peu trop vieux pour le
frère et la soeur qu'on lui suppose, d'autant plus
qu'il a laissé un fils mineur.

Il pourrait donc fort bien se faire que le prieur
Marquard eût été neveu d'Hermann et fils
d'un père demeuré inconnu, mort jeune encore,
et alors l'arbre généalogique serait celui-ci :

44.

Marquard Behr
de Neuhof
1432 - 1462

Hermann de Neuhof 1478 - 1507 † avant 1517.	N.N. (Marquard?)
--	------------------

Tobit de Neuhof 1517 mineur. 1529 - 1540.	Anna assistante à Pribnitz 1510 - 1530.	Marquard prieur de la chartre. de Marieneke 1507 † 1553.
--	--	---

Mais quand on donne cette forme à l'arbre général
que l'assistante Anna Behr ne semble pas être à la
place qui lui appartient.

Enfin on pourrait admettre qu'en Hermann il
y a deux personnes et construire l'arbre généralique
comme suit:

Marquard Behr
de Neuhof
1432 - 1462.

Hermann 1478 - 1493	N.N. (Marquard?)
------------------------	------------------

Hermann de Neuhof 1493 - 1507	Anna assistante 1510 - 1530	Marquard prieur 1507 † 1553.
-------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

Tobit de Neuhof 1517 - 1540.

Il n'est plus possible
de parenté. Mais ce qui
sonnes qui ont été nom
du prieur Marquard
de ^{cette noble} famille noble et
hof.

Ce qui corrobore enco
que, le 25 décembre 15
Behr appelle, à côté a
vert de Moltke et de S
des Liche les « Frères
amis et parents », c'est
et Joachim appartenen
tion, c'est-à-dire à la
Marquard descendant.
son de Neuhof ne com
et François, avec lequ
que Marquard ait été
monté par le fait qu
Prenson l'appelle en d
Marquard Behr, père
bien-aimé.»

Il faut que Marquard
me, bien élevé, savait,

11) Vers l'époque de son ^{entre}
Jean Kruse fit faire par
le couvent de Marieneke
un crucifix et les deux sa
S. Hugues (Voir Annale
tre en philosophie et bac
fesseur à l'université de
Visan déclaré de l'Église ca
re de l'université de Post
de la chartreuse de Mari

Il n'est plus possible de fixer exactement le degré de parenté. Mais ce qui est certain, c'est que les personnes qui ont été nommées étaient proches parents du pieux Marquard Behr et que celui-ci sortait de ^{cette noble} famille noble et de la branche Behr de Neu-hof.

Ce qui corrobore encore plus cette affirmation, c'est que, le 25 décembre 1552, le pieux Marquard Behr appelle, à côté de Sivert de Dechow, de Gervert de Moltke et de Tiagen et de Christophe von der Liche les « Frères Gerd et Joachim Behr ^{son} amis ^{et parents} », c'est-à-dire ses parents. Gerd et Joachim appartenaient à la maison de Nüttron, c'est-à-dire à la branche même de laquelle Marquard descendait. Mais à cette époque la maison de Neu-hof ne comptait plus que Marquard et François, avec lesquels elle s'éteignit en 1561. Que Marquard ait été d'origine noble, cela est démontré par le fait que Christophe de Bülow de Prenson l'appelle en date du 1 mai 1550 « Messire Marquard Behr, pieux de la chartreuse, son oncle bien-aimé ».

Il faut que Marquard Behr ait été un homme ferme, bien élevé, savant (1). En effet, dès 1525 le chap-

(1) Vers l'époque de son ^{entrée de Marquard} entrée dans l'ordre, Maître Jean Kruse fit faire par Louis Dietz à Rostock, pour le couvent de Marienehe, une sculpture représentant un crucifix et les deux saints de l'ordre, S. Bruno et S. Hugues (Voir Annales IV, p. 150). Jean Kruse, maître en philosophie et bachelier en théologie, était professeur à l'université de Rostock et fut longtemps partisan déclaré de l'Église catholique (Voir Krabbe, histoire de l'université de Rostock, I, p. 327 et 354 sq.) et ami de la chartreuse de Marienehe.

N.N. (Marquard?)

Marquard
pieux de la chartre.
de Marienehe
1507 ± 1553.

à l'arbre généalo.
mble par suite à la
de Hermann et
l'arbre généalogique

N.N. (Marquard?)

Marquard
pieux
1507 ± 1553.

tre de la chartreuse de Marienehe) l'élut prieur¹¹⁾. Il est dit expressément, en date du 15 décembre 1552, qu'« il fut nommé prieur de la chartreuse de Marienehe il y a plus de 27 ans. » Cette affirmation est confirmée par le fait que son prédécesseur, Henri Cleri, est cité pour la dernière fois en 1523. Il est cité pour la première fois, comme prieur du couvent de Marienehe, dans un acte du 5 mai 1528. Peu de temps auparavant, en l'an 1524, au couvent de Ribnitz, Anna Behr avait été chargée de l'éducation de la princesse Ursule.

Le prieur Marquard fut appelé à gouverner la chartreuse de Marienehe pendant la période la plus difficile qu'elle eût à traverser, c'est-à-dire à l'époque où l'orage de la réformation s'abattait tout particulièrement à Rostock et renversait successivement toutes les anciennes fondations. Au moment où Marquard fut élu prieur, Joachim Stiiter prêchait déjà ouvertement et publiquement la réforme à Rostock. Pendant le cours des années suivantes toutes les fondations catholiques furent supprimées ou mises dans une situation si fâcheuse qu'elles se virent contraintes de renoncer à toute action publique. Seuls, les Chartreux de Marienehe forts de leurs vertus et de leur vie évangélique, demeurèrent constamment fidèles à leur règle sans chanceler jamais, sans faire la moindre

11) Le sceau privé dont Marquard Behr fit usage pendant le temps de son gouvernement, ne présente qu'un grand m gothique. Il est reproduit en lithographie à la fin de l'acte du 14 juillet 1534 et après le titre de cet ouvrage.

de concession, comme vie commune qui vivait la ville, qui conservèrent, mais qui réformèrent et les adapterent à rapport de l'an 1529 dit Prieur de Marienehe catholique. Le 14 septembre d'Augsbourg, l'empereur sous sa protection les Chartreux de leur vie édifiante, de leur dévouement à et leur confirma toutes les concessions. Le 1 avril 1531 le

C'est à cette époque qu'il y eut une violente émeute à Rostock. Les Chartreux saient d'une liberté indépendante par de l'ancien les besoins de la vie les relations perpétuelles avec ils possédaient deux maisons. Le 1 février 1552 il y eut la Breitenstrasse (voir rapport de l'an 1529) et était dans la paroisse de l'acte du 8 septembre 1534 dans la Burgwallstrasse qui était certainement municipal, le conseil se contenta sur les Chartreux son autorité. En outre

dre concessions, comme du reste les Frères de la vie commune qui vivaient dans l'intérieur de la ville, qui conservèrent il est vrai leurs principes, mais qui réparèrent peu-à-peu leurs oeuvres et les adaptèrent à l'esprit nouveau. Un rapport de l'an 1529 dit expressément que la chartreuse de Marienehe conservait sa constitution catholique. Le 14 septembre 1530, à la diète d'Augsbourg, l'empereur Charles v prit sous sa protection les Chartreux de Marienehe à cause de leur vie édifiante, de leur fidélité à leur règle et de leur dévouement à l'empereur et à l'empire, et leur confirma tous leurs droits et leurs possessions. Le 1 avril 1531 le culte papiste fut aboli à Rostock par ordre des autorités de la ville.

C'est à cette époque qu'éclata le premier conflit violent entre la chartreuse et le conseil de la ville de Rostock. Les Chartreux de Marienehe jouissaient d'une liberté complète, il est vrai, et ne dépendaient pas de l'autorité épiscopale. Mais les besoins de la vie les mettaient forcément en relation perpétuelle avec la ville de Rostock où ils possédaient deux maisons. D'après un rapport du 1 février 1552 il avaient une maison dans la Breitenstrasse (rue large); d'après un autre rapport de l'an 1529 ils avaient cette maison d'autre part dans la paroisse de St. Jacques; d'après un acte du 8 septembre 1539, ils avaient ^{aussi} une autre maison dans la Burgwallstrasse. A cause de ces maisons qui étaient certainement soumises au droit municipal, le conseil se considérait comme ~~autorité~~ ^{autorité} sur les Chartreux comme dépendant de son autorité. En outre le conseil garda peu d'e-

gardés envers les Chartreux et d'un autre côté l'établissement de la réforme ne demeura exempt de violences et d'attentats ^{selon les} ~~conformément~~ ^{aux} mœurs du moyen-âge. Les tentatives de conseil donnèrent naissance à un conflit violent qui éclata juste au moment où le conseil supprimait en ville le culte catholique.

L'ordre des Chartreux exigeait de ses membres une fidélité ~~absolue~~ et inviolable à sa règle jusqu'à la mort. Ce fait explique déjà la résistance opposée par les Frères à toute innovation. Autant les Frères étaient fidèles à leur règle, autant ils faisaient preuve d'incorruptible sévérité à l'égard des rebelles et des désobéissants. Chaque chartreuse avait une prison où les moines coupables pouvaient être enfermés. Il n'était permis à aucun delinquant de sortir, sans autorisation, de sa cellule ou de son couvent; les Frères lois devaient également s'engager par serment à ne jamais sortir du couvent et, en cas de fuite, de se laisser ramener même avec emploi de la force. Les Frères en fuite pouvaient être arrêtés par tout prieur et à cet effet il pouvait être fait appel au bras ~~seculier~~ ^{laïque} (1). Au nombre des péchés mortels étaient l'apostasie, la révolte et la désobéissance aux supérieurs. Tous les criminels coupables d'avoir enfreint les règles de leur couvent devaient expier leur ^{incontinence} par une détention perpétuelle, sans espoir de dé-

(1) « Fugitivi reperti absque licentia prioris Cartusie vel priorum suorum per quoscunque priores ordinis possunt capi, auxilio si necesse fuerit mililominus invocato brachii secularis », disent les statuts.

livrance (1), dans un an la chartreuse de Mars France de Prostock, qui enfreint la règle de l'ordre par une mauvaise volonté le chapitre du couvent cerner dans la prison de années, pour avoir fait la règle « ce Frère qui encore jeune. Mais probablement par l'ordre de Prostock, de décider le favori et à demander et put, au milieu des à son amendement. les troubles qui avaient n'avaient fin et comme pour acheter de la paix et Balthazar et leurs assez grande pour que Marieneke afin de s'indimanche Tubitale, à la demande des ducs

(1) « Quicumque de quocumque conventu fuerit perpetuo carceri mancipationis », disent les

(2) Le dimanche après duc Magnus assista des villes vendes à voir les troubles de Prostock hebdomadaires de Pro

livrance (1), dans un autre couvent. Alors vint à la chartreuse de Marienehe un Frère convers, Jean Franze de Rostock, qui avait à diverses reprises enfreint la règle de l'ordre par la désobéissance et par une mauvaise vie. Déjà vers la fin du 15. siècle le chapitre du couvent s'était vu forcé de l'incarcérer dans la prison du couvent, pendant quelques années, pour avoir fait une infraction grave à la règle et ce Frère qui alors était probablement encore jeune. Mais Franze avait trouvé moyen, probablement par l'entremise de ses parents de Rostock, de décider les ducs à intervenir en sa faveur et à demander qu'il fût mis en liberté et put, au milieu des autres convers, travailler à son amendement. Comme en ce moment les troubles qui avaient bouleversé Rostock prenaient fin et comme les ducs étaient ^{en ville} pour achever de la tranquilliser, les ducs Magnus et Balthasar et leurs conseillers jugèrent l'affaire assez grave pour qu'ils allassent eux-mêmes à Marienehe afin de s'en occuper. Le 21 août, le dimanche Subilate (2) de l'an 1491, Jean Franze, à la demande des ducs, fut mis en liberté; en

(1) Quicumque de quacunque indidibili incontinencia convicti fuerint vel publice confessi, perpetuo carceri mancipentur, sine omni spe liberationis, disent les statuts.

(2) Le dimanche après Subilate de l'an 1491 le duc Magnus assista à une réunion des délégués des villes wendes à Niendorf dans le but d'apaiser les troubles de Rostock. Voir les Nouvelles hebdomadaires de Rostock, 1762, pièce 45, n. 177.

leur présence, il déclara par serment qu'il avait été justement incarcéré pour infraction grave à la règle et qu'il ne méritait grâce que pour l'amour de Dieu et afin d'amender sa vie¹¹; il promit de se laisser conduire dans la chartreuse de Stettin pour s'y amender et d'y rester jusqu'à ce qu'il fut rappelé à ^{Marienehe} ~~Stettin~~; il fit en outre serment de ne jamais rien entreprendre à l'avenir et de ne jamais favoriser aucune entreprise contre le couvent et contre ses biens et ses gens. Les Chartreux de Marienehe ne se contentèrent pas de cela; les ducs et leurs conseillers, le doyen du chapitre ^{collégial} (cathédral) de Güstrow, Jean Chun, qui fut plus tard évêque de Schwerin, le chevalier Henri von der Liche et les frères Thierry et Frédéric **Pierregge** durent se porter caution pour Jean Franze et sceller son serment¹². Telle était l'importance et la gravité que, dans un couvent de Chartreux, on attribuait à la légèreté d'un frère laïque.

Mais il paraît que le Frère Jean Franze fut incorrigible. A peine le conseil de Rostock eut-il, 40 ans après ce fait, aboli le culte papiste en 1531, que le Frère Jean Franze s'évada de son couvent et se rendit à Rostock pour y jouer encore, dans ses vieux jours, de la liberté générale. Quant aux Chartreux, ils n'eurent guère de motifs à enlever les chants de joie des habitants de Rostock; ils demeurèrent fidèles à leur manière de vivre, et, malgré les mouvements révolutionnaires qui agitaient la ville, réclamèrent le « frère désopacé ». Le conseil fut prouvé de faiblesse; il n'osa pas, ou l'ex-

¹¹ Voir l'acte du 9 mai 1532.

citation dans laquelle esces à la demande de seil n'avait rien à voir da aux ducs et obtiens du conseil fuisse ~~stock~~ chargés de régler ce. Le conseil envoya de savant, prudent et. D^r Jean Oldendorp, verden à titre de comre Lambert Tackel ~~re~~ comme les commissaires pour y faire un vote alors le conseil et la bou d'intervenir partout ce¹¹; ce fut aussi le cas. Le 2 août 1532 les coms l'hôtellerie du couvent compagnies non par le bourgeois de Rostock ceux-ci et par un certain groupe emmenait avec rait vouloir le protévot Marquard et son de l'événement. Le notaire il est dit seu

¹¹ Voir entre autres *vérité de Rostock*, I, ¹² L'hôtellerie d'un pendant du couvent, ¹³ couvent, avec des saltapeurs sont recus et he

estimation dans laquelle étaient les esprits, acquiesces à la demande des Chartreux. Comme le conseil n'avait rien à voir à Marienehe, il demanda aux ducs et obtint d'eux que quelques membres du conseil furent nommés commissaires chargés de régler cette affaire avec le couvent. Le conseil envoya donc à Marienehe, le ~~abbé~~ ^{abbé} savant, prudent et rusé syndic du conseil, le D^r Jean Oldendorp, et le conseiller Jean de Herwerden à titre de commissaires du caeu, et le notaire Lambert Cakel pour y négocier l'affaire ou, comme les commissaires s'expriment eux-mêmes, « pour y faire un interrogatoire amical. » Mais alors le conseil et la bourgeoisie avaient l'habitude d'intervenir partout en faisant usage de la violence (1); ce fut aussi le cas dans cette circonstance. Le 2 août 1532 les commissaires pénétrèrent dans l'hôtellerie du couvent (2), mais ils y entrèrent accompagnés non par le notaire seul, mais par ^{environ} 40 bourgeois de Rostock, par les domestiques de ceux-ci et par un certain nombre d'invités. Cette troupe emmenait avec elle Jean Franze et déclarait vouloir le protéger. C'est ainsi que le ^{président} prévôt Marquard et son chapitre rendent compte de l'événement. Dans le protocole fait par le notaire il est dit seulement que Hans Franze

(1) Voir entre autres Krabbe, Histoire de l'Université de Rostock, I, p. 201 sq.

(2) L'hôtellerie d'un couvent est un édifice dépendant du couvent, située d'ordinaire auprès du couvent, avec des salles où les étrangers et les voyageurs sont reçus et hébergés gratuitement.

a été introduit par les commissaires « avec quelques membres du conseil et d'autres bourgeois priés d'assister au débat et quelques hommes et amis invités ». Lorsque les commissaires déclarèrent qu'ils allaient d'abord entendre l'exposé de Jean Franke, qu'ils le considéraient pas conséquemment en quelque sorte comme plaignant, et lorsque celui-ci se prépara à formuler ses griefs, le prieur Marquard Behr, le vicaire et le procureur qui s'étaient présentés au nom du chapitre assemblé, se levèrent indignés, et le prieur déclara qu'il n'était pas disposé à traiter avec « aucun traître et ennemi de la croix du Christ » et sortit de la salle avec ses compagnons. Les bourgeois de Rostock prirent en général ces paroles à cœur, c'est-à-dire se les appliquèrent, et, en présence du notaire, le D^r Oldendorp protesta contre le refus du prieur d'entrer dans la question et contre l'affront fait aux commissaires du prince. Marquard Behr adressa une plainte au conseil de la ville; il se plaignait d'avoir été traité d'une manière violente et indignée. Le conseil ne tint pas compte de la plainte et de la justification des Chanoines et leur interdit l'entrée de la ville afin de calmer l'effervescence et le mécontentement et d'éviter les dangers qu'ils avaient eux-mêmes provoqués, et les rendit responsables de tout le mal qui pourrait résulter de leur conduite. Le conseil chercha en même temps à justifier ses actes en invoquant de vaines excuses: ce n'est pas, dit-il, une foule d'hommes qui se sont présentés; ce sont des bourgeois seulement et « quelques amis invités » (!); sans désigner spécialement Hans Franke, le prieur a parlé de traîtres et d'ennemis du Christ en général

et par là il a insulté les commissaires. Après avoir vu Schwerin pour y traîtres adressèrent, le 1^{er} duc Henri et y joignirent vivement, ceux, d'avoir été calomniés ou mépris, et ils déclarèrent même accusés pas comme représentants du Christ; ils ajoutèrent aussi personnellement subir une pareille insulte peu scandalisés de Schwerin pour y exposer le duc exprimer lui au conseil et lui même de voir différencier à leurs actes. Le duc même a se laisser contredire, le 18 août, qu'il n'a pas répondu avant réponse d'avoir entendu aussi il allait transmettre ce qu'ils auraient bien fait lui, car lui, le duc n'a, sans vouloir se vanter, circonstance, et, Dieu son dernier soupir, de ne pas lui être reproché vérité et raison ni de l'avoir donné une réponse ou essayé de faire le co

ices « avec quelques bourgeois pris d'as- mes et amis mortés »
rent qu'ils allaient « au Frange », qu'ils « en quelque sorte »
« se prépara »
« l'arqueard Behr, les »
« rent présentes au »
« vèrent indignés, »
« dispose à traiter »
« de la cause du »
« avec ses compagnons. »
« en général ces pa- »
« expliquèrent, et, »
« Edendorp protesta »
« dans la question »
« commissaires du prince. »
« ante au conseil de »
« de l'acte d'une ma- »
« conseil ne tint pas »
« justification des Char- »
« de la ville afin de »
« tement et d'éviter »
« mêmes provoqués. »
« Le mal qui pour- »
« Le conseil chercha »
« actes en invoquant »
« it-il, une foule d'hom- »
« ut des bourgeois »
« indignés » (!); sans »
« ranger, le prince a »
« du Christ en général »

53.

et par là il a insulté et offensé gravement les com-
missaires. Après avoir été déjà personnellement
à Schmerin pour y traiter cette affaire, les commis-
saires adressèrent, le 14 août, leur rapport au
duc Henri et y joignirent leur protocole; ils se
plaignirent vivement, eux, les commissaires duc-
caux, d'avoir été calomniés, livrés au ridicule et
au mépris, et ils déclarèrent au duc qu'il avait été
lui-même accusé par les Chartreux d'avoir envoyé
comme représentants « des traîtres et des ennemis
du Christ; ils ajoutèrent que pour ce qui les concer-
nait personnellement, ils auraient préféré ne pas
subir une pareille insulte et qu'ils n'avaient pas
été peu scandalisés de l'entendre, après avoir été à
Schmerin pour y exposer leur conduite, d'enten-
dre le duc exprimer dans une lettre adressée par
lui au conseil et lue en leur présence, une ma-
nière de voir différente de la leur relativement
à leurs actes. Le duc n'est pourtant pas hom-
me à se laisser conter une bourde; il leur répon-
dit, le 18 août, qu'il ^{il pouvait pas} ~~ne pouvait pas~~ ^{leur donner de}
~~répondre avant~~ répondre à leur mémoire avant
d'avoir entendu aussi les Chartreux auxquels
il allait transmettre leur écrit; il leur dit aussi
qu'ils auraient bien fait de ne pas se plaindre de
lui, car lui, le duc « a jusqu'ici, grâce à Dieu et
sans vouloir se vanter, agi toujours, en toute
circonstance, et, Dieu le veuille, agira jusqu'à
son dernier soupir, de telle manière qu'il ne puis-
se pas lui être reproché ~~xxx xxx xxx xxx~~ avec
vérité et raison ni par eux ni par qui que ce soit.
d'avoir donné une réponse ^{puis} ~~et~~ d'avoir ~~expré~~ fait
ou essayé de faire le contraire. » Les Chartreux

se justifiaient auprès du duc par mémoire du 9 mai et se plaignirent de ce que le D^r Oldendorp s'était appliqué les paroles qui visaient « l'apostat Jean Franze » et cela bien que le procureur eût exprimé sa vraie manière de voir en présence de nombreux témoins; ils se plaignirent également de ce que le conseil leur avait, contrairement à tout droit, interdit l'entrée de leur ville située au milieu de leurs biens, et d'où ils tiraient journalièrement les choses nécessaires à la vie; ils déclarèrent qu'ils s'étaient ^{prontés} prêts à traiter « en temps et lieu convenables », mais qu'il leur avait été impossible de discuter en présence de leur adversaire qui s'était fortifié, ~~les~~ et les commissaires, en faisant appel à la violence, et que pour ce motif le procureur avait déclaré qu'il ne voulait pas discuter avec « le traître et l'ennemi de la croix du Christ. » A la suite de cette justification le duc s'acquiesça, le 23 mai, la conduite du conseil et des commissaires: le procureur, dit-il, n'a pu sous le nom de « traître, d'ennemi du Christ », désigner que Jean Franze et il eût mieux valu et il eût été convenable que le conseil, considérant le serment prêté jadis (21 avril 1491) par Jean Franze sous la caution du prince, eût dénoncé celui-ci de son dessein parjure, méchant et injuste, et qu'il eût pris des informations et fait rapport avant de faire connaître ~~le~~ l'établissement d'une commission à Jean Franze qui a caché la vérité et qui a trompé les commissaires, avant d'agir et de défendre l'entrée de la ville aux Chartreux comme à des criminels. Le duc somma en conséquence le conseil de révoquer cette « méchante défense » et de « ne pas offenser par des actes »

les Chartreux) contrairement à tout droit, le duc communiqua aux Chartreux et leur promit sa protection. Il serait curieux de savoir si les Chartreux purent faire reculer le duc et ce que l'histoire se fait sur

La justice du prince fut faible devant le conseil et du jour, les Chartreux que temps et l'abri de de Prostock et purent vivre sereinement et tranquillement sous les règles de leur ordre. Une idée claire et de grandes villes par les de la fermeté jésuite de firent preuve. Le 12 mai ils se plaignirent bien des mais ils exprimaient l'espoir qu'ils leur seraient sous la protection de leur couvent, but peu fondé. Par contre, il est évident qu'ils étaient dans l'ordre, dernier des serviteurs et s'ils étaient craignant et s'ils faisaient fidèlement leur devoir, étaient plus de bon Chartreux qui voulaient être et les plus fiers en la Cependant la doctrine

les Chartreux contrairement au droit. Le même jour, le duc communiqua cette ordonnance aux Chartreux et leur promit à diverses reprises sa protection. Il serait curieux de savoir si les Chartreux purent faire rentrer l'apostat sous leur dépendance et ce que celui-ci est devenu; mais l'histoire se fait sur ce point.

La justice du prince s'opposant ainsi aux faiblesses du conseil et aux intrigues des hérauts du jour, les Chartreux demeurèrent pour quelque temps à l'abri des tracasseries des bourgeois de Rostock et purent continuer à vivre de leur vie sévère et tranquille qui est conforme aux règles de leur ordre. Toute cette affaire donne une idée claire et de la situation créée dans les grandes villes par les luttes de la réforme et de la fermeté presque de dignité dont les Chartreux firent preuve. Le 12 mars 1522, les Chartreux se plaignaient bien des « temps malheureux », mais ils exprimaient en même temps le doux espoir qu'il leur serait permis de servir Dieu, sous la protection du prince, de servir Dieu dans leur couvent, but pour lequel celui-ci avait été fondé. Par contre, il est vrai, le prédicateur Hakendahl prêchait dans l'église de Notre-Dame que le dernier des serviteurs et la plus pauvre servante, s'ils étaient craignant Dieu et s'ils avaient la foi et s'ils faisaient fidèlement le travail qui leur était prescrit, étaient plus agréables à Dieu et faisaient plus de bonnes œuvres que tous les Chartreux qui voulaient être les plus saints des moines et les plus féconds en bonnes œuvres.

Cependant la doctrine évangélique se répandit

de plus en plus dans le Mecklenbourg. Dès l'an 1531 le duc Henri le Pacifique permit d'émerger librement la (nouvelle) doctrine (1) et il l'embrassa lui-même ouvertement en 1532. Cette démarche fut bien tôt suivie de la suppression de toutes les fondations catholiques dans l'intérieur de la ville de Rostock. Les faits opposés de duc Albert L'oppositon que le duc Albert qui resta dans le sein de l'Eglise catholique, fit à l'œuvre de la réforme, à partir de 1533, n'arrêta pas ^{longtemps} la marche des événements, car le désir d'entendre la pure parole de Dieu devint toujours plus impérieux. De leur côté les Chartreux de Marienehe persévèrent tranquillement dans leur genre de vie. Les bourgeois de la ville de Rostock avaient bien invité le prieur et le procureur du couvent à traiter avec eux, mais ceux-ci déclinaient l'invitation sous prétexte que le jour fixé pour l'entrevue était la fête de l'Annonciation de la Ste Vierge, le 21 mars 1533; ils se déclarèrent néanmoins disposés à avoir l'entrevue l'un des jours suivants. Les négociations n'aboutirent ^{pas au} ~~à aucun~~ résultat désiré, car le 12 mai 1533 le conseil envoya à Marienehe le secrétaire du conseil, Maître Pierre Sasse, accompagné de deux bourgeois pour déclarer aux religieux et au prieur qu'ils ne devaient plus entendre la confession d'aucun bourgeois et d'aucune bourgeoise et qu'ils devaient ^{ne} donner la communion sous ^{une seule} ~~les deux~~ espèces. Cette fois le conseil avait fait preuve de circonspection, car alors, et d'après un écrit du prieur Margueard Behr daté du 3 mai 1542, écrit par lequel celui-ci recommandait

(1) Voir Annales XXII, pp. 17-199.

au ~~destinataire~~ un moine ami du prieur. En ~~encore~~ beaucoup d'adhésions qui demeuraient fidèles au conseil exprimé au préalable à formuler contre n'en tint pas compte, juillet 1534, le bourgeois seillers Henri Gylzow ^{plus tard encore défendirent} ~~partout, s'occupèrent~~ du couvent, à défendre ~~suivre~~ les propositions pour le bien de la ville. Après avoir supprimé ~~certains~~ de la ville, le conseil sévèrement, en 1534, à se, servants, hôte et des Marienehe, Birstow (1) autre endroit situé dans pour y entendre la messe d'amende pour chaque prouvée.

(1) Le curé de Birstow était papiste. A l'occasion secrétaire de la visite de propre manoir: « La colla au chapitre de Rostock a été jusqu'ici papiste se corriger. »

(2) A Kessin Detha des siennes.

embourg. Dès l'an 1531
mit d'émeryer l'bee-
(1) et il l'embrassa lui.
Cette démarche fut bien.
toutes les fondations ca-
ville de Rostock. ~~Le~~
Opposition que le duc
de l'Église catholique,
partis de 1533, nar-
éments, car le duc
Dieu devant toujours
les Chartreux de Ma-
ment dans leur genre
ville de Rostock a-
le procureur du cou-
ci ceux-ci déclinaient
le jour fixé pour l'an-
nonciation de la l'É-
déclarèrent néanmoins
l'un des jours sui-
vants ~~à~~ ^{par un} ~~résult.~~
le conseil envoya à
conseil, Maître Pierre
bourgeois pour décla-
ci qu'ils ne devaient
aucun bourgeois et
devoient ^(plus leurs) honorer la
vict. Cette fois le con-
spection, car alors, le
arguard Behn date du
lui-ci recommandait

57. ^{à Pierre Lasse, elle-ci}
au ~~destinataire~~ un moine franciscain ^{était enco-}
re ami du prieur. En ville, la chartreuse avait
encore beaucoup d'admirateurs et de partisans
qui demeureraient fidèles à leurs convictions. Le
conseil exprima au prieur les plaintes qu'il a-
vait à formuler contre le couvent, mais le prieur
n'en tint pas compte; par contre il invita, le 14
juillet 1534, le bourgmestre Bernd Kron et les con-
seillers Henri Gylzow et Marc Luskow qui, ~~en~~
^{plus tard encore défendirent les intérêts}
^{parties, s'occupèrent encore plus tard des affaires}
du couvent, à se rendre à Marieneke pour exa-
miner les propositions que le chapitre avait à faire
pour le bien de la ville et du couvent.

Après avoir supprimé les couvents situés dans l'en-
ceinte de la ville, le conseil a l'unanimité, défendit
sévèrement, en 1534, à tout bourgeois ou bourgeois-
se, servants, hôtes et domestiques de se rendre à
Marieneke, Birston (1) ou Kessin (2) ou à tout
autre endroit situé dans les environs de Rostock
pour y entendre la messe, sous peine de 10 florins
d'amende pour chaque contravention qui serait
prouvée.

(1) Le curé de Birston était André Eggerdes; il é-
tait papiste. A l'occasion de la visite de l'an 1541 le
secrétaire de la visite de l'église écrivit encore de sa
propre main: « La collature de l'église appartient
au chapitre de Rostock. Le curé André Eggerdes
a été jusqu'ici papiste, mais il veut désormais
se corriger. »

(2) A Kessin Dethlew Danquardi en faisait
des siennes.

À partir de ce moment les religieux de Marienehe furent laissés en repos par le conseil de Rostock; ils continuèrent à observer tranquillement leur règle sous la ferme direction de leur prieur Marquard Behr, et cela jusqu'à leur suppression qui n'eut lieu que 18 ans plus tard. Pendant ce long espace de temps ^{ils} ~~ne~~ ^{ne} ~~se~~ ^{ne} ~~posèrent~~ plus qu'une question que d'affaires ^{temporelles} ~~temporelles~~ sans le couvent.

Il est à croire que les Chartreux retrouvèrent la considération dont ils étaient entourés auparavant. En effet, lorsque, le 8 septembre 1539, ils prièrent le conseil de Rostock de ne pas autoriser, à côté de leur « demeure de la Burgwallstrasse (rue des remparts) », une construction qui leur serait nuisible, ils appelèrent les membres du conseil « seigneurs favorables au couvent de toute ancienneté et amis ». De même, le 5 février 1541, lorsqu'ils prièrent le conseil de les protéger dans la possession de la partie du bien de Sildemow qui leur appartenait, ils vantaient « la faveur qui la bonne ville leur avait toujours témoignée à eux et à leurs prédécesseurs, » et donnèrent aux membres de conseil le titre de « très bons amis ». Il ne leur fut cependant pas possible d'échapper à toute vexation. C'est ainsi qu'à l'époque où le duc Albert continuait à guerroyer ⁽¹⁾ contre le Danemark, ses lansquenets envahirent le village de Tastow qui appartenait au couvent et y commirent de tels excès que plusieurs paysans durent s'en aller avec femmes et enfants. À cette occasion le prieur Marquard Behr s'adressa au duc Albert qui était catholique, le traitant de « protecteur spécial de la

(1) Voir Frusek A. N. Mecklenb. IX, p. 227.

sainte Eglise et de la religion (1545) lui demanda sa part dans la chapelle, et lui-même « chaque fois qu'il y avait une idée de l'opposition existante furent à l'égard de l'ancien lorsque l'on vint à lui le premier, en 1546, nouvelle de la mort de mendicants et les autres, l'histoire des villes en couvents situés à la campagne du moins entièrement core, Marquard Behr, servir l'existence aux paysans. Anciennement chargé de la visite du couvent de la ville de Dobbertin. Or, ~~avant~~ avant été déjà pour le source de bien des maux d'Ortzen (1), malgré sa demande à diverses reprises de ses fonctions regard des informations mais 1547 et lui copie avant manifestées : « règles, et (le duc) ne se porter des changements ou ils ont été fondés. » zen demeura dans l'ex

(1) Voir Lisch, histo d'après les documents, les xxii. p. 104 et suiv.

seigneur de Marsenehe
conseil de Rostock; ils
leur règle
ieur Marquard Behr,
qui n'est rien que
à l'espace de temps ^{de}
de d'affaires ^{temporelles} ~~temporelles~~.

retoureront la
soumis auparavant.
39. ils prièrent le
seigneur, à côté de leur
quelques des emprunts
nuisible, ils appu-
eigneurs favorables
et amis ». De même,
le conseil de les
partie du bien de
ils vantaient et la
avant toujours le-
ceurs, » et donna-
tite de « très bons
à plus possible d'échap-
qu'à l'époque où le
seigneur (1) contre le danois
et le village de Jas-
2 y commencent de
durent s'en aller
occasion le prieur
eur Albert qui était
recteur spécial de la

Klenb. IX, p. 227.

59.

sainte Eglise et de la religion chrétienne) » (2 mai
1545), lui demanda sa protection tout en s'appel-
lant lui-même « chapelain du duc. » On peut se
faire une idée de l'opposition que les couvents encore
existants firent à ~~ce~~ développement de l'Eglise lu-
thérienne lorsque on voit le prieur Marquard Behr
être le premier, en 1546, à apporter à Rostock la
nouvelle de la mort de Luther. Bien que les ordres
mendicants et les autres petits couvents situés dans
l'intérieur des villes eussent été supprimés, les grands
couvents situés à la campagne existaient encore,
du moins extérieurement. C'est ainsi qu'en 1547 en-
core, Marquard Behr fit tous ses efforts pour con-
server l'existence aux grands couvents de la cam-
pagne. Anciennement déjà les évêques de Schwerin
chargeaient régulièrement les prieurs de Marsen-
che de la visite du couvent de Benedictines de
Dobbertin. Or, ~~le couvent de Dobbertin~~ la réforme
avait été déjà pour le couvent de Dobbertin la
source de bien des maux, et la prieure Catherine
d'Oertzen (1), malgré sa grande énergie, avait de-
mandé à diverses reprises la permission de se dé-
mettre de ses fonctions. Marquard Behr prit à cet
égard des informations auprès du duc Henri le 13
mars 1547 et lui rappela les dispositions qu'il lui
avait manifestées : « quant aux couvents et à leurs
règles, et (le duc) ne se permette pas de les et ap-
porter des changements, et les laissera dans l'état
où ils ont été fondés. » Cependant Catherine d'Oert-
zen demeura dans l'exercice de ses fonctions et mou-

(1) Vorr Tisch, histoire de la famille d'Oertzen
d'après les documents, II, p. 231-235; voir aussi Anna-
les XXII, p. 104 et suiv.

eut lieu le 6 avril 1549, laissant le couvent encore complètement catholique. Dans la même occasion, Marquard Behr fit allusion à des contributions extorquées au village de Grand-Stove appartenant au couvent : « ce qui a été d'une fois donné pour la gloire de Dieu doit demeurer affecté à sa destination, et si les promesses que les hommes se sont faites doivent être tenues en tout temps, à plus forte raison faut-il tenir constamment les promesses qui concernent Dieu et le culte divin, » et les fondations pieuses ne doivent pas « tomber entre les mains des gens du monde. »

Cependant le jour de la suppression s'approchait de plus en plus. Marquard Behr le voyait bien arriver et c'est pourquoi, dans les derniers temps, il cherchait avant que possible à placer la fortune de la chartreuse en lieu sûr. A cet effet il faisait rentrer les capitaux prêtés à de simples particuliers, et ces sommes, ainsi que celles qu'il touchait soit auprès d'autorités publiques soit pour fermage de biens, il les placait dans des familles sûres ; en un mot, il cherchait en prévision d'une suppression, à parer à toutes les éventualités. Le 20 janvier 1545 la chartreuse plaça chez Kaszin de Moltke à Coitenswinkel 500 florins garantis par les domaines de Häschenhof et de Coitenswinkel, et le 20 janvier 1551 elle remit au même 1500 florins garantis par le domaine de Mechelstorf. Ces deux sommes furent encore placées avec l'autorisation des ducs.

Le 15 mai 1545, la chartreuse remit aux frères de Nörden à Daskow dans la Nouvelle Poméranie citerieau près de Danngarten, prêt de 12% . 50 florins garantis par le village de Mitzkorf (1). En 1546, les

1) Ce village qui, dans l'acte, est appelé « Musckow ».

Chartreux avaient ^{en} de qui avaient été ^{en} prêtres holzen à Stelten, avec à Hermann Weygen. 1546 ils prêtèrent cet de 2000 florins, au lieu de la ville de Stralsund voué. Ils avaient déjà somme de 2000 marcs marcs en 1540. Sur ces plus ferme appui des janvier 1547 et avait autel du couvent de D. confirmé la doctrine et volonté de laisser encore quant au jeune duc à prévoir la voie qu'il s. de Marienehe se propa soit qui les menacait visions, ils les exprim amis.

La chartreuse eut en le conseil de la ville de de laquelle elle possédait est le village actuel de situé entre Stralsund bourgeois de Stralsund couvent de Marienehe de « Musckow » dans la paroisse de Niepar, de Stralsund. » Paul le 5 avril 1528 de l'argent che en hypothéquant

issant le couvent encore
en la même occasion,
à des contributions ex-
trêmes appartenant au
si donne pour la gloire
'à sa destination, et si
tout faites doivent être
forte raison fait. Il tenir
en concernent Dieu et
tous peines ne doivent
des gens du monde. »
cession s'approchait de
le voyait bien arriver
us temps, il cherchait au-
stanc de la chartreuse
et rentrer les capitaines
et, et ces sommes, ainsi
auprès d'autorités pu-
biens, il les placait dans
t, il cherchait en perso-
es à toutes les éventua-
streuse) placés chez Ha-
kel 500 florins garantis
soif et de Coitewinkel,
et au même 1500 florins
Neckelstorf. Ces deux som-
torisation des ducs.
emitt aux frères de Mör-
elle Comoranie citérieure
de 12% . 50 florins ga-
tzkow (1). En 1546, les
et appelé « Musckow ».

Chartreux avaient de ^{en 1528 le remboursement des} clairs remboursables les capitaines
qui avaient été prêtés aux Loitzgen et aux Fahren-
holzen à Stelten, aux Stoientin à Greifswald et
à Hermann Weygen à Stralsund; le 22 septembre
1546 ils prêtèrent cet argent, s'élevant à la somme
de 2000 florins, au taux de 4% seulement, au conseil
de la ville de Stralsund qui paraît leur avoir été dé-
voué. Ils avaient déjà prêtés au même conseil une
somme de 2000 marcs en 1519 et la somme de 1500
marcs en 1540. Sur ces entrefaites le duc Albert, le
plus ferme appui des catholiques, était mort le 7
janvier 1547 et avait été enterré sous le maître-
autel du couvent de Dobberan, et le duc Henri avait
confirmé la doctrine luthérienne bien qu'il ait eu la
volonté de laisser encore les couvents subsister;
quant au jeune duc Jean Albert I, il était facile de
prévoir la voie qu'il suivrait. Aussi les Chartreux
de Marienehe se préparèrent avec résignation au
sort qui les menaçait inévitablement, et leurs pro-
visions, ils les exprimaient ^{secrètement, mais} sans détour à leurs
amis.

La chartreuse eut encore longtemps un appui dans
le conseil de la ville de Stralsund dans le voisinage
de laquelle elle possédait beaucoup de terres. Le

est le village actuel de « Mützkon » (et non Meuckes)
situé entre Stralsund et Richenberg. Plusieurs
bourgeois de Stralsund hypothéquant le 5 mai 1528 au
couvent de Marienehe une rente de 6 marcs au village
de « Muskow » disent que ce village est situé dans
la paroisse de Niepar (« Nipertze ») près de la ville
de Stralsund. Paul Mörder avait emprunté avant
le 5 avril 1528 de l'argent à la chartreuse de Marien-
che en hypothéquant son domaine de Mützkon.

17 août 1537 ^{les Chartreux} 62.
(arrivent), par affection pour le conseil de
Stralsund et à la suite d'un accord fait avec lui,
décidé que leurs biens situés dans le voisinage de la
ville seraient administrés par un membre du con-
seil ou des moins par un bourgeois de la ville et con-
firmé le bourgmestre Christophe Lorber dans l'exercice
des fonctions d'administrateur. Celle fut la cause qui
établit entre ^(la famille Lorber) les Lorber, qui étaient déjà les amis et
amis du couvent, et la chartreuse des relations ^{qui} fu-
rent encore plus étroites vers les derniers temps.
Le bourgmestre Lorber de Stralsund et son frère O-
lof Lorber, maître-juré de la corporation des tailleurs
de ce lieu, avaient emprunté à la chartreuse chacun
100 florins à 4 et 5 % d'intérêt. Dans la crainte
d'une suppression prochaine du couvent les Lorber
conclurent avec le prieur Marquard Behr et avec le
procureur Christian Westhof de Marienhe, le 16
juin 1550, l'accord suivant : les Chartreux rendirent
aux frères Lorber leurs obligations et leur firent don
des capitaux par reconnaissance et pour leur nom-
breux et fidèles services, leurs peines, leurs ardeurs,
leur ⁷⁸ travail et leurs soins dont ils avaient ^{fait} preuve
en ces temps dangereux et ^{fugitifs} capiteux pour conserver et
défendre la chartreuse, ses biens, ses droits, ses pos-
sessions et sa juridiction et dont ils voulaient faire
preuve encore autant que possible ; et pour contier
les Lorber s'engagèrent, pour le cas où les Char-
treux seraient expulsés de leur couvent et à payer
loyalement aux Frères chartreux, aussi longtemps
qu'il en resterait un en vie, les 9 marcs d'intérêt,
et après la mort de tous les Chartreux à consacrer
à perpétuité le tiers de l'intérêt à la dotation de
vierges pauvres et un second tiers à l'habillement de

pauvres, moyennant,
pour eux le troisième
tier à quel soit le prieur.
Frères s'attendaient.
connus par des Chartreux.
Le 1 mai 1550, Chri-
emprunta encore, m
thèque, 50 marcs à u
prieur de la chartreuse
censeurs in

Depuis la mort de
le jeune duc Jean Al-
calme, studieuse, plus
pour l'évangile. Mar-
lique, le parti de l'em-
qui appartenait à
vait une indignation
para l'orgueil et ce
devait se faire et pour
allemande. Son oncle
qui reculait devant la
mort à Schwerin le 6
Jean Albert se mit en
vin (1) à la tête de 60
les murs d'Ansbourg,
tant coalisés pour
Lui-même ce qu'il refusait.
Les protestants furent
26 mai une paisible hon-
revenant de son exil
avait Francfort-sur-

en pour le conseil de
ord fait avec lui,
le voisinage de la
n membre du con-
is de la ville et con-
Lorber dans l'exercice
elle fut la cause qui
et déjà les amis de
e des relations fu-
deuxième temps.
und et son frère O-
oration des Tailleurs
chartreuse) chacun
; Dans la crainte
rurent les Lorber
rd Behr et avec le
Marienehe, le 16
Chartreux rendirent
et leur firent don
pour leur nom-
mes, leur ardeur,
ils avaient ^{fait} prévenue
pour conserver et
ses droits, ses pos-
ils voulaient faire
le); n par contre
cas où « les Char-
courent » à payer
), aussi longtemps
marcs d'impôt,
treux à consacrer
à la dotation de
à l'habillement de

pauvres, moyennant quoi ils pourraient garder
pour eux le troisième tiers. Ce fait nous dit us-
suz à quel sort le pieux Marquard Behr et ses
Frères s'attendaient. C'est là un des derniers actes
connus par des Chartreux ~~fixés~~ à Marienehe.

Le 1 mai 1550, Christophe de Biilon de Penson
emprunta encore, moyennant obligation et hypo-
thèque, 50 marcs à « Seigneur Marquard Behr,
premier de la chartreuse, son oncle, et à ses suc-
cesseurs ».

Depuis la mort de son père Albert (7 janvier 1547),
le jeune duc Jean Albert I avait mené une vie
calme, studieuse, ~~placée~~ du plus pur enthousiasme
pour l'Évangile. Mais à mesure que le parti catho-
lique, le parti de l'empereur, oppressant les contrées
qui appartenaient aux princes protestants, il éprou-
vait une indignation de plus en plus vive; il se pré-
para longuement et secrètement au soulèvement qui
devait se faire « pour la vraie religion et la liberté
allemande ». Son oncle, le duc Henri le Pacifique,
qui reculait devant toute mesure violente, avait
mort à Schwerin le 6 février 1552. Dès la mi-mars
Jean Albert se mit en mouvement et quitta Schwe-
rin (1) à la tête de 600 cavaliers et se vint sous
les murs d'Augsbourg, le 1 avril, avec ^{autres} princes protes-
tants coalisés pour imposer à l'empereur Charles-
Quint ce qu'il refusait de faire volontairement.
Les protestants furent victorieux et conclurent le
26 mai une paix honorable à Passau. Jean Albert
revenant de son expédition triomphale quitta le 23
août Franckfort-sur-le-Mein pour rentrer dans ses

111 Voir Annales XVIII, p. 22 199. et XXII, p. 21.

états. Il était, il est vrai, fortement endetté, car il avait ^{s'était mis en} entrepris la campagne de son propre chef, mais il avait le sentiment d'avoir fait son devoir et il savait ce qu'il allait faire encore.

Déjà au moment de se mettre en campagne, il avait donné l'ordre formel de supprimer les couvents ^{du Monchsfeld} ~~de la campagne~~. Le coup atteignit les deux grandes abbayes cisterciennes de Dargun et de Doberan, la première le 6 mars, et la seconde le 7 mars. Les deux couvents qui étaient déjà morts et sans force se résignèrent tranquillement à leur sort et se contentèrent de petites pensions allouées à leurs supérieurs. Le mandataire du prince, chargé de procéder à Doberan à l'exécution des ordres de son maître, fut Jürgen de Rathenow, capitaine à Doberan; il fut accompagné par le secrétaire Joachim Koch. Le 10 mars, ils prirent aussi possession de l'hôtel de Doberan à Rostock. Une liste de dépenses dit à cet égard: (J'ometti le passage que je ne comprends pas parfaitement et qui n'a du reste aucune importance.)

Il fallait s'attendre à une résistance plus grande à la chartreuse de Marienehe et c'est pourquoi l'on fit de plus grands efforts et l'on recourut à la force. Le 15 mars 1552 la vénérable chartreuse de Marienehe fut prise d'assaut et supprimée. Après la plainte du 7 octobre 1554 le duc fit à la date précitée « cerner criminellement, de sa propre volonté et violemment la maison et le couvent de Marienehe par trois cents hommes à cheval et à pied, à ce requis, les fit prendre d'assaut et piller. ~~Il~~ fit chasser le prieur et le chapitre entiers dépouillés de tout et plongés dans la misère et les fit exiler. » D'après la protestation du 13 janvier 1553 les soldats

« avaient expulsé ^{violemment} le prieur et les hommes d'icelle jeté ensuite, au milieu des vêtements et leurs draps poudrés de tout, de sa prison à Rostock. » Le prieur de l'hôtel de D. Albert « fit occuper la chartreuse de Marienehe et la chartreuse de Doberan dans la Breitenstrasse. La chronique de Rostock « Lettre 1552. Cette chartreuse de Marienehe et de Doberan les ducs de Mecklenbourg ainsi ~~fortement~~ la chartreuse, victime des troubles, n'aurait été digne d'un meilleur sort, elle l'aurait eu, si elle n'aurait pas été l'esprit du temps, ou si elle n'aurait pas eu le courage de faire entrer dans le nouveau courant, comme la vie commune. Mais par un acte de compassion et de vertu. Le duc Jean Albert. mais il ne pouvait pas et ses intentions étaient de des Chartreux. Son bien de la chartreuse l'université de Rostock, diffusion de la science et de la science pour la gloire

pendette, car il
vropre chef, mais
devois et il savait
campagne; il avait
les couvents de
et de Doberan, le
mars. Les deux
sans force se re-
sont et se conten-
à leurs supérieurs.
procéder à Doberan
fut Türgen
il fut accom-
ock. Le 10 mars,
tel de Doberan
à cet égard:
pas par fai-
importance.)
tance plus gran-
est pourquor
recourut à la
le chartreuse de
supprimée. Après
fit à la date
so propre volon-
reut de Maron-
l et a pied à ce
piller. fit
i dépouillés de
fit enlever. 72
1553 les soldats

65.
« avaient expulsés ^{violamment} le prieur et tous ses frères, et parmi
eux des hommes vieux et malades, leur avaient
jeté ensuite, au milieu de moqueries et d'injures, leurs
vêtements et leurs draps de lit, et les avaient dé-
pouillés de tout, de sorte qu'ils avaient dû aller
à pied à Rostock. » Un rapport officiel sur la
prise de l'hôtel de Doberan dit que le duc Jean
Albert « fit occuper à la même époque le couvent
de Marienche et par Matthias Koch le couvent
de Marienche et la maison des Chartreux située
dans la Breitenstrasse (rue large) à Rostock. »
La chronique de Rostock rapporte ce qui suit:
« L'été 1552. Cette année les deux couvents de
Marienche et de Doberan furent supprimés par
les ducs de Mecklenbourg. »

Ainsi ~~l'abbaye~~ la vénérable chartreuse de Ma-
rienche, victime des troubles de l'époque. Elle au-
rait été digne d'un meilleur sort, et ce sort meil-
leur, elle l'aurait eu peut-être si la rigidité de sa
forme n'avait pas été en opposition directe avec
l'esprit du temps, ou si les Frères avaient pu se
résoudre à faire entrer leur institut dans le nou-
veau courant, comme l'avaient fait les Frères de
la vie commune. Mais les Chartreux sont dignes
de compassion et de vénération.

Le duc Jean Albert a agi sans doute avec rigueur,
mais il ne pouvait pas, lui non plus, agir ^{autrement},
et ses intentions étaient aussi pures que ^{sa} la ferme-
té des Chartreux. Son but était de faire servir les
biens de la chartreuse à améliorer la situation de
l'université de Rostock et de contribuer ainsi à la
diffusion de la science et c'est ce qu'il a fait conscien-
cieusement pour la gloire de l'université et de son

gouvernement. Il dut dans une ordonnance publiée au moment de son départ pour la Haute-Allemagne en mars 1552 : « Troisièmement nous souhaitons que vous fassiez la visite, que vous abolissiez partout l'idolâtrie et les scurrileux du papisme, que vous mettiez en vigueur la pure doctrine divine et les cérémonies chrétiennes, que vous établissiez des prédicants chrétiens, que vous fassiez aux maîtres d'écoles un traitement suffisant et raisonnable et que vous inscriviez exactement tout ce qui appartient aux églises en fait de fiefs ecclésiastiques et autres biens afin qu'avec ces biens et d'autres biens ecclésiastiques nous puissions à notre retour recevoir, si Dieu le veut, doter l'université, entretenir de jeunes étudiants de la noblesse et d'autres conditions et secourir les pauvres. »

Marquard Behr, lui non plus, ne s'ennuyait pas dans le repos après la chute de sa chartreuse. Il fut preuve d'une activité infatigable dans la défense de son droit contre l'acte de violence du duc. Celui-ci crut même devoir faire surveiller spécialement le prieur comme un homme dangereux. D'après la lettre adressée par le duc Jean Albert au duc de Holstein en date du 16 octobre 1550, Marquard Behr, après son expulsion de Marienrehe se réfugia à la chartreuse amie de Arensböck qui n'avait pas encore été inquiétée. Il partit avec lui le sceau, des lettres, des objets précieux et quelques autres objets mobiliers appartenant au couvent. D'Arensböck il se rendit, probablement en secret, tantôt ici, tantôt là, pour régler les affaires de son couvent; il était tantôt à Arensböck et à Lubeck, tantôt à Rostock, tantôt à Malmsund et ailleurs encore. La chartreuse, de

même que toutes les boues, avait des propriétés. Peu de temps après sa chute Behr se rendit à Lünebourg à la hâte, à grand peur pour mettre ces biens en sûreté du duc Jean Albert bourgeois avaient été trouvés appartenant à Lünebourg qui se proposait l'université. Le 10 octobre il partit à Rostock; de Lünebourg de lui-même ^{l'argent} ~~l'argent~~ de 105 marcs s'échua à dit-il, la quittance à Schröder qui habitait il ajoutait que si le duc venait, il serait obligé de ne appartenant jamais donné la chartreuse doit avoir reçu un par le prieur, car le duc n'a pas pu le prieur le obéir sans délai cela chartreuse et au prieur le bien des églises et conformant pas à ses. sans le soupçon de vol des biens d'église. Le Behr était à Wismar nuellement par le conseil par lequel la chartre

même que toutes les grandes abbayes du Mecklen-
 bourg, avait des propriétés à la saline de Lunebourg.
 Peu de temps après sa fuite à Arensbök, Marquard
 Behr se rendit à Lunebourg et en propre personne,
~~à la~~ à la hâte, à grands frais et au péril de sa vie,
 pour mettre ces biens en sûreté. Mais pendant l'ab-
 sence du duc Jean Albert les gouverneurs mecklen-
 bourgeois avaient écrit à Lunebourg que la char-
 treuse appartenait maintenant aux ducs de Meck-
 lenbourg qui se proposaient d'affecter ses biens à
 l'université. Le 10 octobre 1552 Marquard Behr
 était à Rostock; de cet endroit, il pria le conseil
 de Lunebourg de lui envoyer non-seulement les
^{bons} ~~formages~~ échus à Pâques mais encore la somme
 de 105 marcs échue à la St. Michel; il avait laissé
 dit-il, la quittance à Rostock, chez son hôte Lütke
 Schröder qui habitait la Breitenstrasse (rue large);
 il ajoutait que si le conseil ne défaisait pas ce son
 vœu, il serait obligé de porter plainte, la chartreu-
 se n'appartenant pas aux ducs qui ne lui avaient
 jamais donné la largeur d'un pied de terre. Le
 duc doit avoir reçu connaissance des efforts tentés
 par le prieur, car le 6 octobre 1552 il somma en
 termes très précis le conseil de Rostock ^{et le prieur} de lui
 obéir sans délai relativement aux biens de la
 chartreuse ~~et aux prieurs~~, puisqu'il ne cherchait que
 le bien des églises et des écoles; si le conseil ne se
 conformait pas à ses ordres, disait le duc, il ~~serait~~
 avait le soupçon de voir de bon oeil la soustraction
 des biens d'église. Le 24 octobre 1552 Marquard
 Behr était à Wismar où il se fit ^{valider} légaliser solen-
 nellement par le conseil un acte de l'an 1447, l'ac-
 te par lequel la chartreuse ^{de Marienhep} garantissait au fils de

ordonnance publiée
 la Haute-Allemagne
 ont nous souhaitons
 ou abolissent partout
 papissine, que vous
 ne divine et les céré-
 tablissent des prédi-
 aux maîtres d'écoles
 sonnable et que vous
 qui appartient aux
 ques et autres biens
 biens ecclésiastiques
 heueux, si Dieu le
 enis de jeunes étudiants
 ions et secours les

ne s'émouvit pas
 chartreuse). Il fut
 dans la défense de
 ce du duc. Celui-ci
 les spécialement le
 vœux. D'après la let-
 est au duc de Hol-
 id, Marquard Behr,
 se réfugia à la
 si n'avait pas encore
 sceau, des lettres, des
 objets mobiliers
 nsbök il se rendit,
 ei, tantôt là, pour
 il était tantôt à
 Rostock, tantôt
 La chartreuse), de

son fondateur, un jeune Winold Baggel, un logement devant le couvent, sa vie durant. Le même jour le conseil de Wismar ordonna aussi, et se servant des mêmes termes, l'acte de fondation de la chartreuse de l'an 1396.

Marquard Behr n'omit aucune démarche pour arriver à ses fins. Lorsqu'au mois de décembre de 1552 le duc Jean Albert I parut à Rostock, le Marquard Behr, prieur de la chartreuse de Marienehe, et Christian Westhof, procureur de la même chartreuse, s'y rendirent également, et Marquard Behr y avait invité ses parents et ses amis : Joseph Münster, docteur en droit, Sivert de Deckow, Gevert Moltke, les frères Gerd et Joachim Behr (de Rustron), les frères Jürgen et Christophe von der Lüke, Joachim Luskow et le bourgeois de Rostock, jadis bourgmestre (?) Bernd Kron (1), le même qui prit aussi, en 1557 l'administration des biens des Frères de la vie commune (2). En présence de ces témoins, le 15 décembre 1552, après midi, dans la maison de Polof Machens située place du Marché, par devant le notaire Erasme Bördcker, le prieur se plaignit clairement et hautement d'avoir été, lui qui avait en qualité de prieur gouverné pendant plus de 27 ans la chartreuse consciencieusement et en vue de servir Dieu, ^{été} déposé et chassé avec ses frères par le duc Jean Albert; il présenta l'acte de fondation et les actes de confirmation du couvent, le sauf-conduit délivré par l'empereur Charles

(1) Le 14 juillet 1554 le prieur Marquard Behr écrivit une lettre au bourgmestre Bernd Kron et aux conseillers Henri Gülzow et Mare Luskow à Rostock.

(2) Vom Annales IV. p. 26 199.

VI en 1530, qui fut livré en 1537 par le duc protesté publiquement devant le couvent en Muni du procès-verbaux copies légalisées des rendit aussitôt, en cor du duc qui, à Rostock les Gottschalk Hoppen dience qui lui fut accordé le 16 décembre le notaire de nouveau et de mais le duc leur fit verbalement le chancelier Charles Drachstein les représentants du conseil présents, à la chaudière dans la maison de Polof avec ses amis. Là, il prit la parole au sujet de la ^{répossession} ~~disposition~~ violente réclama la restitution qu'aucune violence ne Frères, ceux-ci s'étant perçu et de la chambre prirent les pièces, référées au prince, mais verbal de l'interview 2 mois.

C'était prêcher à des gens qui ne pouvaient pas entendre. Peu de temps se mit en possession, se fit prêter homu

Aggel, un logement
- Le même jour le
et se servant des
in de la chartreuse

dimanche pour arri-
l'ombu de 1552 le
k. 11 Marquard Behr,
nehe, et Christian
chartreuse), sy ren-
Behr y avait invité
Minutes, docteur
(Moltke), les frères
(Stron), les frères
Pike, Joachim Lus-
adis bourgmestre
: peut aussi, en 1557
ères de la vie com-
vins, le 15 décembre

Roloff Machen) si-
le notaire Erasme
clairement et hau-
en qualité de prieur
la chartreuse) cons-
Dieu, ^{été} de procès et
Jean Albert; il pré-
s de confirmation de
l'empereur Charles

quand Behr écrivit
ion et aux conseillers
Rostock.

en 1530, qu'il fit lire, et une lettre de protection dé-
livrée en 1537 par le duc Henri de Mecklenbourg, et
protesta publiquement contre la suppression vio-
lente du convent en réclamant son rétablissement.
Muni du procès-verbal notarié de cette séance et des
copies légalisées des actes présentés, le notaire se
rendit aussitôt, en compagnie des témoins, auprès
du duc qui, à Rostock, était descendu chez le conseil-
ler Gottschalk Hoppenstange, et demanda une au-
dience qui lui fut accordée pour le lendemain. Le
16 décembre le notaire et les témoins se présenta-
rent de nouveau et demandèrent à être entendus;
mais le duc leur fit annoncer qu'il avait chargé
verbalement le chancelier Jean de Lucka et le conseil-
ler Charles Drachstedt de recevoir les pièces. Alors
les représentants du prieur se rendirent chez les con-
seillers présents, à la chancellerie, qui se trouvait aussi
dans la maison de Roloff Machen où le prieur logeait
avec ses amis. Là, ils furent reçus et le docteur Minus-
ter prit la parole au nom du prieur, protesta contre
la ^{répossession} ~~de possession~~ violente du prieur et de ses religieux,
réclama la restitution de la chartreuse et demanda
qu'aucune violence ne fut faite au prieur et à ses
frères, ceux-ci s'étant mis sous la protection de l'em-
pereur et de la chambre impériale. Les conseillers prin-
cipaux prirent les pièces présentées et promirent d'en
référer au prince, mais le prieur fit faire un procès-
verbal de l'entrevue notarié et signé par les té-
moins.

C'était prêcher à des oreilles qui ne voulaient
pas entendre. Peu de temps après le duc non-seule-
ment se mit en possession des biens de la chartreu-
se, se fit prêter hommage par les sujets et fit per-

cevoir les rentes et les fermages échus, mais encore il donna l'ordre d'arrêter, dans toute l'étendue de ses états et de ses bailliages, le prieur et les siens, de les emmener et de les mettre en prison. « Marquard Behr, prieur de la chartreuse de Marienehe, » protesta de nouveau contre ces nouvelles violences « en se plaignant et en versant des larmes » en date du 13 janvier 1553, dans sa demeure de la Breitenstrasse, en présence du même notaire Erasme Böldeker et des bourgeois de Rostock Nicolas Schmitt et Jean Reinke.

Après avoir vu toutes ses tentatives demeurer sans résultat, Marquard Behr s'adressa à la chambre impériale.

Tout en se mettant en possession des biens de la chartreuse situés dans le Mecklenbourg, le duc chercha aussi à mettre la main sur les biens et les rentes que les Chartreux possédaient dans la principauté de Rügen. Le duc s'adressa d'abord par ses envoyés au syndic de la ville de Malmsund, au d^r Nicolas Gengkow (bourgmestre de 1555 à 1576) qui était protestant et que le duc aurait volontiers pris à son service. Le syndic écrivit au duc, le 1 janvier 1553, que le conseil n'était pas précisément d'accord avec « le but chrétien (du duc) de travailler à la gloire de Dieu et de relever, faire fleurir et améliorer l'université de Rostock » et qu'il avait mieux vu les biens de la chartreuse entre les mains du « pître moine » (c'est-à-dire de Marquard Behr) que de les voir attribués par le duc à une œuvre meilleure et plus religieuse; il croit que le conseil traîne les négociations en longueur parce qu'il espère que les moines trouveront consolation auprès de la chambre impériale ou ailleurs, car il a appris des choses singulières sur certains

conseils qui, à l'instigation de Wismar, ont été donnés. Les délégués des villes relaient avec quel mépris ils ont vu. Le duc s'adressa alors à son secrétaire M. Simon Christophe Lorber de frères et ses amis, à environ cinquante d'années les situés en Poméranie pour mettre un terme. Lorber se fut montré de lui laisser à lui et vie durant, l'administration et de leur accorder le droit

Sur ces entrefaites, Marquard Behr ^{se fit} ^{adroitement} percuter les fermages et par les paysans et de Lorber, saisi les biens naturellement avec celui-ci s'exprime « lui résister en cela. » négociations, Christoph 1553, la demande que l'on vœu les intérêts et les feraient pour lui chose inéluctablement du sort que le duc « avant que l'affaire fût par sentence de loi. Le conseil de la ville a réclamé l'intérêt des ca, à la chartreuse, ^{se pour} ^{exposer}

es, mais encore il
de l'étendue de ses
et les siens, de les em-
Marquard Behr, pri-
») protesta de nou-
u en se plaignant
-du 13 janvier 1553,
ue), en présence du
et des bourgeois
Jean Reinke).
es demeurer sans es-
à la chambre)

) des biens de la char-
te, le duc chercha
ens et les rentes que
la principauté de
car ses envoyés au
in D^r Nicolas Genz-
b) qui était pro-
ntiers pris à son
, le 1 janvier 1553,
ut d'accord avec
elles à la gloire de
d'honorer l'université
) voir les biens de
«triste moine»
ue de les voir attri-
buer) et plus reli-
ce les négociations
les moines trouva-
l'impériale ou
ulsières sur certains

conseils qui, à l'instigation de ceux de Rostock et de
Wismar, ont été donnés dernièrement à Lübeck par les
délégués des villes relativement au projet du duc, et
avec quel mépris ils ont parlé de certaine conduite).
Le duc s'adressa alors par lettres et par l'organe de
son secrétaire M. Simon Leupold au bourgmestre
Christophe Lorber de Stralsund qui, avec ses beaux-
frères et ses amis, avait administré pendant une
vingtaine d'années les biens du couvent de Marienehe
situés en Poméranie et lui proposa, le 17 janvier 1553,
pour mettre un terme aux contestations, après que
Lorber se fut montré de nouveau disposé à négocier,
de lui laisser à lui et à ses deux fils Olof et Zabel, leur
vie durant, l'administration des biens de la chartreuse
et de leur accorder le droit de ^{de préemption} premier acheteur.

Sur ces entrefaites, au commencement de mars 1553,
Marquard Behr ^{s'étant rendu} se rendit lui-même en Poméranie,
y ^{avait perçu} perçut les fermages et les intérêts dus par la ville
et par les paysans et ^{fit} fit ~~maintenir~~ avec l'aide
de Lorber, saisir les biens des paysans du couvent,
naturellement avec l'aide de Lorber, ^{car} comme
celui-ci s'exprime « il ne lui appartenait pas de
lui résister en cela. » Fortifié de nouveau par ces né-
gociations, Christophe Lorber repoussa, le 10 avril
1553, la demande que le duc lui avait faite de lui li-
vrer les intérêts et les fermages, en déclarant « que ce
serait pour lui chose insupportable et se faire éternel-
lement du tort que de » condescendre aux desirs du
duc « avant que l'affaire ~~ait~~ été tranchée et liqui-
dée par sentence de l'autorité établie par Dieu. »
Le conseil de la ville de Stralsund, auquel le duc avait
réclamé l'intérêt des capitaux dus par lui (le conseil)
à la chartreuse, ^{se prononça} se prononça dans le même sens le

10 avril 1553, déclarant qu'une pareille manière d'agir n'est pas contraire au serment prêté et au devoir, contraire aussi au droit public et à la justice naturelle, contraire enfin à leurs lettres et à leur sceau, de sorte qu'il leur est impossible de céder; qu'ils ne savent pas si le procureur a été dans leur ville; que cependant ce n'est pas sans raison qu'il est arrivé dernièrement et qu'il a ^{pu} notifier avec protestation solennelle les sauf-conduits de l'empereur et du duc de Bavière.

La conduite des villes était sans doute dure pour le duc qui était continuellement dans la gêne et en guerre et qui était forcé d'acheter son œuvre s'il avait été empêché par les princes catholiques de l'empire dans le Nord de l'Allemagne comme dans d'autres contrées. Mais il n'était pas homme à se laisser déconcerter.

Non moins ferme, mais moins puissant sans doute était Marquard Behr qui mit en œuvre tous les moyens imaginables pour défendre ses droits. Le 17 mars 1553, sans doute à l'instigation du procureur, le conseiller de Rostock Gottschalk Hoppensrange et sa famille qui descendait probablement en ligne féminine de la famille Baggel, protestèrent devant un notaire et des témoins contre la conduite du duc qui, sans cause, s'était emparé du couvent fondé par ses parents, par les Baggel, et cédait le couvent avec toutes ses propriétés, ses droits féodaux et ses droits de patronage au conseil de la ville de Rostock dans le but d'intenter une action contre le duc. Le bourgmestre Jean de Heverden, qui était présent, accepta la cession.

Marquard Behr suivit en même temps sa propre voie et porta l'affaire devant la chambre im-

periale. Le 1 juin 1553 de la chartreuse de mandataire et procureur le licencié Philippe Lore impériale et avo. Le 18 avril 1553 la p. summaria) fut présentée à Spire et la ville l'empereur Charles-procureur du duc, d'accredité auprès du

Marquard en l'absence de longues privations et la St. Michel 1553. en date du 1 juin 1553. ayons connaissance Jean Albert écrit au curé de la chartreuse. fustre l'année précédente quelque temps au couvent existait encore, et qu'il doit y être avec les sceaux et les avec lui, car il a l'intention du couvent en faveur des de Marquard Behr si ces rapports, empêché de sa vie qui est celle nous impose cependant d'être visité et c'est une chose qu'on éprouve à Paris, comme Behr a rapport et aucune autres papistes.

varielle manière d'a-
-prété et au devoir,
-a la justice naturelle),
leur sceau, de sorte qu'il
-s ne savent pas si le
- cependant ce n'est
-é dernièrement et qu'il
-ennelle les sauf-con-
-de Poméranie). »
-ns doute dure pour
-t dans la gêne et on
-el son œuvre s'il veut
-tholiques de l'empor-
-né comme dans d'au-
-s hommes à se laisser
-puissant sans doute
-en œuvre tous les
-indes ses droits. Le 17
-ction du procureur, le
-lk Hoypensange
-probablement en li-
-Baggel, protestèrent
-noms contre les con-
-s'était emparé des
-par les Baggel, et
-propriétés, ses droits
-age) au conseil de la
-intenter une action
-Jean de Heeverden,
-sion.
-même temps sa pro-
-la chambre im-

periale). Le 1 juin 1553 « le procureur et le chapitre
de la chartreuse » de Marienehe choisirent comme
mandataire et procureur, pour défendre leur cause,
le licencié Philippe Seiblin, procureur de la cham-
bre impériale et avocat, et le procès commença.
Le 18 août 1553 la plainte des Chartreux (petitio
summaria) fut présentée à la chambre impéria-
le à Spire et la citation fut adressée au duc par
l'empereur Charles-Quint. Le 21 août 1553⁵³ le
procureur du duc, D.^r Michael de Raden fut
accrédité auprès du tribunal.

Marquard en était arrivé là lorsqu'après de
longues privations et de vives luttres il mourut vers
la St. Michel 1553. Le choix du procureur Seiblin
en date du 1 juin 1553 est le dernier acte dont nous
ayons connaissance. Le 16 octobre 1553 le duc
Jean Albert écrivit au duc de Holstein que le pro-
curer de la chartreuse de Marienehe, qui a pris la
fuite l'année précédente, a séjourné pendant
quelque temps au couvent d'Arensbök qui alors
existait encore, et que, d'après un rapport digne
de foi, il doit y être mort; il le prie de lui procu-
rer les sceaux et les lettres que Marquard a pris
avec lui, car il a l'intention d'employer les biens
du couvent en faveur de l'université. Si les ad-
resses de Marquard Behr nous paraissent, sous plu-
sieurs rapports, empreintes de vanité, la pureté
de sa vie qui est celle de l'ordre des Chartreux,
nous impose cependant le respect; en lui tout
était vérité et c'est un vrai sentiment de satisfac-
tion qu'on éprouve lorsqu'on voit des hommes
purs, comme Behr et Arsenius, n'avoir aucun
rapport et aucune alliance avec les aveugles zéla-
teurs papistes.

Les Frères de la chartreuse continuent encore à demeurer unis et élurent prieur Christian Westhof qui, le 16 juin 1550, nous a apparu en qualité de procureur. Le 17 octobre 1554 « le prieur et le chapitre de la chartreuse de Marieneche » déposent encore une plainte auprès de la chambre impériale et le prieur « Christian Westhof » est encore cité dans un acte daté du 3 avril 1557 (1). Mais la colonne qui supportait l'église était brisée.

Le procès pendant devant la chambre impériale suivit lentement son cours, selon l'habitude. Le 18 décembre 1550 le procureur Seiblin fit inscrire au protocole que « l'affaire était pendante depuis long-temps, que les pauvres religieux avaient été chassés et que chaque jour on démolissait leur couvent ». Mais le procureur du duc de Saxe « n'avouait pas les faits avancés, car l'affaire est sur le point de s'arranger à l'amiable, et il ne doute pas qu'un accommodement ^{intervienne} interviendra, et il demanda du temps. » En contre Seiblin « n'avoua aucun tort » (cela signifie, je suppose, qu'il n'y avait aucune tentative d'accommodement).

L'année suivante le duc Jean Albert essaya de nouveau à Spalensund, de mettre la main sur les fermages et sur les intérêts et envoya pour la troisième fois le secrétaire Simon Leopold à Spalensund. Il lui remit des lettres datées du 1 mai 1554 à l'adresse du conseil de la ville et du bourgmestre Christophe Lorber, ainsi que des quittances. Il prescrivait les destinataires de payer à son secrétaire les fermages et les intérêts qu'il voulait employer

(1) Voir Schreveler, Documents historiques, p. 18.

en faveur de l'univers pour, il pria également l'Université d'enquêter et payer. En contre, en Christianus Westhoff, prieur de Marieneche » réclama au duc le paiement des loyers ou en payant l'impôt, cela interviendrait bien ^{justement} seraient punies par le

« Le prieur et le chapitre de Marieneche près de Prose » le 17 octobre 1554 les articles de la chambre impériale et le 7 articles. Le 8 février au protocole que l'affaire de deux ans, qu'il pria les religieux chassés et spoliés leurs biens et d'entendre l'article qui a été de publication. Le duc n'ayant le procureur du duc, le 18 décembre 1555 qu'il vint Ulrich de Mecklenbourg fait négocier un accommodement d'un mois. Mais avait aucune tentative par sa plainte et pria ^{de} quant d'aliments, d'impôt. Enfin le duc remplit les obligations qui étaient près de lui le receu d'Augsbouche et de l'empire avaient

continuoient encore à
leur Christian Westhof
paru en qualité de
« le prieur et le chapi-
rehe » de parut encore
tribunal impériale et
Westhof » est encore cité
1557 (1). Mais la co-
lère était brisée.

la chambre impériale
selon l'habitude. Le
Seiblin fit inscrire au
pendants depuis long-
temps avaient été char-
molierait leur convent

Kaden » n'avouait
l'année est sur le point
et il ne doute pas qu'un
a), et il demanda que
« n'avoua aucune faute »
« il n'y avait aucune
N).

Jean Albert essaya
se mettre la main sur
rêts et envoya pour la
Simon Leupold à Stral-
es datées du 1 mai 1554
ville et du bourgmestre
ne des permissions. Il
voyer à son secrétaire
qu'il voulait employer
Historiques, p. 18.

en faveur de l'université de Rostock. Le même
jour, il pria également, mais ^{le nouveau} sans succès, le duc de
Pomeranie d'engager le conseil de Stralsund à
payer. Par contre, en date du 2 avril 1557 « Chris-
tianus Westhoff, prieur de la chartreuse de Mar-
rienche » réclama au conseil de la ville de Stral-
sund le paiement des intérêts échus à la St. Michel
tout en exprimant l'espoir qu'un jugement favora-
ble interviendrait bientôt et que les violences subies
seraient ^{justement} punies par un ^{juste} jugement.

« Le prieur et le chapitre de la chartreuse de
Marrichen près de Rostock » déposèrent leurs plaintes
le 17 octobre 1554 leur plainte auprès de la cham-
bre impériale et le 7 décembre 1554 leur « plainte
articulée ». Le 8 février 1555 Seiblin fit inscrire
au protocole que l'affaire était pendante depuis près
de deux ans, qu'il priait le tribunal d'aider aux reli-
gieux chassés et spoliés à rentrer en possession de
leurs biens et d'entendre comme notaire la plainte
articulée qui a été déposée. ^{est de notoriété pu-}
blique. Le duc n'ayant rien à dire pour se justifier,
le procureur du duc, Kaden, annonça le 18 sep-
tembre 1555 qu'il venait d'apprendre que le duc
Ulrich de Mecklenbourg était intervenu et occu-
pait négocier un accommodement et déclama un
sursis d'un mois. Mais Seiblin répliqua qu'il n'y
avait aucune tentative d'accommodement, renou-
va sa plainte et pria le tribunal, ^{ses clients} sa partie man-
quant d'aliments, ^{de leur aider} d'aider à celle-ci à en finir bien-
tôt. Enfin le duc remit, le 27 janvier 1556, la ré-
plique qui était très courte; il affirmait que, d'a-
près le recès d'Augsbourg de l'an 1550, là où des
états de l'empire avaient confisqué des abbayes, con-

fectés à des œuvres pies et surtout à l'université de Rostock et il avait renouvelé cette déclaration à l'assemblée du 19 mai 1555. Le 8 avril 1557 le duc Jean Albert délivra à l'université de Rostock un acte de donation par lequel il lui attribua « 3500 florins de rente annuelle, c'est-à-dire 1500 florins et 1500 florins que les couvents de Doberan, de Marienehe et de Neukloster percevaient annuellement à la saline de Lunebourg et dans la Poméranie, 500 florins de rente rachetables et 1500 florins de fermages annuels qui appartenaient aux couvents de Doberan et de Marienehe. » De cette somme, « 3000 florins devaient servir à assurer les traitements annuels de quelques professeurs de toutes les facultés et le reste devait être affecté à des écoles et à d'autres œuvres pies. » (1).

Les biens de la chartreuse ayant ainsi trouvé une destination nouvelle, les bâtiments du couvent devinrent inutiles. Peut-être avait-on quelque concurrence contre les Chartreux qui, de tous les moines du pays, étaient les seuls qui ~~avaient~~ osé résister aux ducs, et peut-être aussi la ville de Rostock toujours rebelle considérait-elle comme un danger l'existence, dans son voisinage, d'édifices solennellement construits. Après l'incendie ^{d'une partie} du château ducal de Güstrow (2) qui eut lieu en 1557, les bâtiments du couvent de Marienehe fut démolis en 1559 et les pierres furent

(1) Voir Krabbe, Histoire de l'université de Rostock, I, p. 568-570, et Rudloff, Histoire de Mecklenbourg, III, 1, p. 170-173.

(2) Voir Thomas Analecta Güstrowiensia, p. 147, et Annales II, p. 23 et 70.

transportées à Gustron pour y servir à la réédification du château. C'est ainsi qu'à cette époque un grand nombre d'édifices religieux furent démolis pour être remplacés par des édifices civils (1). Il fut aussi permis à des particuliers de Rostock d'aller prendre à Marienehe des pierres à bâtir. La chronique contemporaine de Rostock dit : « 1559. Cette année, le couvent de Marienehe fut démolit et les pierres furent transportées à Gustron pour y servir à la construction du château et pour bâtir la maison du docteur Bonke dans la Breitenstrasse, lequel a fait chercher à Marienehe près de 40 chars de pierres. » La démolition fut si radicale que, du couvent tout entier, il n'est pas resté pierre sur pierre (2).

C'est ainsi que le couvent de Marienehe disparaît de plus en plus de l'histoire. Un fait qui eut lieu à Marienehe, entre mille, nous fait connaître les incidents qui accompagnèrent la sécularisation des biens ecclésiastiques. Lors de sa suppression, le couvent de Doberan avait caché un calice en or d'un

1) Voir Annales V, p. 15, 23 et 28.

2) Voir Annales VIII, p. 192 et 199.

3) Sur un plan cadastral de la ferme et du finage de Marienehe tracé par l'architecte Piloot en 1617 et conservé aux archives de Schwerin on voit ~~à l'extrémité~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ferme~~, à l'endroit désert où était jadis le couvent, un bâtiment à deux ailes qui se touchent à angle droit; ce bâtiment est indiqué par des points; ce sont probablement les restes, les fondements d'une partie de l'ancien cloître. Un inventaire des bâtiments fait en 1655 signale 8 bâtiments ^{nécessaires} (économie rurale) qui étaient complets; toutefois tous étaient en murs à pans neaux; alors on ne construisait plus en murs massifs.

ponds considérable et pour le garder. Les ducs furent à l'époque où la Ribnitz, leur réclama prêtés à leur père. So au commencement de l'histoire, actuellement le calice sans délai, et le 27 février une quille reçu le calice.

Les derniers Chartres à Lübeck.

Au commencement Rostock plusieurs Chartres puisque les ducs se sentent une lettre à laquelle ces entrefaites les ducs à Rostock et ^{avaient} ~~étaient~~ leur couvent ont été en une école de langue qui paraissent avoir Rostock accueillirent che pour permettre à ces cas de jugement favor. Rostock étaient soumis Kloster près de Hildes de Münster, prévôt de Cer près de Hildesheim; prévôt des Dominicains.

1) Le prévôt des Dominicains déjà à Rostock en 1556 Bourg évangélique II, p. fin de 1571; voir Schroeder, III, p. 84.

provis considérable et l'avait confié aux Chartreux pour le garder. Les ducs avaient connaissance de ce fait à l'époque où la duchesse Ursule, abbesse de Ribnitz, leur réclama les 450 marcs qu'elle avait prêtés à leur père. Pour payer cette dette, les ducs, au commencement de l'an 1561, sommèrent les Chartreux, actuellement à Rostock, de leur livrer le calice sans délai, et la duchesse Ursule donna le 27 février une quittance attestant qu'elle avait reçu le calice.

Les derniers Chartreux vécurent à Rostock et à Lubeck.

Au commencement de 1561 vivaient encore à Rostock plusieurs Chartreux, tous de Marienehe, puisque les ducs Jean Albert et Ulrich leur adressèrent une lettre à laquelle ils se soucrivirent. Sur ces entrefaites les Dominicains ^{avaient} ~~separaient~~ ^{reparé} aussi à Rostock et ^{avaient} même élu ^{un} prieur, quoique leur couvent eût été supprimé dès 1534 et changé en une école de langue latine. Les Dominicains qui paraissent avoir retrouvé des partisans à Rostock accueillirent chez eux les derniers Chartreux pour permettre à ces derniers d'être sur place en cas de jugement favorable. Mais les Chartreux de Rostock s'étaient soumis à la chartreuse de Marienkloster près de Hildesheim. Le 22 juin 1565, Jean de Münster, prieur de la chartreuse de Marienkloster près de Hildesheim écrivit en termes émus au prieur des Dominicains Hermann Otto (1) à Rostock;

(1) Le prieur des Dominicains Hermann Otto était déjà à Rostock en 1556 (voir Schroeder, le Mecklenbourg évangélique II, p. 145); il y vivait encore à la fin de 1571; voir Schroeder, le Mecklenbourg évangélique, III, p. 84.

il le remerciait de la bienveillante hospitalité accordée à ses frères, hospitalité dont le Fr. Matthias lui a parlé; il lui recommandait en même temps les Frères chartreux Matthias et Servatius qui devaient attendre en paix et tranquillement jusqu'à ce qu'il se produisît un événement.

Le Fr. Matthias était le Chartreux Matthias Sasse qui fut le dernier religieux de la chartreuse de Marienehe et qui employa les dernières années de sa vie à revendiquer les droits et les biens de son couvent. Lorsque les derniers Frères de Marienehe qui étaient avec lui à Rostock furent morts, il se rendit à Lubeck où était encore un Frère, Matthieu Meier. Ces deux religieux étaient en 1574 les « deux derniers moines qui vivaient encore ». En 1556 « le prieur et le chapitre du couvent de Marienehe avaient, par l'entremise de Matthieu Meier, ci-devant Frère du chapitre ou Chartreux de Marienehe, frère consanguin du bourgmestre Ambroise Meier de Lubeck » remis à ce dernier 1500 florins dont les intérêts devaient être à la jouissance des Frères chartreux leur vie durant. Le 3 août 1562 Balthasar Gans, secrétaire du duc Albert de Prusse, écrivit au duc Jean Albert que le (fameux et rusé) chevalier Frédéric Spedt lui avait déclaré « que les lettres relatives à la chartreuse de Rostock avaient été emportées par un moine, frère du bourgmestre Maximilien (?) Meier de Lubeck et déposées à Lubeck, dans un couvent, et que si le duc l'en priait, lui, le chevalier Spedt, il ferait connaître au duc les voies à suivre pour rentrer en possession de ces documents. » Ceci ne doit pas être très exact, car les archives du couvent se trouvent aux archi-

ves du conseil de Provois encore des documents du bourgmestre plus indiqués exactes que Matthieu Meier peut-être cause du mort du bourgmestre en vie « cédèrent » en orphelins de Lubeck « phelins » car, dès la lution « de Hambourg » qu'ils ont amassé au leur travail que par « réserver que les rentes bien qu'unions de si « mes religieux » obtiens « car les intérêts de 1562 payés et les supérieurs se considéraient comme l'argent. En 1574, ils étaient encore en vie, mais réclamaient le capital Meier. En 1574 qui ^{avait} ~~est~~ connaissance également parce que, du duc. » Les supérieurs en 1574 l'affaire au conseil somme n'appartenait l'art qui une poire pour Le beau-fils du bourgmestre alors au duc que les supérieurs de Frères étaient encore en

lante hospitalité accor-
dont le Fr. Matthias
adust en même temps
et Servatius qui de
tranquille jusqu'à
ement.

Chartreux Matthias
l'ignora de la chartreuse
et les dernières années
vies et les biens de son
Frères de Marienehe
ils furent morts, il se
vint un Frère, Matthieu
vint en 1574 les « deux
encore ». En 1556
couvent de Marienehe
Matthieu Meier, ex-
Chartreux de Marsen-
gnerie Ambroise
le dernier 1500 florins
à la jouissance des
rentes. Le 3 août 1562
le duc Albert de Prusse,
le (fameux et rusé)
avait déclaré « que
ce de Rostock avaient
frère du bourgmestre
beck et déposées à
que si le duc l'en per-
ferait connaître au
rentes en possession)
ait pas été très exact,
se trouvent aux archi-

ves du conseil de Rostock, et il doit aussi y en-
voir encore des documents à Spalsund; le
prénom du bourgmestre de Lubeck n'est pas non
plus indiqué exactement. Ce qui est exact, c'est
que Matthieu Meier a porté à Lubeck de l'ar-
gent, peut-être aussi quelques obligations. Après
le mort du bourgmestre Meier, les monnes encore
en vie cédèrent, en 1571, le ~~capital~~ ^{capital} principal aux
orphelins de Lubeck ou à leurs supérieurs de l'or-
phelinat car, dès le principe, ils ont pris la réso-
lution « de ~~donner~~ aux pauvres le capital
qu'ils ont amassé tant par leurs sueurs et par
leur travail que par leurs économies » et de ne se
réserver que les rentes leur vie durant. Mais
bien qu'unies de si louables dispositions, les pau-
vres religieux n'obtinrent pas ce qui leur était dû,
car les intérêts de 1564 à 1574 ne leur furent pas
payés et les supérieurs de l'orphelinat de Lubeck
se considèrent comme les maîtres absolus de
l'argent. En 1574, alors que deux monnes seulement
étaient encore en vie, les supérieurs de l'orpheli-
nat réclamèrent le capital aux héritiers du bourg-
mestre Meier. En même temps le duc Jean Albert,
qui ^{avait eu} connaissance de tous ces faits, le réclama
également parce qu'il avait été volé au couvent
du duc. Les supérieurs de l'orphelinat déférèrent
en 1574 l'affaire au conseil et prétendirent que la
somme n'appartenait pas au couvent, que ce n'é-
tait qu'une poire pour la soif gardée par les Frères.
Le beau-fils du bourgmestre, François de Stiten,
conseilla alors au duc de saisir l'argent tandis
que les supérieurs de l'orphelinat proposèrent, deux
Frères étant encore en vie, de mettre l'argent en su-

reté, à l'hypothèque, au profit de qui y avait droit. Mais le conseil de Lubeck entama un procès et fit citer le duc. Là se terminent les actes et par là ~~probablement~~ fin toute l'affaire, le duc Albert étant mort déjà le 12 février 1576.

Les deux derniers Frères de la « chartreuse de Sainte de Marienehe », Matthias Lasse et Mathieu Meier, avaient, le 8 juin 1574, confié au vicaire de la cathédrale de Lubeck, Henri Duncker, un coffre contenant les documents relatifs aux biens que la chartreuse possédait à la saline de Lunebourg. Lorsque ces documents furent recherchés dans le but de faire valoir d'anciens droits, on ne put obtenir de Matthias Lasse, le 7 mai 1575, que cette seule déclaration que « le coffre n'était plus chez Henri Duncker » et ne contenait ~~rien~~ ^{rien} d'autres documents ni de l'argent.

Mathieu Meier étant mort à son tour en 1574, « Matthias Lasse, le dernier ^{religieux} de la chartreuse de Marienehe » céda le 22 juin 1575, à Lubeck, en présence des vicaires de la cathédrale Nicolas Garbenitz et Henri Duncker, dans la maison de Garbenitz, ^{sous le sceau du couvent qu'il y avait} au conseil de la ville de Rostock, qui avait fait beaucoup de bien aux Frères, même après la suppression du couvent, tous les droits de la chartreuse et tous les documents qu'il conservait, à condition que le conseil consacrerait à la gloire de Dieu et rendrait au couvent, si celui-ci était jamais rétabli, tout ce qu'il retirerait des propriétés du couvent. Le duc Matthias Lasse se retira dans la chartreuse de Marienkloster près de Hildesheim et, ^{là} en continuation de la ^{casim} ^{il céda} faite antérieurement par lui le 10 août 1576, ^{pour} le sceau du couvent, au secrétaire du conseil de

Rostock, Bernard ^{et} trait des archives du couvent, et lui donna tout ce qui serait utile

Celle est la dernière ~~chartreuse~~ et de ces ^{si} ^{mai} siècle, ont lutté ^{bravement}, en faisant ^{gagner}, contre le cours qu'ils finissent par être lui. Et c'est ainsi que ^{elle}, qui est digne de ^{l'}, il n'est resté que le no ^{vérité}.

le qui y avait droit. Il
intama un procès et fit
cont les actes et par la
suite l'affaire, le duc Al.
février 1576.

la « chartreuse de Marste
rsee et Mathieu Meier,
lié au oscaire de la cathé-
incher, un coffre conte-
aux biens que la chartreu-
Lünebourg. Lorsque ces
dans le but de faire
ne put obtenir de Ma-
ce cette seule déclara-
plus chez Henri Duncker.
documents ni de l'argent.

et à son tour en 1574,
de l'ancien
de la chartreuse de
1575, à Lubeck, en
théâtre Nicolas Gröb.
dans la maison de
ent qui il conservait
la ville de Rostock qui
rien aux Frères, même
vent, tous les droits
documents qu'il conser-
seil consacrerait à la
au couvent, si celui-ci
e qu'il retirerait des
depuis Mathias Lasse
de Marienkloster
continuation de la cession
le 10 août 1576, ^{il céda} pour
retaire du conseil de

Rostock, Bernard Luschow, un coffre qui conti-
nait des archives du couvent et qui était à Rostock,
et tout ce qui, à Rostock, pouvait encore appartenir
au couvent, et lui donna plein pouvoir de faire
tout ce qui serait utile au couvent.

Celle est la dernière nouvelle que nous ayons de
la chartreuse et de ses Frères qui, pendant un de-
mi-siècle, ont lutté avec une persévérance in-
branlable, en faisant usage de tous les moyens lé-
gaux, contre le courant de l'époque jusqu'à ce
qu'ils finirent par être emportés et anéantis par
lui. Et c'est ainsi que de la chartreuse de Marien-
che, qui est digne de la plus profonde sympathie,
il n'est resté que le nom et le souvenir (de la pos-
sibilité).

Documents.

N° 1.

Marquard Behr vend à Pierre Walkowen, évêque de Schwerin, comme seigneur féodal, et à Martin Kosterer, vicairie de l'église paroissiale de Tribsee, (à la vicairie de l'église de Tribsee) pour 100 marcs de Sund, un fermage de 6 marcs au village de Rothenhagen. Donne^m 1515, mardi avant la St. Gregoire (16 mars 1515.).

N° 2.

Le moine chartreux Marquard Behr prie le duc Bogislaw de Poméranie, après son entrée à la chartreuse, de bien vouloir donner comme vicaire au fils mineur de feu son frère Hermann Behr, son seigneur féodal, Jean de Schwerin.

D. d. Marienehe. 1517, septembre 18.

N° 3.

Le bourgmestre Christophe Lorber et les frères Joachim et Gurd Oseborn, les héritiers de Pierre Bolkow et les héritiers de Gurd Butke hypothéquent au prieur Marquard Behr et aux Frères de la chartreuse de Marienehe un fermage de 6 marcs au village de Mützkon.

D. d. Stralsund, 1528, mai 5.

N° 4.

1529.

Année 1529 les bourgeois (de la ville de Rostock) firent de pressantes instances auprès du conseil pour obtenir à St. Jacques un prédicant luthérien, nommé Barthold, disciple de Stieter. Mais Barthold fut bientôt déposé par les chanoines de St. Jacques, parce que dans cette paroisse (étant l'académie), le

couvent des Frères de
des Soeurs, l'hôtel de
du prieur de Mariene
les papistes, et cela de
beaucoup de membres
justes. Mais le bourgeois
thold, de sorte que l'an
fut de nouveau réintégré
thold Moller, doyen ou
vein de l'académie, fut
Rostock évangélique,

L'empereur Charles
Marienehe sous sa pro
droits et voulut ses po

D. d. Augsbour

Voici le texte latin
nal est conservé aux arch

La chartreuse de M
de Mecklenbourg de la
de construction tiré de

D. d. Marienehe

Acte notarié des n
couvers Jean Franze q
de Marienehe.

D. d. Marien

Lettre adressée par
de Rostock à la chart
nant le Frère couvers

D. d. Rostock

couvent des Frères de la vie commune, le couvent des Sœurs, l'hôtel de l'abbé de Doberan et la maison du prieur de Marieneke) qui étaient encore tous papistes, et cela du consentement du conseil dont beaucoup de membres avaient encore des idées papistes. Mais la bourgeoisie prit parti pour Barthold, de sorte que l'année suivante, anno 1530, il fut de nouveau réintégré à sa place, après que Barthold Moller, doyen du collège des chanoines et recteur de l'académie, fut mort. — Cite de Grapins, Rostock evangelique, p. 58 sqq.

N° 5.

L'empereur Charles V prend la chartreuse de Marieneke sous sa protection et confirme tous ses droits et toutes ses possessions.

D. d. Augsbourg, 1530, septembre 14.

Voici le texte latin complet page 57. L'original est conservé aux archives de la ville de Rostock.

N° 6.

La chartreuse de Marieneke prie le duc Henri de Mecklenbourg de la dispenser de livrer du bois de construction tiré des forêts du couvent.

D. d. Marieneke, 1532, mars 12.

N° 7.

Acte notarié des négociations relatives au frère converti Jean Franze qui est sorti de la chartreuse de Marieneke.

D. d. Marieneke, 1532, avril 2.

N° 8.

Lettre adressée par le bourgmestre et le conseil de Rostock à la chartreuse de Marieneke concernant le frère converti Jean Franze en fuite.

D. d. Rostock, 1532, avril 9.

re) Walkowen, évê-
féodal, etc. Martin
siale de Tribsee,
ee) pour 100 marcs
au village de Rot-
avant la St. Grégoire

et Behr prie le
si son entrée à la
mer comme vicé-
re Hermann Behr,
l'werin.
embre) 18.

ber et les frères
héritiers de Pierre
Butek hypothé-
le d'aux Frères
un fermage de 6

5.

ille de Rostock)
nés du conseil pour
et luthérien, nom-
Mais Barthold
es de St. Jacques.
à l'académie, le

86.

N^o 9.

Le syndic D^r Oldendorp et le conseiller Jean de Herwerden de Rostock, en leur qualité de commissaires du duc, font rapport au duc Henri sur les négociations relatives au frère convers Jean Franze qui s'est évadé de la chartreuse.

D. d. Rostock, 1532, avril 14.

N^o 10.

Le duc Henri de Mecklenbourg blâme la manière d'agir du syndic D^r Oldendorp et du conseiller Jean de Herwerden dans les négociations relatives au frère convers Jean Franze qui s'est évadé de la chartreuse.

D. d. Schwerin, 1532, avril 18.

N^o 11.

Le prieur Marquard et le chapitre de Marienehe exposent au duc Henri la manière dont se sont faites les négociations relatives au frère convers Jean Franze qui s'est évadé de la chartreuse.

D. d. Marienehe, 1532, mai 9.

N^o 12.

Le duc Henri de Mecklenbourg ordonne au conseil de la ville de Rostock de lever la défense faite aux Chartreux de Marienehe d'entrer en ville.

D. d. Schwerin, 1532, mai 23.

Jean Franze déclare qu'il se laissera conduire à Stettin. Jean Chrus, doyen de la collégiale de Güstrow, Henri von der Liche, chevalier, Christof et Frédéric Vieregge se portent garants de Franze.

D. d. Marienehe, 1499, avril 21.

N^o 13.

Le duc Henri annonce aux Chartreux de Marienehe, qu'il a désapprouvé la défense faite par le con-

seil de la ville de Rostock en ville.

D. d. Schwerin,

Le prieur Marquard de Marienehe a conféré avec les bourgeois de Rostock et devrait avoir lieu le d' une fête qui tombera

D. d. Marienehe après Pâques.)

Le conseil de la ville de Rostock et aux moines du prieuré a conféré les bourgeois de Rostock donner la communion

D. d. Rostock, 1532, Pâques.)

Le prieur Marquard bourgmestre Bernhart Gilzon et Marc de Marienehe pour examiner ce bien du couvent.

D. d. Marienehe, 1532, la St. Marguerite)

Le conseil de la ville de Rostock et les habitants de la ville de Rostock, Marienehe, Rostock.

D. d. Rostock, 1532,

et le conseiller Jean de
de qualité de commis-
saires du Henri sur les
des couvents Jean Françoise

avril 14.

bourg blame la ma-

Oldendorp et du con-
dans les négociations
Jean Françoise qui s'est

avril 18.

le chapitre de Marien-

la manière dont se
relatives au fief con-
tradi de la chartreuse.

22, mai 9.

bourg ordonne au con-

lever la défense fief-
tel d'entrer en ville.

mai 23.

se laissera conduire

de la collégiale de Gies-
brabier, Theobaldus
-garants de Françoise.

9, avril 21.

Chartreux de Marien-
sifence fait par le con-

87.

seul de la ville de Rostock aux Chartreux d'en-
trer en ville.

D. d. Schwerin, 1532, mai 23.

N° 14.

Le prieur Marquard Behr et le procureur Ni-
colas de Marienehe renvoient au lendemain une
conférence avec les bourgeois de Rostock qui
devait avoir lieu le lundi suivant, et cela à cause
d'une fête qui tombait sur ce jour-là.

D. d. Marienehe, 1533, mars 21 (vendredi
après Pâques.)

N° 15.

Le conseil de la ville de Rostock défend au pri-
eur et aux moines du couvent de Marienehe d'en-
trer à conférer les bourgeois de Rostock et de leur
donner la communion.

D. d. Rostock, 1533, mai 12 (lundi après Can-
tate).

N° 16.

Le prieur Marquard de Marienehe invite le
bourgmestre Bernard Kron et les conseillers Hen-
ri Gölzow et Marc Luskow à se rendre à Marieni-
che pour examiner ce qu'il y avait à faire pour le
bien du couvent.

D. d. Marienehe, 1534, juillet 14 (mardi après
le St. Marguerite).

N° 17.

Le conseil de la ville de Rostock défend à tous
les habitants de la ville d'entendre la messe à Bir-
ston, Marienehe, Fessin ou ailleurs dans les envi-
rons.

D. d. Rostock, 1534.

N° 18.

Le conseil de la ville de Stralsund fait avec la chartreuse de Marienehe une convention statuant que les biens que le couvent possède dans le voisinage de Stralsund seront administrés par un membre du conseil ou par un bourgeois de la ville, jusqu'à nouvel ordre par le bourgmestre Christophe Lorber.

D. d. Stralsund, 1537, août 17.

Les lieux cités où la chartreuse possédait des biens sont Muze, où elle avait 4 charrues, Brandshagen où elle avait une ferme, Luderstagen où elle avait la juridiction de conseil avec la ville, Lusow où elle avait une ferme, Smedestagen où elle avait deux charrues et une hâte (petite maison avec un jardin), Kordeslagen où elle avait 4 charrues, Hogendörpe où elle avait deux charrues, Tessin où elle possédait la moitié plus le tiers du village, Gotemisse dans l'île de Rügen où elle avait sept charrues, Muskow et Andessehe où elle avait des rentes.

N° 19.

La chartreuse de Marienehe prie le conseil de la ville de Rostock de défendre au bourgeois Thiercy Brun de faire bâtir de la maison de la chartreuse, dans la Burgwallstrasse (rue des remparts), une construction qui lui serait nuisible.

D. d. Marienehe, 1539, septembre 8.

N° 20.

La chartreuse de Marienehe prie le conseil de la ville de Rostock de faire en sorte que la part qui lui revient au village de Sildemow ne soit point séquestrée.

D. d. Marienehe, 1541, février 5.

Le prieur Marqua commande au proton Fierre Lasse, un me affaire importante Tomirane, et de la dation pour lui.

D. d. Marienehe.

Voir le texte latin.

La chartreuse de s. duc Albert de Brandebourg que le village de Gavent a été envahi par avant (avant 1537).

D. d. Marienehe

L'original, qui est prieur Marquard, e ducal, à Schwerin.

Karin Moltke a à la chartreuse de M florins moins 3 schellings autre fermage de 7 winkel.

D. d. Rostock, 1

Le village de Haische Karin Moltke. La rente linge doit payée par dans l'acte. Le fermage, part d'une ferme.

Le duc Albert de Moltke d'hypothèque

90.

che les fermages de Häschenclouf qu'il tient en fief du duc Henri.

D. d. Wismar, 1545, janvier 27.

N° 25.

Les frères Jean, Christophe, Joachim et Jürgen (Georges) Mörder à Daskow hypothéquant à la chartreuse de Marienehe un fermage de six marcs au village de Mitzkow.

D. d. 1545, mai 15.

N° 26.

Les bourgeois et les conseillers de la ville de Stralsund hypothéquent à la chartreuse de Marienehe, pour un capital de 2000 marcs, 80 marcs de rentes assignés sur les recettes de la ville, ce qui dégage plusieurs familles de la Tomiranie.

D. d. Stralsund, 1546, septembre (22).

N° 27.

Marquard Behr, prieur de la chartreuse de Marienehe écrit au duc Henri relativement au cens d'assise à payer par le village de Gr. Stove qui appartient à la chartreuse et lui annonce que chargé comme ses prédécesseurs, par l'évêque de Schwerin, de la visite des couvents de religieuses, il a accordé à la prieure du couvent de Dobbertin la démission qu'elle sollicitait.

D. d. Marienehe, 1547, mars 13 (dimanche Oculi).

N° 28.

Christophe de Bielow emprunte au prieur de la chartreuse de Marienehe, Marquard Behr, son oncle, cinquante florins, sur obligation et contre caution.

D. d. 1550, mai 1.

Le bourgeois et le bourgeois l'apportent de la chartreuse de nombreux services doivent à la chartreuse somme pour le cas or née, à condition qu'ils mères aux Frères, au ra en vie; après la del'intérêt seront co me vers, Christophe pour eux.

D. d. Stralsund
Marquard Behr est procureur.

L'original, sur parchemin, est dans les archives de la ville de Stralsund. Il est appendu : 1. le grand sceau de Marienehe, avec la signature de l'abbé de Marienehe, Hans Lohse, enfant de la chartreuse, Lex Mariae Humilis, Lohse; 2. le sceau et

Harin Moltke a hypothéqué à la chartreuse de Marienehe de 75 marcs consistant son village de Meckow hypothéquant le même village de Meckow 6 schellings de Coite. la chartreuse le 20/

D. d. Rostock,

91.

N° 29.

Le bourgmestre de Stralsund, Christophe Lorber, et le bourgeois Olof Lorber et leurs héritiers recorvent de la chartreuse de Marieneke, pour de nombreux services ^{à elle} rendus, 200 marcs qu'ils doivent à la chartreuse. Don leur est fait de cette somme pour le cas où la chartreuse serait supprimée, à condition qu'ils paieront un intérêt de 9 marcs aux Frères, aussi longtemps qu'il y en aura en vie; après la mort de ceux-ci les deux tiers de l'intérêt seront consacrés à des œuvres pies, l'autre tiers, Christophe et Olof Lorber le garderont pour eux.

D. d. Stralsund, 1550, juin 16.

Marquard Behr est prieur, Christian Westhoff est procureur.

L'original, sur parchemin, est conservé aux archives de la ville de Rostock. Trois sceaux y sont appendus: 1. le grand sceau de la chartreuse de Marieneke, avec la statue couronnée de Marie portant l'enfant ^{Jesus} sur ses bras et la légende: *Lex Mariae Humilitas*; 2. le sceau de Christophe Lorber; 3. le sceau d'Olof Lorber.

N° 30.

Harin Moltke à Coitenwinkel hypothèque à la chartreuse de Marieneke une rente annuelle de 75 ~~marcs~~ ^{marcs} consistant en fermages qu'il tire de son village de Mechelstorf et garantit, en hypothéquant le même bien, la rente de 7 marcs 6 schellings de Coitenwinkel hypothéquée à la chartreuse le 20 janvier 1545.

D. d. Rostock, 1551, janvier 20.

il tient en

him et Jürgen
théquant à la
de six marcs

de la ville de
reuve de Ma-
arcs, 80 marcs
la ville, ce qui
ranie.

(22).

atruve de Ma-
ment au cens
Gr. Stove qui
annonce que
l'évêque de
de religieuses,
de Dobber.

dimanche Oculi).

au prieur de
ard Behr, son
in et contre cau-

92.

N° 31.

Rapport sur la prise ^{de possession} de l'hôtel de Doberan à Rostock et du couvent de Marienehe.

D. d. 1552. Après février 1.

Rapport de l'hôtel de Doberan.

Année 52, le soir de la Purification de la Ste Vierge, le duc Henri de Mecklenbourg est mort. Immédiatement après notre gracieux duc Jean Albert a fait saisir par Jürgen Rathenau le couvent de Doberan, ainsi que l'hôtel de Doberan. De même, à la même époque, il a fait saisir le couvent de Marienehe et la maison des Chartreux située dans Sa Breitenstrasse par Matthias Koch. -----

Aux archives secrètes grand ducales à Schwerin.

N° 32.

Le prieur de la chartreuse Marquard Behr de Marienehe prie le conseil de la ville de Lünebourg de payer les impôts échus et les ^{baux} forages des salines de la chartreuse.

D. d. Rostock, 1552, octobre 1.

N° 33.

Le duc Jean Albert de Mecklenbourg somme le conseil de la ville de Rostock de se mouvoir, relativement aux biens et au prieur de Marienehe à employer en faveur des écoles et des églises, obéissant conformément aux dispositions prises par le chancelier Jean de Lucka.

D. d. Schwerin, 1552, octobre 6.

N° 34.

À la demande du conseil de la ville de Rostock le conseil de la ville de Wismar rédige un acte de la chartreuse de Marienehe présenté par le prieur de la chartreuse Marquard Behr.

D. d. Wismar, 1552, octobre 24.

L'acte ordonne (re,
par lequel la chartre
gouvernement du pr
Baggel, fils du fonda
bourgmestre Myrrola
prebende perpétuelle
de la poste d'entrée d
du vendredi après la

L'original, sur par
chines de la ville de E.

Le prieur et le pr
rent par. devant nos
fiscation du couvent,
et se pla cent sous la
de la chambre imper

D. d. Rostock

Je regrette de ne po
et avec une exactitu
est en allemand pri
quard Behr (Behr/
hoff est procureur. E
(Monnster) docteur e
(Lyceth Dechowen
Moltkenn), Gerol e
et Joachim Berenn,
Pophe von der Liche
der Lue), Joachim z
wenn), Bernard Kr
geois et habitant de
est Erasme Roddeke
de Brandebourg.

D'après une copie d
re' aux archives de la

L'acte vidimé (reproduit page 100) est celui par lequel la chartreuse de Marienehe, sous le gouvernement du prieur Henri accorde à Wynold Baggel, fils du fondateur de la chartreuse, du bourgmestre Wynold Baggel de Rostock une prébende perpétuelle et une cellule en pierre près de la porte d'entrée de la chartreuse. Cet acte est du vendredi après la St. Denis de l'an 1447.

L'original, sur parchemin, est conservé aux archives de la ville de Rostock.

N° 35.

Le prieur et le procureur de Marienehe protestent par-devant notaire et témoins contre la confiscation du couvent, en exigeant la restitution et se placent sous la protection de l'empereur et de la chambre impériale.

D. d. Rostock, 1552, décembre 15 et 16.

Je regrette de ne pouvoir traduire complètement et avec une exactitude parfaite ce document qui est en allemand prussien de l'époque. — Marguard Behr (Bere) est prieur; Christian Westhoff est procureur. Témoins: Joseph Münster (Monster) docteur en droit, Sivert de Dechow (Sywert Dechowen), Gevert Moltke (Geuert Moltken), Gerd et Joachim Berentz (Gerd et Joachim Berenn), les frères Jürgen et Christophe von der Liche (Jurgen et Chrystopffer v. am der Lue), Joachim Lustow (Joachim Lustkauwenn), Bernard Kron (Bernardt-Kron, bourgeois et habitant de la ville de Rostock. Le notaire est Erasme Boddeker, clerc de la ville et de l'évêché de Brandebourg.

D'après une copie du milieu du XVI siècle, conservée aux archives de la ville de Rostock.

Del de Doberan a
nehe).

Doberan.

tion de la St. Vierge,

et mort. Immediata.

Jean Albert a fait

couvent de Doberan,

De même, à la même

de Marienehe et

une St. Breitenstrasse

scules à Schwerin.

guard Behr de

ville de Lünebourg

bois
fourrages des salines

1.

bourg comme le

se montra, rela-

ur de Marienehe

et des églises, obis-

sitions prises par

6.

la ville de Rostock

vidimé un acte

présenté par le prieur

hr.

24.

94.
N° 36.

Le syndic de la ville de Stralsund, le D^r Nicolas
Gengkow fait au duc Jean Albert de Mecklenbourg
rapport sur les négociations relatives aux biens de
la chartreuse de Marienehe situés en Poméranie.

D. de Stralsund, 1553, janvier 1.

N° 37.

Marquard Behr, prieur du couvent de Marienehe,
protector devant notaire et témoin contre les violen-
ces ultérieures contre le couvent.

D. d. Rostock, 1553, janvier 13.

N° 38.

Projet de convention entre le duc Jean Albert de
Mecklenbourg et le bourgmestre de Stralsund Chris-
tophe Lorber relativement à l'administration des
biens de la chartreuse de Marienehe situés en Po-
méranie.

D. de Güstrow, 1553, janvier 17.

L'original signé et scellé, écrit par le secrétaire
du duc de Mecklenbourg M. Simon Leopold, se
trouve aux archives secrètes du duc de Mecklenbourg
à Schwerin. Cette pièce du 17 janvier 1553 que le
secrétaire S. Leopold devait remettre à Christophe
Lorber n'aura probablement pas été remise puisque
d'après des lettres du 1 mai 1554 S. Leopold a été
plusieurs fois à Stralsund à cause de cette affaire,
ne lui a probablement pas été remise, car Christo-
phe Lorber refusait encore le 10 avril 1554 de
mettre son concours.

N° 39.

Gottschalk Hoppenstange, conseiller de la ville
de Rostock, protector en son nom, au nom de ses
parents et de ses héritiers, contre la confiscation

de la chartreuse de Ma-
rienehe, les Baggel, se
la cède au conseil de la
ville un procès au duc.

D. d. Rostock.

Le bourgmestre de
(Herwarden) accepte
Jean Lintberck, clerc.

L'original, sur pare
archives de la ville de R.

Le bourgmestre Chris-
tophe Lorber refuse de livrer au duc
les fermages des biens
situés en Poméranie.

D. d. Stralsund,

L'original est aux
du duc de Mecklenbourg.

Le conseil de la ville
livre au duc Jean Al-
bert les intérêts des capitaines.

D. d. Stralsund.

Le prieur Marquar-
d Behr, procureur de la chambre
des capitaines Philippe Seiblin,
intente au duc Jean Al-
bert un procès devant la chambre
le but d'obtenir la res-
titution des biens.

D. d. 1553, juin.

de la chartreuse de Marieneke fondée par ses parents, les Baggel, sur le territoire de Rostock et la cède au conseil de la ville de Rostock pour intenter un procès au duc.

D. d. Rostock, 1553, mars 17.

Le bourgmestre de Rostock Jean de Herwerden (Heruorden) accepte la cession. Le notaire est Jean Lintberck, clerc de l'évêché de Halberstadt.

L'original, sur parchemin, est conservé aux archives de la ville de Rostock.

N° 40.

Le bourgmestre Christophe Lorber de Stralsund refuse de livrer au duc Jean Albert de Mecklenbourg les fermages des biens de la chartreuse de Marieneke situés en Poméranie.

D. d. Stralsund, 1553, avril 10.

L'original est aux archives secrètes du grand-duc de Mecklenbourg à Schwerin.

N° 41.

Le conseil de la ville de Stralsund refuse de livrer au duc Jean Albert de Mecklenbourg les intérêts des capitaines du couvent de Marieneke.

D. d. Stralsund, 1553, avril 10.

N° 42.

Le procureur Marquard Behr et le chapitre de la chartreuse de Marieneke choisissent pour avocat le procureur de la chambre impériale, avocat et licencié Philippe Seiblin pour avocat dans le procès intenté au duc Jean Albert de Mecklenbourg auprès de la chambre impériale de Spire dans le but d'obtenir la restitution de la chartreuse.

D. d. 1553, juin 1.

ed, le D^r Nicolas
de Mecklenbourg
ses aux biens de
s en Poméranie.
est.

ent de Marieneke,
s contre les violen-

13.

Jean Albert de
Stralsund Chris-
tisation des
situés en Po-

17.

le secrétaire
Leopold, et
de Mecklenbourg
1553 que la
à Christophe
remise purques
Leopold a été
de cette affaire,
car Christo-
1553 de

scelles de la ville
au nom de ses
la confiscation

96.

L'acte se termine ainsi :

Mandatam procuratorium generale
des devots prieur et chapitre de la chartreuse
près de Rostock, plaignants,
contra

l'illustrissime seigneur Jean Albert duc
de Meckelburg. et. p^{re}cedent.

Prod. Spiraë, 18. Decembris. Anno 1553.

L'original, sur papier, se trouve ^{judic} dans les actes de
l'ancienne chambre impériale et maintenant au
greffe de la cour suprême d'appel à Rostock.

Le sceau est le grand sceau de la chartreuse de
Marienhe déjà décrit.

N° 43.

Le duc Jean Albert de Mecklenbourg vers le duc
de Holstein de lui procurer les archives de la chartreu-
se de Marienhe qui en prenant la fuite le prêtre
Marquard Behr a emportées à la chartreuse de
Strensboök, où il est mort dernièrement.

D. d. Schwerin, 1553, octobre 16.

N° 44.

Protocole des actes de la chambre impériale
dans le procès de la chartreuse de Marienhe con-
tre le duc Jean Albert de Mecklenbourg.

1553, 18. Decembre.

Seyblin. Vu que la cause est pendante depuis
longtemps et que les pauvres religieux ont été char-
sis et que journellement leur couvent est démolli,
qu'il y a donc periculum in mora, il se deman-
de quel ce qui est demandé in petitione summaria.

Kadenen n'avoue pas les faits affirmés, dit que l'af-
faire est en voie d'arrangement, ne doute pas qu'elle
ne soit arrangée et demande un délai.

Seyblin ne connaît pas de tentatives d'accommodement.

Le duc Jean Alber-
ville de Rostock vers
la chartreuse de Mar-
maison sur laquelle le
de rrière, et de man-
pendant quelque temps
decis, le D^s Jacques
vés.

D. d. Dobe

Le duc Jean Alber-
de Spalsund de lui
meur de Marienhe.

D. d. Schwerin

Par la grâce de D.
Mecklenbourg, etc.

Nos salutations aff-
tres cher. Lorsque nous
aupres de vous nous
me Simon Leupold,
vérés que le ci-devant
de Marienhe près de
la principauté de Ru-
sund, vous avez respon-
Philippe, duc de Ste
gracieux et cher oncle
l'ordre de ne pas vous
lui en donner préalable-
vous averti. Il vous a
retenus les fermages. Et
mandons amicalleme-
tes arrachés appartes
ceux que vous avez con-

istoricum generale
de la chartreuse
ignants.

Jean Albert duc
premier.

bris. Anno 1553.

trouve dans les actes de
ale et maintenant au
appel à Rostock.

de la chartreuse de

Mecklenbourg par le duc
les archives de la chartre.
aut le fait le premier
rés à la chartreuse de
dernièrement.
octobre 16.

chambre impériale
de Marieneke con-
Mecklenbourg.

bre.

est pendant depuis
religieux ont été chas-
us couvent est démolé;
in mora), il ne deman-
in petitione summaria.
affirmés, dit que l'af-
ent, ne doute pas qu'elle
le un d'ici.

utatives d'accommodement.

N° 45.

Le duc Jean Albert réclame au conseil de la
ville de Rostock une maison appartenant à
la chartreuse de Marieneke et située en ville,
maison sur laquelle la ville prétend avoir un droit
de réméré, et demande que cette maison soit mise
pendant quelque temps à la disposition de son mé-
decin, le D^r Jacques Bonding; tous droits réser-
vés.

D. d. Doberan, 1554, mars 10.

N° 46.

Le duc Jean Albert demande au bourgmestre
de Stralsund de lui livrer les fermages de la char-
trreuse de Marieneke.

D. d. Schwerin, 1554, mai 1.

Par la grâce de Dieu Jean Albert, duc de
Mecklenbourg, etc.

Nos salutations affectueuses d'abord. Honore et
très cher. Lorsque nous avons envoyé par deux fois
auprès de vous notre secrétaire, cher et fidèle mai-
tre Simon Leopold pour réclamer les fermages ar-
riérés que le ci-devant premier de notre chartreuse
de Marieneke près de Rostock avait à percevoir dans
la principauté de Rugen et aux environs de Stral-
sund, vous avez répondu que l'illustrissime prince
Philippe, duc de Stettin - Poméranie, etc. notre
gracieux et cher oncle et beau-frère, vous a donné
l'ordre de ne pas vous dessaisir de ces fermages sans
lui en donner préalablement connaissance. Nous l'a-
vons averti. Il nous a répondu que vous ne deviez pas
retenir les fermages. C'est pourquoi nous vous de-
mandons amicalement de nous envoyer les ferma-
ges arriérés appartenant à notre chartreuse, tous
ceux que vous avez conservés et que vous avez encore

98.

entre vos mains, ainsi qu'un registre clair des sommes reçues et de remettre le tout contre quittance à notre secrétaire M. Simon Leupold. Nous vous demandons aussi de lui prêter secours et de faire en sorte qu'il recoive du conseil toutes les rentes arriérées appartenant à notre chartreuse, afin d'ôter par là les frais, et de vous montrer en cela de bonne volonté et serviables. Ainsi vous ayez de nouveau des droits à notre reconnaissance et à notre bienveillance. Donne à Schwerin, le 1 mai, anno m. d. l. llll.

A Christophe Lorber
bourgmestre à Stralsund.

N° 47.

Le duc Jean Albert réclame au conseil de la ville de Stralsund l'envoi des intérêts des capitaux de la chartreuse de Marienehe.

D. d. Schwerin, 1554, mai 1.

N° 48.

Le duc Jean Albert délivre, pour être remise au bourgmestre Christophe Lorber de Stralsund, une quittance des fermages de la chartreuse de Marienehe qui lui sont réclamés.

D. d. Schwerin, 1554, mai 1.

N° 49.

Le duc Jean Albert délivre, pour être remise au conseil de la ville de Stralsund, une quittance des intérêts de la chartreuse de Marienehe qui lui sont réclamés.

D. d. Schwerin, 1554, mai 1.

N° 50.

Le duc Jean Albert de Mecklenbourg prie le duc de Poméranie d'obliger le conseil de la ville de Stralsund de payer au duc de Mecklenbourg les

rentes et les fermages de Marienehe.

D. d. Schwerin

Plainte du prévôt et de Marienehe faite contre le duc Jean Albert, clamant la restitution du tout ce qui lui appartient.

D. d. Spire, 1551.

La pièce est signée par

Protocole des actes de
1555.

Seblon: L'affaire est

.....; il paraît
en possession de ces biens
connue la plainte artice

Protocole des actes de
1555.

Haden: On a reçu la
de Mecklenbourg et
des les parties dans l'es,

Seublin: ne connaît
dement, reproduit son
ces parties manque d'a
à traverser le procès et
contestato.

Haden: il admet la
temps.

Réplique du duc Jean

rentes et les fermages dus à la chartreuse de Marienehe.

D. d. Schwerin, 1554, mai 1.

N° 51.

Plainte du procureur et du chapitre de la chartreuse de Marienehe faite à la chambre impériale contre le duc Jean Albert de Mecklenbourg pour réclamer la restitution du couvent confisqué et de tout ce qui lui appartient.

D. d. Spire, 1554, octobre 17.

La pièce est signée par Philippe Seiblin, licencié.

N° 52.

Protocole des actes de la chambre impériale, etc.
1555, 8 février.

Seiblin : L'affaire est pendante depuis deux ans ; il prie d'aider sa partie à rentrer en possession de ses biens et de recevoir comme connue la plainte articulée qui a été déposée.

N° 53.

Protocole des actes de la chambre impériale.
1555, 18 septembre.

Haden : On a reçu la nouvelle que le duc Ulrich de Mecklenbourg est intervenu et veut accommoder les parties dans l'espace d'un mois.

Seiblin : ne connaît pas de tentative d'accordement, reproduit son récit antérieur et prie que sa partie manque d'aliments, prie de lui aider à terminer le procès et de desmettre la plainte pro contestato.

Haden : n'admet pas la déclaration et demande du temps.

N° 54.

Réplique du duc Jean Albert de Mecklenbourg

présentée à la chambre impériale contre la chartreuse de Marienhe relativement à la restitution des couvent confisqué.

D. d. Esslingen, 1556, janvier 27.

La pièce est signée par Michel de Haden, docteur.
N° 55.

Protocole des actes de la chambre impériale.
1556, 16 décembre.

Haden parle contre la décision du 14 octobre, en vertu de l'affirmation et renouvelle son exception du 27 janvier.

Seublin répare son vœu et renouvelle sa demande.

Anno 1557. Nihil actum reperitur.

Anno 1558. 7 Januarii.
N° 56.

Christian Westhof, prieur de la chartreuse de Marienhe, prie le conseil de la ville de Stralsund de lui payer les intérêts échus.

D. d. Rostock, 1557, avril 3.
N° 57.

Chronique de Rostock des années 1555-16^e siècle relativement à la suppression du couvent de Marienhe.

1552-1559.

1546. mourut Martin Luther; la première nouvelle en fut apportée à Rostock, dans la maison de mon cousin, par le procureur et le procureur de Marienhe.

1552. Cette année-là les moines furent chassés des deux couvents de Marienhe et de Dobbran par les ducs de Mecklenbourg.

1559. Cette année-là le couvent de Marienhe

fut démolie et les matériaux furent vendus
Gust. von pour bâtir
et pour bâtir
dans la Breitenstrasse
de 40 charr de pier

Le duc Ulrich de
Chartreuse de Marienhe
livre en or qui a été
par le couvent de Do
sont livrés à la ducti
nitz, contre une cre
duc Ulrich.

D. d. Bützow, 15
Ulrich, ~~procureur~~
duc Henri, ^{à la Prusse} et abbé
père du duc Ulrich, a
de Sund.

Le 28 janvier 156.
bert réclame le calice
fermes. Le 27 février
avoir reçu le calice

Le secrétaire pruss
duc Jean Albert de
archives de la chartre
près à Lubeck.

D. d. Lignitz!

Jean de Münster
Marienkloster (Cla
remercie le procureur de
à Rostock pour l'ho

fut démolie et les pierres furent transportées à
Gustron pour bâtir le château,

et pour bâtir la maison du docteur Borkhe
dans la Breitenstrasse qui a fait aussi chercher près
de 40 char de pierres de Marienehe.

N° 58.

Le duc Ulrich de Mecklenbourg réclame au
Chartreux de Marienehe ^{par} ~~par~~ Rostock un ca-
lice en or qui a été confié à la garde des Chartreux
par le couvent de Doberan et demande que ce calice
soit livré à la duchesse Ursule, abbesse de Rib-
nitz, contre une créance réclamée par elle au
duc Ulrich.

D. d. Bützow, 1561, février 20.

Ursule, ~~duchesse~~ ^{de la Prusse} de Mecklenbourg, fille du
duc Henri, et abbesse de Ribnitz, avait prêté au
père du duc Ulrich, au duc ~~Jean~~ Albert, 450 marks
de Sund.

Le 28 janvier 1561, à Ribnitz, le duc Jean Al-
bert réclame le calice à peu près dans les mêmes
termes. Le 27 février 1561 l'abbesse Ursule déclare
avoir reçu le calice.

N° 59.

Le secrétaire prussien Balthasar Guntz fait au
duc Jean Albert de Mecklenbourg rapport sur les
archives de la chartreuse de Marienehe transpor-
tées à Lubeck.

D. d. Lignitz, 1562, août 3.

N° 60.

Jean de Münster, prieur de la chartreuse des
Marienkloster (Claustrum Mariae) près de Hildesheim,
remercie le prieur dominicain Hermann (Otto)
à Rostock pour l'hospitalité accordée aux Frères

de la chartreuse de Marienehe) et lui recomman-
de les Frères Servatius et Mathias.

D. d. Hildesheim, 1565, juin 22.

Voir la lettre en latin page 138.

Le prêtre des Dominicains Hermann Otto vivait
encore à la fin de l'an 1571.

N° 61.

Le Frère Chartreux Mathias Lasse, sur les ins-
tances du conseil de Rostock, déclare par devant
notaire et témoins, que la curie avec les documents
qui a été déposée par les Frères Chartreux Mathias
Lasse et Mathieu Meier chez le vicair de la
cathédrale de Lubeck Henri Dunker a été ^{remise} donnée
par lui après la mort de Mathieu Meier (aux
héritiers de ce dernier?)

N° 62.

Mathias Lasse, le dernier Frère de la chartreuse
de Marienehe, cède au conseil de la ville de
Rostock tout les droits du couvent et lui livre
tous les actes dont il est le dépositaire, à condition
que le conseil ne fasse servir les biens du couvent
qu'à la gloire de Dieu et les lui rende en cas
d'un rétablissement du couvent.

D. de Lubeck, 1576, juin 22.

Le Frère Mathias Lasse ne savait pas écrire. Il
a appendu à l'acte le sceau du couvent. L'acte est
signé par deux témoins: Nicolas Grotbenitz et
Henri Dunker. Le notaire est Guillaume Schutte
de Lubeck. Grotbenitz était vicair de la cathé-
drale de Lubeck, et Dunker vicair à Lubeck et
à Putzin.

N° 63.

Mathias Lasse, le dernier Frère de la chartreuse

de Marienehe), à la
secrétaire du conseil
une caisse des courtes
et l'autorise à agir
D. d. Hildes-

On pourrait peut-
être déjà citer par ex.
1. Lesker, sur Me-
(du pays de Mecklen-
Lesker est un auteur
2. Schirsmacher, et
Albert I. Wismar
3. Koppmann, G.
(histoire de la ville
4. Lesker, Die Pro-
Frères de la vie com-
fort sur le Meem, 18

2) et lui recommande
Mathias.

5, juin 22.

138.

Hermann Otto vivait

en Saxe, sur les ins-
tances par devant
avec les documents
et Chartreaux Mathias
chez la veuve de la
Dunker a été ^{remise} donnée
Herrn Meier (au)

Frère de la chartrreuse
est de la ville de
vient et lui livre
provisoire, à condition
les biens du couvent
lui rende en cas
vent.

n 22.

vait par écrit. Il
couvent. L'acte est
Eolas Gribbenitz et
Guillaume Schutte
vicaire de la cathé-
vicaire à Lubeck et

Frère de la chartrreuse)

103.

de Marienehe), à la suite de sa cession, remet au
secrétaire du conseil de Rostock Bernard Lischow
une caisse du couvent qui se trouve à Rostock
et l'autorise à agir en son nom.

D. d. Hildesheim, 1576, août 10.

On pourrait peut-être consulter, outre les ouvra-
ges déjà cités par Lisch:

1. Leske, Sur Mecklenburgs Vergangenheit
(du passé de Mecklenbourg). Ratisbonne, 1880.
Leske est un auteur catholique.

2. Schirrmacher, Johann Albrecht I (Jean
Albert I). Wismar, 1885.

3. Koppmann, Geschichte der Stadt Rostock
(histoire de la ville de Rostock). Rostock, 1887.

4. Leske, Die Rostocker Fraterherren (les
Frères de la vie commune de Rostock). Franck-
furt sur le Mein, 1887.